



Cameroun

Examen national 2015 de l'Éducation pour tous

Ce rapport a été préparé par les autorités nationales compétentes en vue du Forum mondial sur l'éducation (Incheon, République de Corée, 19-22 mai 2015). Soumis en réponse à l'invitation de l'UNESCO à ses États membres, il examine les progrès réalisés depuis 2000 pour atteindre l'Éducation pour tous (EPT).

Les idées et opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et n'engagent en aucune façon l'UNESCO. Les désignations employées et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document peut être cité comme suit : "Examen national 2015 de l'Éducation pour tous : Cameroun". Pour toute information, contacter : efa2015reviews@unesco.org

REPUBLIQUE DU CAMEROUN



Rapport national de l'EPT 2015

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
AVANT-PROPOS	7
RESUME.....	9
SECTION 1 : DONNEES GÉNÉRALES ET ENGAGEMENT DU CAMEROUN EN FAVEUR DE L'EPT	13
1.1. CONTEXTE GLOBAL DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'EDUCATION	13
1.2. CADRE DE LA POLITIQUE DE L'EDUCATION NATIONALE	15
1.3. ROLE ET PARTENARIAT DES PARTIES PRENANTES	18
1.4. FINANCEMENT DE L'EDUCATION.....	20
SECTION 2 : PROGRES ACCOMPLIS VERS LA REALISATION DES OBJECTIFS DE L'EPT.....	25
2.1. ÉDUCATION ET PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE (EPPE).....	25
2.2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE UNIVERSEL (EPU)	29
2.3. REpondre AUX BESOINS EDUCATIFS DES JEUNES ET DES ADULTES	35
2.4. AMELIORER LE TAUX D'ALPHABETISME DES ADULTES	42
2.5. PARITE ET EGALITE DES SEXES DANS L'EDUCATION	43
2.6. QUALITE DE L'EDUCATION.....	49
SECTION 3 - MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES DE L'EPT	57
3.1. DESCRIPTION DU CADRE STRATEGIQUE	57
3.2. MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES NATIONALES	58
3.3. BONNES PRATIQUES	64
SECTION 4 – PERSPECTIVES POUR L'APRES 2015	65
4.1. LEÇONS TIREES DE CHAQUE OBJECTIF.....	65
4.2. ENJEUX ET TENDANCES FUTURES	66
4.3. POLITIQUES PRIORITAIRES ET PRINCIPALES STRATEGIES	68
4.4. RECOMMANDATIONS.....	69
BIBLIOGRAPHIE	70
ANNEXES	71

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

APE	Association des Parents d'Elèves
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIT	Bureau International du Travail
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
	Certificat d'Aptitude à la Profession d'Instituteur de l'Enseignement
CAPIEMP	Maternel et Primaire
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CE1	Cours Elémentaire 1ère année
CE2	Cours Elémentaire 2ème année
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CL1	Class Level 1
CEFAN	Cameroon Education For All Network
CM1	Cours Moyen 1ère année
CM2	Cours Moyen 2ème année
CONFEMEN	Conférence des Ministres de l'Education ayant le français en partage
CP	Cours Préparatoire
CU	Coût Unitaire
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
EBI	Education de base informelle
ECAM1	Première Enquête Camerounaise auprès des Ménages
ECAM2	Deuxième Enquête Camerounaise auprès des Ménages
ECAM3	Troisième Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSC	Enquête Démographique et de Santé au Cameroun
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général
EPPE	Education et protection de la petite enfance
EPT	Education Pour Tous
EPU	Enseignement Primaire Universelle
ESG	Enseignement Secondaire Générale
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
EVS	Espérance de Vie Scolaire
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
FSCL	First School Leaving Certificate
GCE A Level	General Certificate of Educational Advanced Level
GCE O Level	General Certificate of Educational Ordinary Level
IMOA	Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Education pour Tous
INS	Institut National de Statistique
IUT	Institut Universitaire de Technologie
IVAC	Instituteur Vacataire
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base

MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances et du Budget
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
NU	Nations Unies
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAN-EPT	Plan d'Action National de l'EPT
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN
PIB	Produit Intérieur Brut
PIB/H	PIB par habitant
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
REM	Rapport Elèves-Maître
RESEN	Rapport d'Etat du Système Educatif National
SACMEQ	Southern Africa Consortium for Measurement of Educational Quality
SIL	Section d'Initiation à la Lecture
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : récapitulatif des axes stratégiques et objectifs :.....	17
Tableau 1.2 : Contributions des partenaires techniques et financiers.....	19
Tableau 1 : Structure des dépenses courantes (2011).....	71
Tableau 2 : Evolution des finances publiques et de la dépense pour l'éducation (exécution)	71
Tableau : Evolution des parts du public et du privé dans les établissements	72

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Évolution des arbitrages nationaux intersectoriels	21
Graphique 1.2 : Évolution du financement de l'éducation.....	21
Graphique 2.1: Évolution du taux brut de scolarisation (TBS) dans le préscolaire	26
Graphique 2.2 : Part des effectifs scolarisés par ordre d'enseignement 2009/2010.....	26
Graphique 2.3 : pourcentage des effectifs scolaires par zone d'implantation des établissements préscolaires.....	27
Graphique 2.4: Part des effectifs d'enseignants par sexe et par ordre d'enseignement dans le pré primaire.....	27
Graphique 2.5: Évolution du ratio élèves/ enseignant dans le pré-primaire.....	28
Graphique 2.7 : Evolution d'effectifs d'élèves dans l'enseignement primaire	29
Graphique 2.8 : Répartition des effectifs par ordre d'enseignement : public, privé et communautaire	30
Graphique 2.9 : Répartition des effectifs scolarisés par milieu d'implantation	31
Graphique 2.10: Évolution du taux brut de scolarisation dans le primaire par sexe	31
Graphique 2. 11 : Indice de parité par région liée au Taux Brut de Scolarisation 2009/2010	32
Graphique 2. 12: Evolution du taux brut d'admission dans le primaire par sexe.....	32
Graphique 2. 14 : Evolution du Ratio élèves/enseignant (REE) dans l'enseignement primaire de base.....	33
Graphique 2.15: Évolution du taux d'alphabétisme chez les jeunes de 15 – 24 ans/sexe.	35
Graphique 2.16: Pourcentages des effectifs dans l'ESG par ordre d'enseignement en 2010/2011	36
Graphique 2.18: Profil pseudo-longitudinal de la scolarisation au primaire et au secondaire	38
Graphique 2.19: Répartition des effectifs des apprenants par sexe et par secteur en 2007/2008	39
Graphique 2.20 : Répartition des effectifs des apprenants par sexe et par secteur en 2009/2010	39

Graphique 2.21: Evolution des effectifs public privé dans l'enseignement supérieur de 2000/2001 à 2010/2011	40
Graphique 2.22: Evolution des effectifs par ordre d'enseignement (public/privé) dans l'enseignement supérieur de 2000/2001 à 2010/2011	40
Graphique 2.23: Pourcentage des filles dans l'effectif total des élèves dans le pré primaire	44
Graphique 2.24: Pourcentage des filles dans l'effectif total des élèves dans le primaire....	44
Graphique 2.25: Pourcentage des filles dans l'effectif total des élèves dans le secondaire 1 ^{er} et 2 nd cycles.....	45
Graphique 2.26: Pourcentage des femmes dans l'effectif total d'enseignants du primaire	45
Graphique 2.27: Pourcentage des femmes dans l'effectif total des enseignants dans le 1 ^{er} et le 2 nd cycles du secondaire.....	46
Graphique 2.28: Pourcentage des femmes chefs/directrices d'établissements secondaires	46
Graphique 2.29: Indice de parité entre les sexes pour le taux brut de scolarisation dans l'enseignement pré primaire.....	46
Graphique 2.30: Indice de parité entre les sexes pour le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire	47
Graphique 2.31: indice de parité entre les sexes pour le taux d'achèvement au primaire...	47
Graphique 2.32: indice de parité entre les sexes pour le taux brut de scolarité dans le secondaire	48
Graphique 2.33: Indice de parité pour le taux de transition du primaire au secondaire	48
Graphique 2.34: indice de parité pour le pourcentage des enseignants ayant reçu une formation initiale	48
Graphique 2.35: Proportion d'élèves du primaire ayant le niveau minimal requis (au moins 40% de bonnes réponses), évaluation PASEC 2005	50
Graphique 2.36: Evolution du taux d'Enseignants qualifiés par niveau d'instruction	51
Graphique 2.37: Evolution du ratio élèves/ enseignant dans le pré primaire	52
Graphique 2.38: Evolution du Ratio élèves/enseignement (REE) dans l'enseignant primaire	52
Graphique 2.39: Evolution du nombre d'élèves par classe et par niveau d'enseignement ...	53
Graphique 2.40: Indice de développement EPT	53
Graphique 2.41: Evolution du nombre d'élèves par manuel scolaire	54

AVANT-PROPOS

Lors du Forum Mondial sur l'éducation tenu en avril 2000 à Dakar, la communauté internationale a pris l'engagement de réaliser à l'échéance 2015, les six objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) à travers la mise en œuvre des douze stratégies définies dans le Cadre d'action de Dakar. Dans la perspective de l'évaluation mondiale prévue à Incheon en Corée du 19 au 22 mai 2015, le Cameroun a entrepris, à l'instar des autres pays membres de l'UNESCO, l'évaluation de son Plan d'Action relatif à la mise en œuvre de l'EPT.

En tant qu'instrument d'information et de partage d'expérience, le présent rapport d'évaluation permet à notre pays de mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des six objectifs de l'EPT auxquels le Cameroun a ajouté un septième objectif relatif à l'éducation à la citoyenneté. Ce rapport retrace la mise en œuvre des stratégies de l'EPT et met en lumière les leçons apprises, les difficultés et les nouveaux défis à relever.

S'agissant des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'EPT, il est évident que le Cameroun n'atteindra pas la cible de 2015. Cependant, il y a lieu de relever que de nombreux efforts ont été accomplis dans plusieurs domaines de l'EPT, notamment: (i) l'expansion de l'accès à l'école matérialisée par une évolution significative des taux de scolarisation et d'achèvement à tous les niveaux du système éducatif, (ii) la réduction des disparités dans le système éducatif, (iii) l'amélioration de la qualité et de la gouvernance éducative grâce à la promotion d'un partenariat efficace entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers d'une part et les organisations de la société civile d'autre part.

Pour ce qui est des difficultés et de nouveaux défis, il va sans dire que malgré la volonté politique avérée du Gouvernement, de nombreuses contraintes liées à la crise économique, aux catastrophes naturelles en particulier dans les régions septentrionales, à la pandémie du VIH/SIDA ainsi qu'à l'insécurité dans les frontières du Cameroun, ont eu une incidence négative sur la mise en œuvre des stratégies de l'EPT.

Dans le cadre de l'élaboration de ce Rapport, le Cameroun a mis en place:

- une équipe Technique Nationale constituée d'Experts de différents secteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'EPT, chargée de la planification et de la coordination des activités relatives à la rédaction de ce Rapport;
- un secrétariat Technique chargé de la production proprement dite du Rapport.

A cet effet, la méthodologie de travail s'articulait autour des points suivants:

- la conception d'une matrice de données;
- la collecte des données auprès des structures nationales impliquées dans le domaine de l'EPT;
- l'analyse des données recueillies;
- la rédaction d'un avant-projet de rapport;
- la préparation de travaux de validation du rapport national.

Je précise que l'intérêt de ce Rapport est, entre autres, de susciter un large débat qui nous permettra à terme d'élaborer l'agenda éducatif post 2015. A cet effet, la communauté internationale suggère quelques pistes de réflexion que pourrait alimenter l'expérience camerounaise. Il s'agit notamment de:

- mobiliser davantage les ressources destinées à financer l'éducation;
- assurer une éducation et un apprentissage tout au long de la vie;

- situer l'école et la classe comme lieux décisifs d'investissement et d'action pour les changements et l'amélioration continue de la qualité de l'éducation.

C'est donc le lieu pour moi d'interpeler l'ensemble de la communauté éducative pour soutenir le Cameroun dans ses efforts à relever les nouveaux défis de son agenda éducatif pour l'après 2015. Il s'agit notamment de: (i) l'accès de tous les enfants de 0 à 5 ans, en particulier les filles et les enfants issus des couches sociales les plus pauvres et défavorisées, aux soins de santé ainsi qu'à l'enseignement préscolaire; (ii) la mise en place de l'enseignement fondamental qui permettra de doter tout camerounais d'un socle minimum de connaissances et de compétences nécessaires à son insertion sociale et professionnelle; (iii) la promotion de l'éducation tout au long de la vie à travers l'alphabétisation et l'éducation non formelle; (iv) la promotion de la formation en langues nationales; (v) la promotion d'un enseignement technique et professionnel en adéquation avec les besoins de la société et de l'économie.

J'achèverais ces interpellations par des remerciements. A cet effet, je salue l'apport de la communauté éducative nationale dans la mise en œuvre de l'EPT. Dans le même ordre d'idées, je transmets toute la gratitude du Gouvernement à tous les partenaires au développement pour l'accompagnement et la sollicitude dont nous avons bénéficié tout au long de la décennie de la mise en œuvre de l'EPT.

Le Ministre de l'Education de Base,
Présidente du Comité National de Pilotage de l'EPT-Cameroun

RESUME

Depuis le Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar au Sénégal en 2000, le Cameroun a entrepris de nombreuses actions visant à réaliser tous les objectifs de l'EPT, particulièrement en termes d'expansion de l'accès à l'école, de réduction des disparités et de promotion de l'équité entre les sexes, d'amélioration de la qualité et de la gouvernance éducative.

Cependant, l'analyse des données factuelles des progrès accomplis montre que le Cameroun n'atteindra pas la cible de l'EPT en 2015. Toutefois, ce constat sans complaisance n'enlève rien aux progrès obtenus par ce pays au cours de la dernière décennie de mise en œuvre de l'EPT et qui le classent, selon la récente évaluation de l'EPT en Afrique, au 13^e rang sur les 47 pays concernés.

En effet, pour tenir les promesses de Dakar, le Cameroun a élaboré en 2002 un Plan d'Action National de l'EPT (PAN- EPT), inspiré du Cadre d'Action de Dakar, qui devait permettre au gouvernement non seulement d'étendre et de renforcer les actions menées en faveur de l'Education de Base depuis la conférence de Jomtien en 1990, mais aussi de promouvoir des savoir et savoir-faire, ainsi que des compétences et des valeurs humaines indispensables à la vie courante.

Tirant les leçons des insuffisances du PAN-EPT, le gouvernement a élaboré en 2005 une Stratégie Sectorielle globale adossée au cadre macroéconomique de réduction de la pauvreté (DSRP 2003), par laquelle l'Etat confirme l'engagement du Cameroun par rapport aux objectifs de Dakar.

Mais les résultats mitigés de l'économie camerounaise illustrée d'une part par une croissance atone et en baisse tendancielle depuis les années 2000 et d'autre part par l'absence de progrès significatifs en matière de réduction de la pauvreté ont conduit le gouvernement à élaborer le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui court de 2010 à 2020 et par lequel le gouvernement réaffirme sa volonté de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans leur ensemble. Cette nouvelle orientation imposait une actualisation de toutes les stratégies sectorielles dont celle de l'éducation élaborée en 2006. La nouvelle stratégie qui a été validée en 2013 et qui court jusqu'en 2020 repose sur une vision holistique et cohérente des politiques du secteur de l'éducation en étroite relation avec l'ambition du Cameroun de devenir un pays industrialisé à l'horizon 2020.

Les progrès résultant de la mise en œuvre de ces différentes stratégies s'appuient sur un certain nombre d'indicateurs clés, notamment :

- la progression significative des taux de scolarisation et d'achèvement pour le préscolaire et le primaire, ainsi que pour le secondaire ;
- l'atténuation des disparités entre les sexes en matière de scolarisation dans le primaire et le secondaire ;
- l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour ce qui est des conditions d'encadrement des élèves (ratios élèves/enseignant formé, intrants d'enseignement et d'apprentissage, etc.) ;
- les résultats appréciables du partenariat en faveur de l'éducation entre le Gouvernement et les donateurs.

En matière de scolarisations, il ressort que de 2006 à 2011, la progression des effectifs a été forte à tous les niveaux d'études sauf au primaire où elle a été plus modeste : Préscolaire + 56% ; Primaire + 14% ; Secondaire Général + 58% ; Secondaire Technique + 75% ; Supérieur + 85%.

Cette progression s'est effectuée davantage dans les établissements privés, à l'exception du 1^{er} cycle du secondaire général et du secondaire technique où le nombre d'élèves dans le privé est resté stable sur la période étudiée.

Dans la même mouvance, On observe un accroissement de la participation à tous les niveaux d'enseignement :

- le taux brut de préscolarisation est passé de 17,5 % en 2006 à 28,8% en 2010 ;
- le TBS du primaire est resté supérieur à 100% au cours de la période considérée ;
- le TBS du secondaire est passé de 32 % en 2006 à 47% en 2010, grâce à l'élargissement de l'offre (publique et privée) à ce niveau d'enseignement.

La croissance des effectifs du supérieur a supplanté d'une part le rythme de progression de la population globale et d'autre part celui de la population scolarisable (19-24 ans) avec, comme conséquence, l'envolée du taux brut de scolarisation et du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants. Le TBS qui était de 6,4% en 2006, s'est établi à 11,8% en 2011, soit une variation de 6 points dans la période, tandis que le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 725 à 1228 pour la même période.

Le nombre d'analphabètes parmi la population de 15-45 ans reste particulièrement élevé avec une différence notable entre les hommes et les femmes. C'est ainsi que d'après le RESEN Cameroun 2013 le pourcentage des populations considérées comme analphabètes est estimé à 34,9% pour un effectif correspondant de 2,9 millions dont 27,3% pour les hommes pour un effectif correspondant de 1,1 million et 41,7% de femmes pour un effectif correspondant de 2,9millions.

En ce qui concerne les disparités, on peut considérer que l'accès au cycle primaire est plus ou moins universel pour toutes les catégories de la population dans toutes les régions, à l'exception de celles qui sont localisées dans la zone septentrionale du pays (22 % de jeunes dans l'Adamaoua n'ont pas accès à l'école, 29 % dans l'Extrême-Nord). Ces retards vont s'accumuler puisque le taux d'achèvement du primaire est estimé à 58 % dans l'Adamaoua et à 46 % seulement dans l'Extrême-Nord (contre environ 95 % dans toutes les régions non septentrionales du pays).

Parmi les enfants non scolarisés, il y a lieu de distinguer ceux qui n'ont jamais été inscrits dans une école et ceux qui ont abandonné leurs études primaires. On estime que le flux annuel de ces enfants est de l'ordre de 100 000 dont un peu plus de la moitié sont des déscolarisés. Ces enfants se recrutent massivement parmi les pauvres dans les zones rurales (82% des non scolarisés) et dans les régions septentrionales : 53% des enfants non scolarisés pour la seule région de l'Extrême-Nord.

Des études ont montré que le niveau de pauvreté des populations interfère et explique en partie des disparités observées dans le parcours scolaire des élèves. Ainsi, on estime que si le taux d'achèvement du primaire est de l'ordre de 98 % pour un jeune du quintile de richesse le plus élevé résidant à Douala ou à Yaoundé, il n'est que de 28 % pour un jeune du quintile le plus bas résidant en zone septentrionale. A cela il convient d'ajouter des facteurs liés à l'offre et à la demande dans les scolarisations. La réduction de ces formes de disparités exige donc des actions volontaristes à plusieurs niveaux dans des domaines où la politique éducative peut être efficace.

Enfin, il apparaît qu'une part importante des disparités observées dans les parcours scolaires trouve son origine non pas dans la transition entre cycles d'études (30% de la sélection globale jusqu'au second cycle secondaire) mais surtout à l'intérieur des cycles

(70% de la sélection globale). En particulier, la rétention au cours du 1^{er} cycle du secondaire est significativement difficile pour les jeunes ruraux et pauvres.

Quant à la qualité de l'enseignement, l'on observe une évolution satisfaisante par rapport au pourcentage d'enseignants qualifiés (de 53,11 % à 67,01% pour le primaire entre 2007 et 2010 ; de 22,60% en 2001 à 41,04% en 2010 pour le secondaire). L'encadrement pédagogique au niveau du primaire a également connu une nette amélioration de 63 élèves pour 1 enseignant en 2000 à 45 élèves pour 1 enseignant en 2011 pour le primaire) grâce à l'opération de recrutement massif d'enseignants qualifiés lancée en 2007. En revanche, l'analyse des données montre, en ce qui concerne les acquis d'apprentissage, que le niveau des acquis scolaires des élèves du primaire qui était plutôt bon il y a une quinzaine d'années, s'est progressivement détérioré en raison du faible taux de possession du manuel scolaire par les élèves (13 élèves pour 1 manuel) et l'évolution mitigée des commodités telles que la disponibilité du branchement électrique, de l'eau potable et des toilettes dans les établissements scolaires. A cela, il convient d'ajouter pour ce qui est de la rémunération des enseignants que le Cameroun reste en dessous de la moyenne des pays comparatifs (4,4 fois le PIB/H dans le primaire et 6,6 fois le PIB/H dans le secondaire). Ces données en 2011 sont de 2,7 fois le PIB/H pour le primaire et de 6,9 fois le PIB/H pour le secondaire. C'est tout cet ensemble de facteurs qui expliquent la difficulté du Cameroun à atteindre la qualité de l'éducation envisagée à l'échéance fixée.

Toutefois de nombreux défis demeurent pour tenir les promesses de Dakar. C'est ainsi que la stratégie de 2013 a identifié plusieurs problématiques face auxquelles le gouvernement a pris un certain nombre de mesures qui visent, entre autres, à :

- améliorer les taux d'encadrement des élèves du primaire à travers le recrutement en nombre et en qualité des enseignants, la qualité de l'offre de l'éducation et la gestion pédagogique (ressources matérielles et humaines);
- élaborer le plan national d'enseignement / apprentissage de la lecture au Cameroun dans le but d'améliorer les acquis d'apprentissage en cette matière ;
- introduire dans la formation initiale des maîtres, un cours sur l'utilisation du manuel de lecture et de mathématiques ;
- distribuer des manuels scolaires dans les écoles primaires publiques du Cameroun afin de ramener le taux de possession du manuel scolaire de 13 élèves pour un manuel à 3 ;
- développer l'enseignement technique et professionnel pour répondre aux besoins qualitatifs et introduire la professionnalisation à l'enseignement supérieur ;
- mobiliser les financements pour le développement du système éducatif.

Les efforts du Cameroun pour atteindre les objectifs de l'EPT ainsi que ses nouveaux engagements en faveur de l'éducation lui ouvrent de nouvelles perspectives notamment son admission dans le Global Partnership for Education (GPE) qui a consenti un appui financier aux initiatives camerounaises de plus de 26 milliards de francs CFA au lieu de 3 milliards initialement prévus pour l'amélioration de la qualité de son système éducatif.

Cet apport financier extérieur significatif vient soutenir les efforts de financement nationaux qui vont vers l'accroissement des ressources budgétaires du secteur qui devraient passer de 16.29 % en 2011 à 22% en 2020. Etant donné que le système éducatif camerounais souffre d'un sous financement malgré les apports multiples des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des

acteurs privés, des milieux socioprofessionnels, des APEE et des ménages, le Cameroun s'est engagé à porter le financement de l'enseignement primaire de 36 % en 2011 à la moyenne régionale de 45% à l'horizon 2020.

Le Cameroun dispose de fortes chances d'atteindre en 2020 les cibles projetées. Cependant, de nombreux aléas dus au climat d'insécurité, aux catastrophes naturelles telles que les inondations, aux épidémies (VIH-SIDA, paludisme, etc.) et à la pauvreté ambiante, constituent de réelles menaces qui pourront empêcher le Cameroun de réaliser à échéance les objectifs de l'EPT.

SECTION 1 : DONNEES GÉNÉRALES ET ENGAGEMENT DU CAMEROUN EN FAVEUR DE L'EPT

Cette section montre les points saillants de développement du Cameroun dans les domaines sociaux, économiques et démographiques.

1.1. CONTEXTE GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

1.1.1. Contexte démographique

Les résultats du 3ème RGPH établissaient la population du Cameroun à 17 463 836 habitants en 2005. Cette population est constituée de 50,6% de femmes et 49,4% d'hommes. Les projections démographiques réalisées par le BUCREP sur la base de ces données, estiment la population à 21 657 488 habitants en 2014 et à 23 248 044 habitants en 2017. La structure de la population camerounaise montre l'importance démographique des enfants et des jeunes. Selon les projections démographiques, en 2014, près de la moitié (49,9%) de la population du Cameroun est âgée de moins de 18 ans traduisant ainsi l'extrême jeunesse de la population. Ces projections montrent également qu'en 2014, sur dix camerounais plus de six (64,1%) ont moins de 25 ans. Quant à la population des enfants de moins de 15 ans, leur proportion est estimée à 43,0% en 2014.

Les fortes proportions d'enfants et de jeunes dans la population totale est la preuve que le niveau de fécondité est encore élevé au Cameroun malgré la tendance à la baisse de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF). En effet, les différentes Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) réalisées dans le pays révèlent que le nombre moyen d'enfants par femme, mesuré à partir de, l'ISF est passé de 5,8 en 1991 à 5,0 en 2011.

Si ce changement se manifeste par la diminution progressive du poids démographique des différentes tranches d'âges chez les enfants de moins de 18 ans, il faut toutefois noter que le poids démographique des jeunes de 15-24 a tendance à augmenter. Il est passé de 20,7 en 2005, à 21,1 en 2014 et en 2017, il est estimé à 21,2%. Cette situation particulière serait probablement liée à la baisse de la mortalité des enfants en bas âge.

Concernant la dynamique démographique, l'observation de la population du Cameroun en partant du 1er recensement exécuté en 1976, met en évidence la persistance d'un taux d'accroissement démographique élevé. La population du pays est passée de 7 663 246 à 10 493 655 habitants entre 1976 et 1987, puis à 17 463 836 habitants en 2005, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,9% sur la période 1976 - 1987 et de 2,8% sur la période 1987 - 2005. Ainsi, le nombre théorique d'enfants à scolariser qui était de 2,5 millions en 2002 passerait de 3,4 millions en 2015, soit une progression de 34,5%.

Outre cette pression due à la poussée démographique, le taux de prévalence du VIH-SIDA dans la population de 15-49 ans était estimé à 11% en 2002. Cette situation a eu des conséquences néfastes sur le système éducatif se traduisant par une forte augmentation du nombre d'orphelins liés à cette maladie, l'aggravation du déficit d'enseignants et la baisse de leur rendement. On estimait à 500 par an le nombre d'enseignants décédés pour cause de SIDA et 350 mille le nombre d'enfants orphelins de SIDA. Les prévisions indiquaient qu'aux alentours de 2015, le nombre de maîtres devant être remplacés chaque année par suite de cette pandémie se situerait entre 1200 et 1500 Source DSSE 11 Mai 2006.

1.1.2. Contexte macroéconomique

Après avoir bénéficié d'une forte croissance économique au début des années 80, le Cameroun a pendant près d'une décennie connu une crise économique qui s'est traduite, au

plan macroéconomique, par une baisse du PIB jusqu'en 1994. Ceci a donné lieu sur le plan social, à de nombreuses difficultés aggravées par la réduction de moitié des salaires des fonctionnaires en 1993 et la dévaluation du FCFA au début de 1994. Depuis lors, la situation s'est progressivement améliorée, si l'on s'en tient à la légère croissance observée depuis 1999.

Le secteur de l'éducation n'a pas été épargné par cette évolution : les dépenses publiques d'éducation rapportées au nombre des enfants de 6 à 15 ans présentent aussi une évolution en V corrélative à l'évolution des recettes publiques au cours de la même période. Elles sont toutefois inférieures en 2001 à ce qu'elles étaient en 1990 et la part des dépenses publiques allouées à l'éducation demeure faible : 15,7% en 2001 contre la moyenne de 19 % observés dans les pays africains comparables et 20% dans le cadre indicatif de l'Initiative accélérée pour la scolarisation primaire universelle.

1.1.3. Plan et objectifs nationaux de développement

Face aux résultats insuffisants obtenus au terme de la mise en œuvre du DRSP, la «Vision 2035» adoptée depuis 2009 pour le développement au Cameroun. La première étape de mise en œuvre stratégique (2010-2020) est contenue dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui constitue désormais, conformément à la Déclaration de Paris, le cadre de référence de la politique et de l'action Gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution de fruits jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes. En tant que document de stratégie globale intégrée, le DSCE constitue le socle de toute action engagée dans les 10 prochaines années. Le DSCE entend situer le Cameroun dans une optique de développement plus efficace, visant des résultats en rapport direct avec les attentes des populations. Ceci suppose une plus grande inclusion de toutes les couches sociales et plus d'équité dans la perspective de développement Post-2015, au regard des faibles progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Après avoir relevé «que malgré les ressources financières massives injectées dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'énergie, l'accès aux services de base reste encore très limité et que les conditions de vie se sont même dégradées pour une bonne frange de la population¹», le DSCE préconise l'utilisation des fruits de la croissance pour renforcer le développement humain dans toutes ses composantes. Il sert désormais de cadre de référence qui doit inspirer les politiques et stratégies sectorielles et régionales, d'où découleront les programmes et projets de développement à mettre en œuvre. Le DSCE s'appuie sur cinq piliers qui actuellement représentent les principales lignes de la stratégie nationale de développement au Cameroun: le développement des infrastructures, la modernisation de l'appareil de production, le développement humain, l'intégration régionale et la diversification des échanges commerciaux ainsi que le financement de l'économie. Les objectifs du DSCE sont de: (i) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ; (ii) ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an et (iii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020. La volonté de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité intègre quatre objectifs généraux à savoir: (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre

¹ ECAM I et II « Entre 2001 et 2007, l'incidence de la pauvreté a considérablement augmenté en milieu rural (+3%) et dans quatre régions sur dix (Adamaoua, + 4,5%; Nord, +13,6%; Extrême-Nord, +9,6%; Est, +6,4%) »

le stade de Nouveau Pays Industrialisé et ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique. Les stratégies de développement du secteur social permettront, non seulement d'améliorer les conditions de vie des populations, mais aussi de disposer d'un capital humain solide, capable de soutenir la croissance économique. Ainsi, les autorités vont poursuivre la réalisation des investissements en faveur des différentes catégories sociales, dans les domaines de la santé, l'éducation et la formation professionnelle avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes, ainsi que pour l'encadrement et la prise en charge des autres groupes socialement fragilisés. Dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, les actions visant le développement de l'éducation et de la formation professionnelle concernent : (i) l'amélioration de l'accès à l'éducation de base, (ii) l'amélioration de la qualité des enseignants et de leurs conditions de travail, (iii) les choix des programmes appropriés et (iv) l'accroissement et la maintenance des infrastructures scolaires.

1.2. CADRE DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'engagement du Cameroun en faveur de l'EPT s'inscrit en droite ligne des principes édictés lors de la Conférence Mondiale sur l'Education Pour Tous tenue du 05 au 09 mars 1990 à Jomtien en Thaïlande. Dans le souci d'appliquer les recommandations de Jomtien, le Cameroun a engagé, malgré un contexte macroéconomique difficile, une série de réformes touchant à la fois au dispositif normatif, aux politiques, aux stratégies et aux objectifs nationaux de son système éducatif.

1.2.1. Le dispositif normatif

Il est caractérisé par les traits essentiels suivants:

- la consécration par la Constitution Nationale de l'éducation comme une mission fondamentale de l'Etat ;
- la reconnaissance de l'éducation comme une priorité nationale et la promotion de l'égalité des chances pour tous les citoyens camerounais (Loi n° 98 /004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'éducation au Cameroun et la Loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement supérieur);
- la mise en place d'un dispositif juridique spécifique pour l'accompagnement de l'enseignement privé (Loi n° 2004/0022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun) ;
- l'intérêt spécifique porté à certains enfants à besoins éducatifs spéciaux (loi N° 2010/003 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées et ses textes d'application et loi N° 2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun) ;
- le caractère obligatoire de l'enseignement primaire et la suppression des frais d'écolage à l'école primaire publique.

1.2.2. Les engagements internationaux

Au niveau international le Cameroun adhère à un certain nombre d'initiatives en matière d'éducation parmi lesquelles :

- la Déclaration mondiale sur l'Education Pour Tous adoptée à la Conférence Mondiale sur l'Education Pour Tous (Jomtien, Thaïlande, 5-9 mars 1990) qui a convenu d'universaliser l'enseignement fondamental et de réduire radicalement l'illettrisme avant la fin de la décennie 90 ;

- le Cadre d'action de Dakar pour l'EPT adopté au Forum mondial sur l'éducation (Dakar, Sénégal, 2000) qui réaffirme l'engagement des pays participants, dont le Cameroun, à réaliser les objectifs de l'Education Pour Tous au plus tard en 2015 ;
- le cadre indicatif de performance de l'Initiative accélérée pour l'atteinte des objectifs de l'Education Pour Tous (Initiative Fast-Track) mis en place par les pays développés (le G8 en particulier) pour accompagner les pays sous-développés vers l'atteinte des objectifs de l'Education Pour Tous d'ici 2015 ;
- la convention révisée sur l'enseignement technique et professionnel adoptée à la 31^{ème} session de la Conférence Générale des Nations Unies pour l'Education en 2001 qui recommande, entre autres, de supprimer les barrières entre les niveaux et domaines d'enseignement, entre l'éducation et le monde du travail et entre l'école et la société en faisant de l'enseignement technique et professionnel une partie intégrante de l'instruction générale de base de chacun sous forme d'initiation à la technologie, au monde du travail ainsi qu'aux valeurs humaines et aux normes requises pour se comporter en citoyen responsable ;
- les conclusions de la Conférence Internationale des experts sur l'enseignement secondaire général au 21^{ème} siècle organisées par l'UNESCO (Beijing, Chine, 21-25 Mai 2001) proposant des pistes de restructuration de l'enseignement secondaire général pour permettre à ce type d'enseignement de faire face aux défis de massification et d'amélioration de sa qualité et de sa pertinence ;
- la Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur et le Cadre d'action prioritaire pour le changement et le développement de l'enseignement supérieur, adoptées à l'issue de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, UNESCO, 5-9 octobre 1998), qui recommandent l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur en se fondant sur le critère du mérite, la rénovation des systèmes et des institutions d'enseignement supérieur et le renforcement des liens avec la société, notamment avec le monde du travail.

1.2.3. Les objectifs nationaux de l'éducation

Les lois d'orientation de l'éducation de 1998 et de l'enseignement supérieur de 2001 donnent au système éducatif camerounais de nouvelles orientations qui se traduisent dans les objectifs suivants :

- la formation des citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun ;
 - la promotion de la science et de la culture du progrès social ;
 - le renforcement du sens éthique et de la conscience nationale ;
 - la promotion de la démocratie et le développement de l'esprit démocratique ;
 - le développement de la créativité, du sens de l'initiative et de l'esprit d'entreprise ;
 - la formation et le perfectionnement des cadres ;
 - la promotion du bilinguisme et la maîtrise des langues nationales ;
 - la recherche de l'excellence dans tous les domaines de la connaissance ;
 - la formation physique, sportive, artistique et culturelle de l'enfant ;
 - la promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé ;
 - l'éducation à la vie familiale.

L'atteinte des objectifs nationaux de l'éducation a nécessité l'élaboration d'un Plan d'Action National de l'EPT (PAN-EPT) inspiré du Cadre d'Action de Dakar qui a été validé en 2002 par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. A travers l'élaboration du PAN – EPT Cameroun dont les activités devaient courir de 2003 à 2015,

le souci du gouvernement était non seulement d'étendre et de renforcer des actions menées en faveur de l'éducation de base depuis la Conférence de Jomtien en 1990, mais aussi de promouvoir des savoirs et savoir-faire ainsi que des compétences et des valeurs humaines indispensables à la vie courante.

Tirant les leçons des insuffisances du PAN-EPT, les Ministres en charge de l'Education au Cameroun (MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP) ont pris en février 2005 l'engagement d'œuvrer à l'élaboration d'une stratégie sectorielle globale adossée au cadre macroéconomique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Avec cette stratégie, l'Etat confirme l'engagement du Cameroun par rapport aux objectifs de Dakar retenus parmi les objectifs de développement du millénaire (parité entre les genres pour l'éducation et la scolarisation primaire universelle d'ici 2015).

Mais, l'adoption en 2010 du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) a permis au Gouvernement non seulement de réaffirmer sa volonté de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans leur ensemble, mais également d'actualiser toutes les stratégies sectorielles dont celle de l'éducation, afin de lui donner une vue holistique et cohérente dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du secteur. C'est ainsi que la stratégie sectorielle de l'éducation de 2006 a été révisée et validée en 2013 sous l'appellation de Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (DSSEF). Cette stratégie qui court jusqu'en 2020 se décline en trois (03) axes : (i) accès et équité, (ii) qualité et pertinence et (iii) gestion et gouvernance. Ces axes sont décomposés en objectifs et stratégies opérationnelles, conformément au tableau ci-après :

Tableau 1.1 : récapitulatif des axes stratégiques et objectifs :

Axes stratégiques	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Accès et équité	Améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation	porter le taux brut de préscolarisation de 27% en 2010 à 40 % en 2020
		améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement primaire
		mettre en place l'enseignement fondamental
		améliorer l'accès en réduisant les disparités de toutes sortes dans l'enseignement secondaire général et technique second cycle
		diversifier l'offre de formation professionnelle
		développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques et technologiques
		promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes
Qualité et pertinence	Améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement socioéconomique	Développer une politique commune de construction et de réhabilitation des infrastructures
		Améliorer la qualité des apprentissages dans l'enseignement primaire et secondaire général
		Adapter les formations à l'environnement socioéconomique
		Promouvoir la recherche action et la recherche développement au sein du secteur de l'éducation
		Améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire

Gouvernance et pilotage	Améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif	Maintenir les mécanismes de régulation existants (examens et concours) jusqu'à la création de nouveaux mécanismes à l'occasion de la mise en place de l'enseignement fondamental
		Renforcer la déconcentration et la décentralisation du système éducatif
		Améliorer la gestion des ressources humaines
		Assurer une gestion efficace des carrières
		Renforcer les capacités de planification du système
		Améliorer la transparence dans la gestion des ressources

1.3. RÔLE ET PARTENARIAT DES PARTIES PRENANTES

Depuis la tenue des Etats Généraux de l'Education en 1995 et la promulgation de la loi N° 98/004 d'Orientation de l'Education du Cameroun le 14 avril 1998, le Cameroun a entrepris de profondes réformes visant à conférer plus de lisibilité et de cohérence à son système éducatif dans le cadre des différentes institutions ministérielles ci - après :

- Ministère de l'Education Nationale en charge des Enseignements maternel, primaire et secondaire général ;
- Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle chargé des enseignements post-primaire, secondaire technique et professionnel ;
- Ministère de l'Enseignement supérieur ;
- Ministères de la Jeunesse et des Sports qui s'occupait également du volet alphabétisation des adultes;
- Ministères des Affaires Sociales et de la Condition Féminine qui avait à sa charge l'éducation des personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux.

Mais, la mise en œuvre de l'EPT au Cameroun a nécessité de profondes réformes en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement du système éducatif. C'est ainsi que dans le souci d'une meilleure prise en compte des objectifs de l'EPT, l'organisation gouvernementale de 2004 a consacré l'éclatement du Ministère de l'Education Nationale en trois autres ministères à savoir : Ministère de l'Education de Base qui est chargé des enseignements maternel, primaire ainsi que de la formation des enseignants de ces deux niveaux ; Ministère des Enseignements Secondaires, chargé des enseignements au niveau du secondaire ; Ministère de l'Enseignement Supérieur. Dès lors, la mise en œuvre de l'EPT incombe au plan institutionnel à plusieurs départements ministériels. En plus des ministères déjà cités, il y a lieu d'ajouter : le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique.

Tous ces départements ministériels travaillent en partenariat avec d'autres Ministères tels que : le Ministère des Sports et de l'Education Physique ; le Ministère de la Santé ; le Ministère des Affaires Sociales ; le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation; le Ministère de la Communication ; le Ministère des Arts et de la Culture ; le Ministère des Finances ; le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

En plus des Ministères, l'EPT bénéficie de l'appui multiforme de nombreux autres partenaires à savoir : i) Les partenaires internationaux (l'UNESCO, l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD, la Banque Mondiale) et les pays amis (le Japon, la Coopération Française, la Chine) ; et ii) les Organisations Non Gouvernementale (FAWECAM, ANACLAC, CEFAN, Plan

Cameroun etc.) auxquelles il convient d'ajouter les Organisations de la Société Civile, les Syndicats d'enseignants et les APE.

Tableau 1.2 : Contributions des partenaires techniques et financiers

Partenaires au développement	Domaine d'intervention spécifique	Ministères bénéficiaires	Années
Plan Cameroun	Livres, salles de classe, éducation des filles, enfants déficients	MINEDUB-MINESEC-MINEFOP	2013-2015
Banque Mondiale	Contract teachers, teaching and learning materials, training, institutional capacity development, PETU	MINEDUB-MINESEC-MINESUP MINEFOP	2012-2014-2015
UNICEF	Training, Curricula, support (primary and pré primary)	MINEDUB	2012-2015
	Prévention primaire des IST/VIH/SIDA chez les jeunes	MINJEC	2014-2015
	Projet de prévention primaire du VIH/SIDA chez les adolescents	MINESEC	2014-2015
European Union (EU)	Construction 60 classrooms		2014-2015
Counterpart international (CSO)	meals, community schools, training, home grown school meals/school garden (2014, 2015)	MINEDUB	2012, 2014,2015
Banque islamique de Développement (BID)	Projet pilote pour l'amélioration de la Qualité de l'Education de Base (PAQUEB);	MINEDUB	2014
	projet de Renforcement de l'offre éducative dans les ZEP (PASZEP)	MINEDUB	2015
	Projet de l'Enseignement Secondaire Technique (PEST) (BID+Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, BADEA)	MINESEC	2014-2015
UNESCO	Health education, Statistics, Inclusive Education, Adult basic education	MINESDUB-MINESUP-MINESEC-MINEFOP-MINJEC	2012-2015
KOICA	MINEFOP: Projet de construction d'un institut de formation des formateurs et du développement des programmes	MINEFOP	2014-2015
La Corée du Sud	MINEFOP: Financement et équipement de trois centres d'excellence de formation professionnelle		2014-2015
Japanese International Cooperation Agency (JICA)	Don japonais	MINEDUB	2012, 2013, 2014, 2015
	Projet des volontaires japonais	MINESEC	

	MINRESI: Dans la recherche agricole et halieutique; le développement des matériaux locaux	MINRESI	
CONFESJES	Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes	MINJEC	2014-2015
République populaire de Chine	MINESEC: Projet de mise en place du lycée technique agricole de Yabassi		2014-2015
Fonds Koweïtien	MINESEC: Projet de construction et d'équipement du lycée professionnel d'Ekounou		2015
AGBETSI (CSO)	Training, sensitisation, birth certificates	MINEDUB-MINEFOP	2012-2015
CEFAN	SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'EDUCATION	MINEDUB-MINESUP-MINESEC-MINEFOP-MINJEC	2013-2014-2015
Agence Française de Développement (AFD)	Construction of classrooms, latrines, training, teaching materials	MINEDUB-MINEFOP-MINRESI	2012, 2013, 2014-2015

Source :

Pour assurer une participation efficiente de la société civile à la mise en œuvre de l'EPT, le Cameroun a mis en place en 2005 un réseau d'organisations de la société civile de l'éducation dénommé « Cameroon Education For All Network » (CEFAN) qui compte aujourd'hui près de 60 organisations membres provenant essentiellement de deux groupes d'acteurs : les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales et les syndicats d'enseignants. Leurs domaines d'intervention sont multiples et variés (éducation inclusive, scolarisation de la jeune fille, violences faites aux filles en milieu scolaire, éducation à la citoyenneté, droits humains, droits de l'enfant, alphabétisation, promotion du manuel scolaire chez les enfants). A ce titre, plusieurs activités ont été menées dans les différents domaines tels que : la recherche, le renforcement des capacités de ses membres, la gouvernance scolaire, les « droits humains », les violences faites aux filles en milieu scolaire, le suivi budgétaire, la gestion axée sur les résultats. S'agissant des perspectives dans le cadre de l'agenda post 2015, le CEFAN entend mettre un accent sur la valorisation de la contribution des organisations de la société civile dans la réalisation des objectifs de l'EPT au Cameroun à travers le renforcement du plaidoyer dans les domaines de la gouvernance éducative, de l'inclusion, du financement de l'éducation par les sources domestiques, de la formation, du suivi et de l'évaluation de l'EPT, de l'alphabétisation.

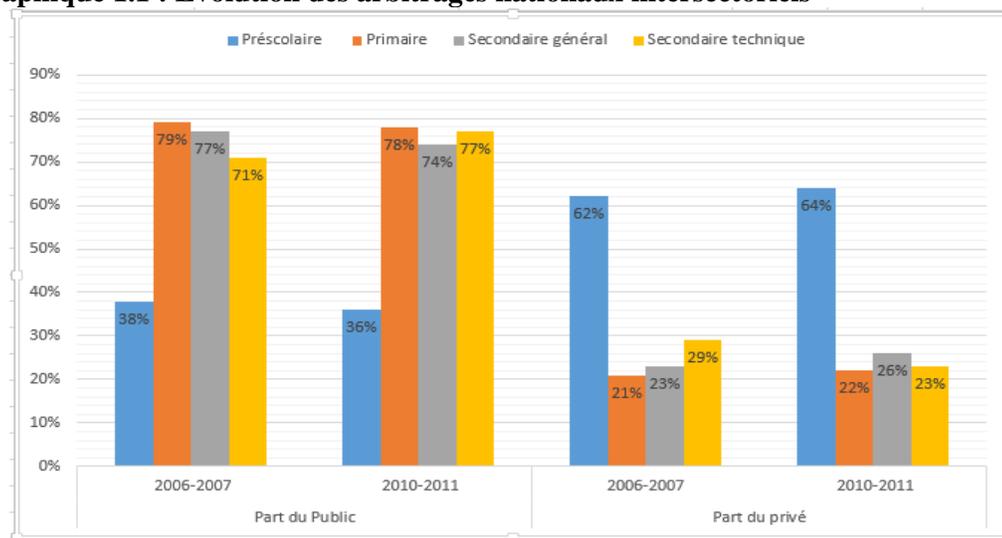
1.4. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION

En adoptant en 2002, son Plan d'Action EPT, le Cameroun s'était engagé à mobiliser des moyens conséquents pour sa mise en œuvre. Quinze ans après l'adoption de ces objectifs, l'insuffisance des ressources financières constitue le principal obstacle à leur réalisation. Ainsi en 2000, les dépenses d'éducation du Cameroun représentent 14,3% du Budget de l'Etat (RESEN Cameroun 2013).

Depuis lors, l'éducation a obtenu une part croissante dans les arbitrages nationaux intersectoriels. Cette évolution généralement contrastée se caractérise d'abord par une

progression très rapide jusqu'en 2002 de 22,9% à 27,0%, ensuite une diminution depuis 2003 de 25,8% à 16,3% en 2011.

Graphique 1.1 : Évolution des arbitrages nationaux intersectoriels



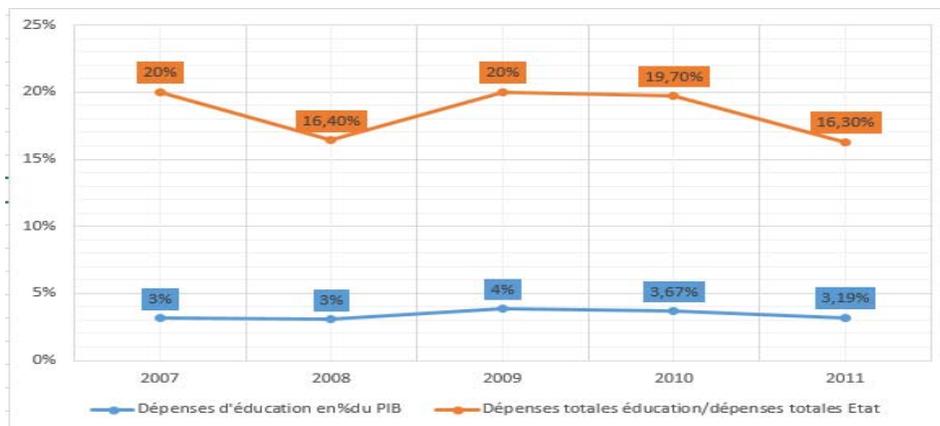
Source :

Cependant, la part consacrée au secteur de l'éducation est restée en deçà de la moyenne régionale (18,3% des dépenses courantes). D'où un sous financement du secteur.

Cette faiblesse dans le financement public de l'éducation est également perceptible dans la part du PIB allouée au secteur. En effet la part des dépenses d'éducation en pourcentage du PIB a progressé fortement jusqu'en 2007 de 2,30% à 3,14%. Elle a connu une diminution de 3,84% à 3,19% entre 2009 et 2011 alors que la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne et des pays émergents hors Afrique se situe aux environs de 4,4%. Il conviendrait pour le Cameroun d'augmenter de plus d'un tiers les allocations budgétaires pour l'éducation afin de s'aligner sur cette moyenne internationale.

Force est de reconnaître qu'un financement public aussi limité entraîne un recours très accentué au financement de l'éducation par les familles à travers la rémunération des maîtres des parents dans le primaire (soit 18% des enseignants de ce cycle) et des vacataires (soit 38% des enseignants du secondaire général et public) dans le secondaire. On constate que le financement de l'éducation par les parents est élevé cependant il pallie le recul relatif du financement public (cf. tableau en annexe)

Graphique 1.2 : Évolution du financement de l'éducation



Source :

L'analyse ci-dessous présente les principales affectations des ressources financières dans les différents sous-secteurs de l'éducation au Cameroun.

1.4.1. Le préscolaire

La part de l'enseignement préscolaire dans les dépenses éducatives publiques représentait 4% du budget du secteur entre 1996 et 2000. Cette part s'est accrue sensiblement jusqu'en 2009 (4,51%) et a plafonné autour de 3,34% en 2011 (UNESCO 2012).

1.4.2. L'Enseignement primaire

En 2000 l'enseignement primaire a reçu 43% du budget du secteur de l'éducation. Cette part était sensiblement la plus élevée par rapport à celle destinée aux autres niveaux d'enseignement. Cette part a chuté considérablement avant de remonter à 38,65% en 2006. En dépit des efforts déployés par le Cameroun en faveur du primaire et des progrès significatifs réalisés sur la période 2006-2012 la part des ressources allouées au primaire reste encore à un niveau relativement bas. Elle oscille autour de 36%, un niveau inférieur à la moyenne régionale qui accorde 45% du financement public au primaire. Cette allocation reste encore éloignée de la cible de 50% fixée à Dakar au Sénégal en 2000. Néanmoins, dans sa nouvelle stratégie du secteur de l'éducation, le Gouvernement projette l'atteinte de l'universalisation du cycle primaire en 2020 avec l'appui de ses partenaires locaux en portant le budget de ce secteur à environ 45%. (RESEN 2013)

1.4.3. Besoins éducatifs des jeunes et des adultes

S'agissant de l'alphabétisation des jeunes, l'objectif de réduction de la fréquence de l'analphabétisme chez les jeunes n'a pas bénéficié d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics depuis 2000. En dépit du changement opéré lors de l'organisation gouvernementale de 2011 qui a attribué le volet « alphabétisation » au Ministère de l'Education de Base, cette situation n'a pas changé, car la part du budget consacré à l'alphabétisation reste insignifiante. A titre d'illustration, en 2013 le programme « d'alphabétisation » du MINEDUB a bénéficié seulement de 23,86% du budget de fonctionnement et 4,26% du budget d'investissement contre 60,59% du budget de fonctionnement et 42,89% du budget d'investissement pour le programme d'universalisation du primaire (Loi des finances 2013).

Néanmoins, le Gouvernement se propose de faciliter l'insertion dans le circuit de l'éducation de base formelle, des enfants en âge scolaire (6-14 ans) récupérés en mettant en

place des passerelles entre l'éducation de base non-formelle et l'éducation de base formelle.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, il y a lieu de noter que ce niveau avait reçu 38% des financements du secteur et classé 2^e après l'enseignement primaire. Depuis 2013, la part des dépenses publiques éducatives accordées à l'enseignement secondaire représente 50% du secteur y compris la formation professionnelle 3% contre 32% pour la moyenne régionale. On constate que le financement du système scolaire privilégie le secondaire qui consomme presque la moitié des dépenses publiques. Il y a lieu de relever que les 3% attribués à la formation professionnelle sont un frein à l'acquisition des compétences transférables et les compétences techniques et professionnelles.

L'enseignement supérieur quant à lui reçoit 14% contre 21% pour la moyenne régionale. Il accueille toujours plus d'étudiants avec la même part du budget de l'Etat depuis cinq ans.

D'une manière générale, malgré la volonté politique du gouvernement, le financement domestique nécessaire pour l'atteinte de cet objectif a été relativement faible au cours de la période en raison d'une part de l'absence d'une cible précise et d'autre part de la dispersion des ressources de l'Etat vers des actions ponctuelles inattendues à l'instar : du maintien de la sécurité dans les frontières du pays, de la gestion des inondations dans le septentrion et de l'aide humanitaire aux pays voisins en conflit.

Toutefois, le gouvernement entend développer des partenariats multiples entre les pouvoirs publics et le secteur privé productif de la formation professionnelle et à court terme renforcer les plateaux techniques dans l'enseignement secondaire général technique et professionnel.

1.4.4. Alphabétisation des adultes

Avant les réformes institutionnelles de décembre 2011 qui transfèrent les missions d'alphabétisation au Ministère de l'Education de Base, son financement relevait principalement du budget de l'ex Ministère de la Jeunesse et précisément de ses structures opérationnelles qu'étaient le PNA et l'ex- CNEPA.

Par ailleurs, la Société civile, à travers quelques ONG nationales ou internationales présentes sur le terrain, contribue au financement des activités d'alphabétisation. Les efforts consentis à cet effet sont orientés vers le paiement des salaires, les frais de formation, la production des matériaux d'enseignement, le transport, etc.

En dehors du budget de l'Etat, les structures d'alphabétisation ont bénéficié entre 2003 et 2008 d'un apport financier constitué de fonds PPTE. Le tableau ci-après présente une synthèse des dotations y relatives.

En 2013, les activités d'alphabétisation transférées au Ministère de l'Education de Base ont reçu un financement de 36 119 389 000 FCFA soit 21,10% du budget global (171 118 000 000 FCFA) de ce département ministériel (loi des finances 2013) ; cette somme représentant 82 % du montant prévu par le PAN-EPT en 2000.

1.4.5. Dépenses consacrées à la parité et à l'égalité des sexes dans l'éducation

Malgré les politiques de financement spécifiques adoptées par le gouvernement à travers ses différentes structures chargées de la mise en œuvre de la parité et de l'égalité des sexes, des disparités fortes subsistent surtout selon le niveau de richesse, les régions et le genre.

Selon le RESEN 2013, les garçons obtiennent 18% de plus de ressources publiques que les filles. Les urbains obtiennent 2 fois plus de ressources publiques en éducation que les ruraux. Les jeunes du quintile le plus riche, 5 fois plus que ceux du quintile le plus pauvre. De même un jeune de Yaoundé obtient aussi 3,2 fois plus de ressources que son homologue de l'Extrême-Nord.

La consommation des ressources publiques profite donc systématiquement à certains élèves dont les caractéristiques sont : masculin, urbain, hors régions septentrionales et dont les parents appartiennent au quintile supérieur de richesse.

1.4.6. Évolution des dépenses consacrées à la qualité de l'éducation

En ce qui concerne la qualité de l'éducation, l'Etat affecte plus de 80% de ses ressources au budget de fonctionnement (82,28% du budget général en 2011 et 92,85% en 2012 dans le budget du MINEDUB) et la masse salariale représente une part très majoritaire de ce budget de fonctionnement. Les biens et services reçoivent environ 15% et la formation continue s'est maintenue à un résiduel soit 0,50% en 2012.

Il y a lieu de relever un sous financement du budget d'investissement, 7,14% de l'allocation globale en 2010 et en 2011. Ce sous financement des investissements et des dépenses hors salaires constituent le principal obstacle à la réalisation des objectifs de l'EPT.

D'après la répartition budgétaire du MINEDUB au cours des années 2013, 2014, 180 millions sont consacrés annuellement à l'achat des manuels scolaires soit 0,11% du budget de fonctionnement de la même année soit 151 018 000 000 F CFA.

La subvention accordée pour la mise en œuvre du matériel didactique (Paquet minimum) est restée constante, près de 2 milliards de F CFA chaque année. Ces subventions aux écoles ne produisent pas toujours les effets escomptés. Car, leur mise en œuvre est généralement tardive, plusieurs mois après le début de l'année scolaire. En plus, ces subventions sont souvent insuffisantes et vulnérables aux coupes budgétaires.

D'après le rapport mondial sur l'EPT 2013/14, les dépenses en personnel représentent plus de 86,5% des dépenses publiques ordinaires du primaire public, le niveau de rémunération moyen des enseignants se situe en 2011 autour de 2,7 fois le PIB par habitant pour le primaire et 6,9 fois le PIB/h pour le secondaire. L'analyse des données montre que le Cameroun présente des taux nettement en dessous de la moyenne des pays comparatifs qui se situe à 4,4 fois le PIB/h pour le primaire et 7,6 fois le PIB/h pour le secondaire.

SECTION 2 : PROGRES ACCOMPLIS VERS LA REALISATION DES OBJECTIFS DE L'EPT

Depuis le Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar au Sénégal en 2000, le Cameroun a entrepris de nombreuses actions visant à réaliser tous les objectifs de l'EPT, particulièrement en termes d'expansion de l'accès à l'école, de réduction des disparités et de promotion de l'équité entre les sexes, d'amélioration de la qualité et de la gouvernance éducative. Cependant, l'analyse des données factuelles des progrès accomplis montre que le Cameroun, comme la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, n'atteindra pas la cible de l'EPT en 2015. Toutefois, ce constat n'enlève rien aux progrès obtenus par ce pays au cours de la dernière décennie de mise en œuvre de l'EPT et qui le classent, selon la récente évaluation de l'EPT en Afrique, au 13^e rang sur les 47 pays concernés.

En effet, les progrès du Cameroun s'appuient sur un certain nombre d'indices clés, notamment :

- La progression significative des taux de scolarisation et d'achèvement pour le préscolaire et le primaire, ainsi que pour le secondaire ;
- L'atténuation des disparités entre les sexes en matière de scolarisation dans le primaire et le secondaire qui se sont atténuées ;
- Les résultats appréciables du partenariat en faveur de l'éducation entre le Gouvernement et les donateurs ;
 - En revanche, de nombreux défis demeurent pour tenir les promesses de Dakar. Il s'agit en l'occurrence :
 - du développement, de l'encadrement et de l'éducation de la petite enfance, en particulier les enfants des familles vulnérables et défavorisées ;
 - de l'amélioration de la qualité de l'enseignement (ratios élèves/enseignant formé, intrants d'enseignement et d'apprentissage, etc.) ;
 - du développement adéquat des compétences pertinentes pour l'emploi, le développement durable et la citoyenneté ;
 - de l'amélioration de l'équité à travers un meilleur ciblage des enfants ayant des besoins spéciaux et ceux défavorisés des zones rurales, des minorités et des populations marginalisées ;
 - de la promotion de l'alphabétisation des jeunes et des adultes.

2.1. ÉDUCATION ET PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE (EPPE)

La mesure des progrès réalisés vers l'atteinte de cet objectif se fera sur la base des deux principaux indicateurs ci-après :

- l'évolution du taux brut de scolarisation dans le préscolaire ;
- la réduction du taux de mortalité infantile des enfants de 0 à 5 ans.

2.1.1. Les progrès en matière de scolarisation dans le préscolaire

Le Cameroun a enregistré des progrès considérables en matière de pré scolarisation entre 2000 et 2010. En effet, le nombre d'enfants inscrits dans le préscolaire est passé de 113 648 à 339 585, soit une augmentation de 37%.

Le taux brut de scolarisation dans le préscolaire a plus que doublé, passant de 13,31% en 2000 à 29,96% en 2011.

Graphique 2.1: Évolution du taux brut de scolarisation (TBS) dans le préscolaire



Source :

2.1.2. Défis et mesures prises

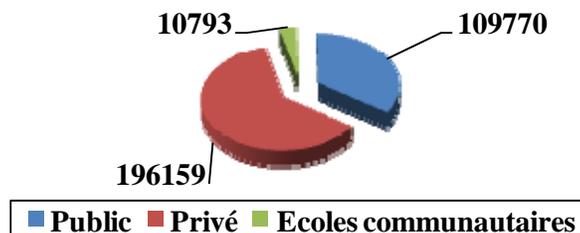
➤ Malgré ce progrès significatif en termes de couverture, l'éducation de la petite enfance qui ne concerne actuellement que moins d'un tiers du potentiel à scolariser, reste encore peu développée et loin de la cible des 2/3 des effectifs scolarisables fixés à Dakar au Sénégal. (cf. tableau 3 en annexe).

➤ Par ailleurs, le nombre d'enfants inscrits dans le préscolaire laisse entrevoir de faibles écarts entre filles et garçons. Ainsi, de 2000 à 2007, le pourcentage des garçons inscrits dans le préscolaire s'est stabilisé au-dessus de 50% tandis que de 2008 à 2011, la tendance s'est inversée à l'avantage des filles. Ce qui traduit la capacité du système éducatif camerounais à garantir un accès équitable entre les sexes dans le préscolaire.

➤ L'enseignement privé reste prédominant dans le préscolaire avec une part croissante des effectifs totaux passant de 58% en 2000 à 62 % en 2010 (RESEN, 2013). Dans la région du Littoral, seul 1 enfant sur 6 fréquente une école publique contre 1 enfant sur 3 dans le Centre (cf. tableau 4 en annexe).

➤ L'emprise du secteur privé consacre des écarts de participation très prononcés entre les différentes régions du pays et entre les zones d'implantation des écoles (urbaine et rurale). Ainsi, le Centre et le Littoral ont des taux de participation les plus élevés avec respectivement 48,1% et 43,9% de l'ensemble des effectifs. En revanche, les plus faibles participations sont enregistrées dans les régions de l'Extrême Nord et du Nord avec des taux de préscolarisation de 3,6 et 6,3 %, respectivement, en raison des pesanteurs socio culturelles qui persistent dans ces régions (cf. tableau 6 en annexe)

Graphique 2.2 : Part des effectifs scolarisés par ordre d'enseignement 2009/2010

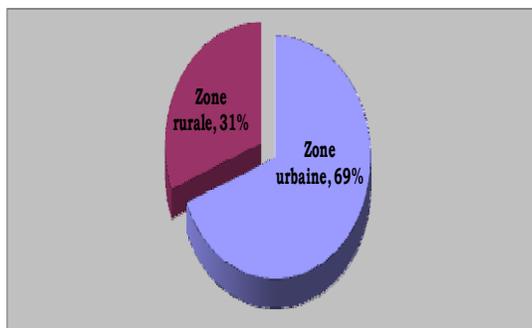


Source :

➤ Aussi le gouvernement envisage-t-il dans sa nouvelle Stratégie Sectorielle qui court de 2013 à 2020 d'étendre la couverture du préscolaire sur toute l'étendue du territoire et de porter le taux brut de préscolarisation de 30 % à 40% en 2020.

➤ Pour y parvenir le gouvernement entend développer et étendre sur l'ensemble du territoire national, l'expérience communautaire qui ne concerne actuellement que les régions de l'Est, de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua avec un pourcentage d'effectifs encadrés de 15,2% ; 13,1% ; 17,5% et 9,8 %, respectivement (cf. tableau 5 en annexe).

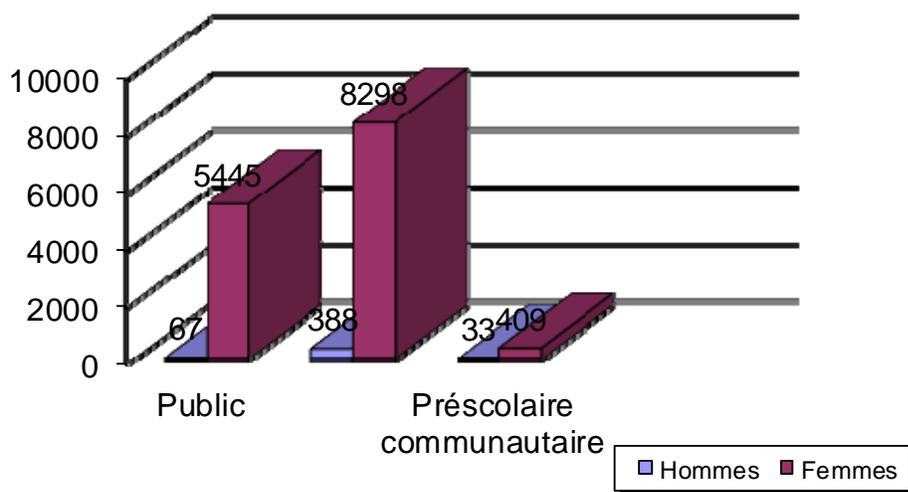
Graphique 2.3 : pourcentage des effectifs scolaires par zone d'implantation des établissements préscolaires



Source :

L'effectif des enseignants du pré-primaire a connu une évolution considérable. Le pré-primaire comptait en 2000/2001 un effectif total de 5.310 enseignants. En 2010, les tout-petits du pré scolaire étaient encadrés dans les écoles publiques et privées par 14.640 enseignants au total. Ce personnel était réparti de la manière suivante : écoles publiques, 5.512 enseignants, soit 38 % de l'effectif total ; écoles privées laïques et confessionnelles, 8.686 soit 59 % des effectifs du personnel et écoles communautaires (écoles des parents et CPC) 442 enseignants, soit environ 3 % des enseignants du préscolaire.

Graphique 2.4: Part des effectifs d'enseignants par sexe et par ordre d'enseignement dans le pré primaire



Source :

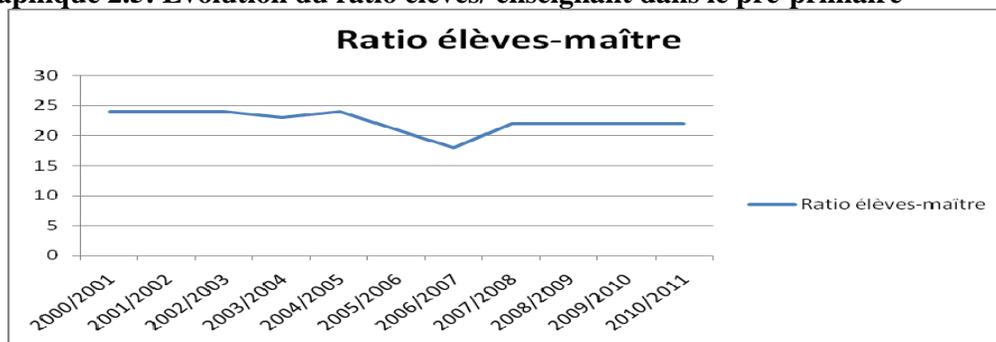
La répartition du personnel enseignant connaît d'énormes disparités entre les régions. Ainsi, les régions du Centre et du Littoral ont à elles seules, respectivement 33 % et 22 % des effectifs, soit plus de la moitié du personnel du préscolaire.

S'agissant du secteur public en particulier, on observe que les disparités sont tout aussi importantes. En effet, la région du Centre dispose de 29 % de l'ensemble des effectifs d'enseignants du préscolaire public, l'Ouest 18 % et le Littoral 11 %. Ces trois régions concentrent 58 % du personnel enseignant. Ces statistiques épousent la tendance du préscolaire dont les effectifs scolarisés sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire.

La constante observée depuis des années est que le personnel du préscolaire est entièrement féminin. Les hommes représentent pour l'ensemble du secteur public et privé 3 % du personnel des écoles maternelles, soit 1 % dans le public, 4 % dans le privé formel et 7 % dans le préscolaire communautaire. Le pourcentage d'enseignants qualifiés quant à lui, a connu une nette progression de 2006 à 2011, passant de 38,69% à 63,80% (cf. tableau 7 en annexe)

Le ratio élèves/enseignant dans le pré primaire est resté identique de 2000 à 2005 soit, 24/1 (24 élèves pour un enseignant). Ce taux d'encadrement a connu une évolution entre 2006 et 2007, passant de 21/1 à 18/1. Il s'est stabilisé à 22/1 de 2008 jusqu'en 2011 (cf. tableau 8 en annexe).

Graphique 2.5: Évolution du ratio élèves/ enseignant dans le pré-primaire



Source :

D'après le Rapport Mondial sur le suivi de l'EPT 2013/14, le Cameroun, en dépit des progrès observés, figure dans le groupe de 33 pays identifiés comme s'éloignant de l'objectif n°1 de l'EPT et dont les taux bruts de scolarisation se situeraient actuellement entre 30 et 69%. Par ailleurs, les progrès du Cameroun en matière de pré scolarisation masquent le fossé qui sépare actuellement les familles riches des familles pauvres. Ainsi, selon le même Rapport, plus de 40% des enfants de moins de 5 ans ayant reçu une éducation pré scolaire sont issus des familles riches contre 5% seulement d'enfants appartenant aux familles pauvres (cf. tableau 9 en annexe).

Au regard du faible développement de l'EPPE dans les zones rurales et compte tenu du coût relativement élevé du pré scolaire, le défi actuel du gouvernement consiste à étendre la couverture pré scolaire sur l'ensemble du territoire en mettant en place des centres pré scolaires communautaires (CPC) gérés par les communautés locales avec l'implication réelle des communes qui prendront en charge les salaires des fonctionnaires d'appoint. Ceci permettra aux tous petits de bénéficier d'activités d'éveil devant faciliter leur transition dans le cycle primaire.

➤ Défis

Malgré ce progrès significatif en termes de couverture, l'éducation de la petite enfance qui ne concerne actuellement que moins d'un tiers du potentiel à scolariser, reste encore peu développée et loin de la cible des 2/3 des effectifs scolarisables fixés à Dakar au Sénégal. (cf. tableau 3 en annexe).

Par ailleurs, le nombre d'enfants inscrits dans le préscolaire laisse entrevoir de faibles écarts entre filles et garçons. Ainsi, de 2000 à 2007, le pourcentage des garçons inscrits dans le préscolaire s'est stabilisé au-dessus de 50% tandis que de 2008 à 2011, la tendance s'est inversée à l'avantage des filles. Ce qui traduit la capacité du système éducatif camerounais à garantir un accès équitable entre les sexes dans le préscolaire.

L'enseignement privé reste prédominant dans le préscolaire avec une part croissante des effectifs totaux passant de 58% en 2000 à 62 % en 2010 (RESEN, 2013). Dans la région du Littoral, seul 1 enfant sur 6 fréquente une école publique contre 1 enfant sur 3 dans le Centre (cf. tableau 4 en annexe).

L'emprise du secteur privé consacre des écarts de participation très prononcés entre les différentes régions du pays et entre les zones d'implantation des écoles (urbaine et rurale). Ainsi, le Centre et le Littoral ont des taux de participation les plus élevés avec respectivement 48,1% et 43,9% de l'ensemble des effectifs. En revanche, les plus faibles participations sont enregistrées dans les régions de l'Extrême Nord et du Nord avec des taux de préscolarisation de 3,6 et 6,3 %, respectivement, en raison des pesanteurs socio culturelles qui persistent dans ces régions (cf. tableau 6 en annexe)

➤ Mesures prises

Pour y parvenir le gouvernement entend développer et étendre sur l'ensemble du territoire national, l'expérience communautaire qui ne concerne actuellement que les régions de l'Est, de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua avec un pourcentage d'effectifs encadrés de 15,2% ; 13,1% ; 17,5% et 9,8 %, respectivement (cf. tableau 5 en annexe).

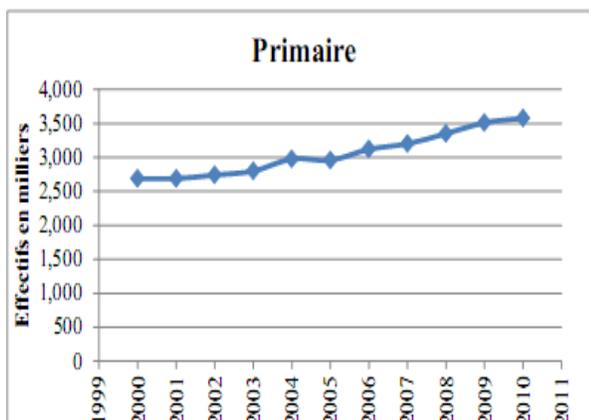
2.2. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE UNIVERSEL (EPU)

Pour mesurer le niveau d'atteinte de cet objectif, nous aurons recours aux indicateurs de scolarisation ci-après à savoir : le TBS, TBAd, Tach. Il ressort que le Cameroun a réalisé des progrès significatifs depuis le Forum de Dakar sur l'éducation en 2000. Toutefois, les données montrent que malgré ces avancées ce pays ne pourra pas atteindre l'objectif d'universalisation de l'enseignement primaire en 2015.

2.2.1. Progrès accomplis

S'agissant des progrès accomplis, il y a lieu de relever que les indicateurs d'universalisation de l'enseignement primaire sont en nette évolution. C'est ainsi que les effectifs scolarisés dans l'ensemble des structures du primaire sont passés, pour les cinq dernières années scolaires (2005/2006 à 2009/2010), de 2.723.504 à 3.510.396, soit une progression moyenne de 3,4 % par an, supérieure à l'accroissement annuel moyen de 2,9% de la population scolarisable du pays, avec une tendance à l'accélération en fin de période due probablement à la suppression des frais d'écolage pour ce qui est du secteur public (cf. tableau 10 en annexe).

Graphique 2.7 : Evolution d'effectifs d'élèves dans l'enseignement primaire

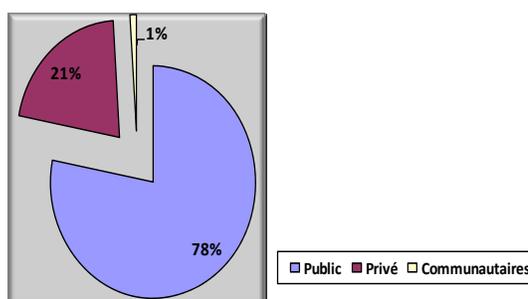


Source : RESEN, 2013

La part du secteur public dans l'encadrement des enfants a très peu varié depuis 2003/2004. En 2009/2010, le public encadre 78 % des effectifs du primaire. Depuis 2006, la proportion d'effectifs encadrés par le privé est passée de 27,0 % en 2001 à 22,2 % en 2011, soit une baisse de 5 points sur la période. Mais ce chiffre reste encore élevé tant en termes comparatifs au niveau international qu'en termes absolus pour un niveau d'études qui vise la couverture universelle. L'emprise du secteur privé dans la couverture de l'enseignement primaire reste considérable et l'on est encore éloigné de la cible de 87,5 % pour le secteur public prévue par la Stratégie du Secteur Education 2013 à l'horizon 2015/2020.

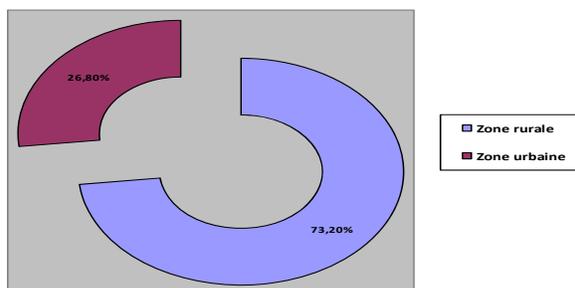
Les écoles communautaires qui sont constituées d'écoles des parents et qui sont transformées quelques années plus tard en écoles publiques suite à la demande des communautés, n'encadrent avec les centres d'éducation de base non formelle, que 1,4 % de la population scolarisée du primaire.

Graphique 2.8 : Répartition des effectifs par ordre d'enseignement : public, privé et communautaire



S'agissant de la répartition des effectifs scolarisés par milieu d'implantation (rural/urbain) des écoles, les statistiques indiquent que 73 % d'élèves fréquentent en milieu rural contre 26,8 % en milieu urbain, soit 3 enfants sur 4 recensés au primaire qui fréquentent les écoles des zones rurales.

Graphique 2.9 : Répartition des effectifs scolarisés par milieu d'implantation

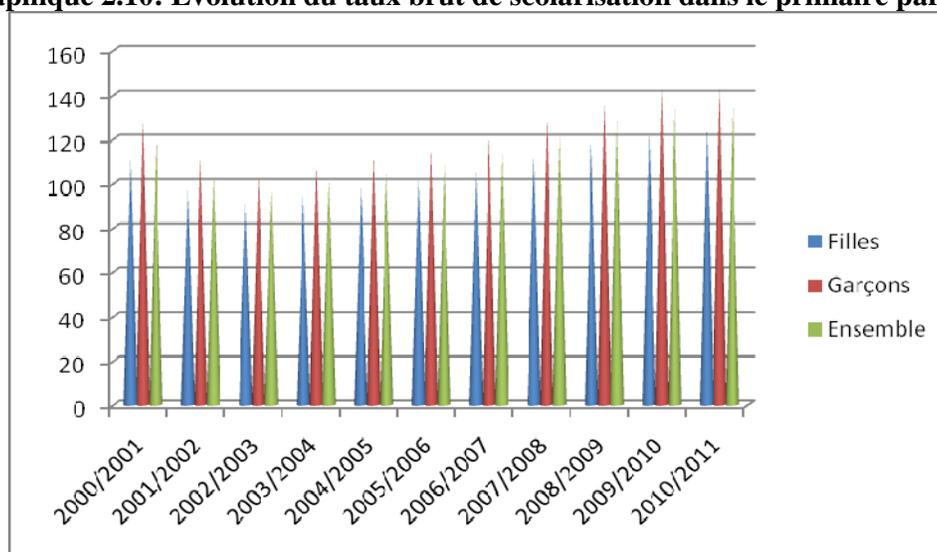


Source :

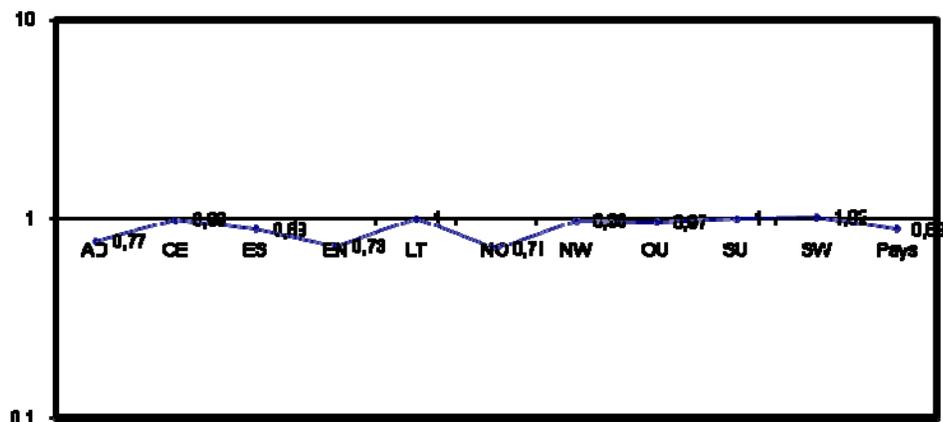
Amélioration de la parité filles/garçons dans le primaire

Les Taux Bruts de Scolarisation ont été maintenus au-dessus de 100 % au cours de la période considérée. Les écarts de scolarité entre filles et garçons restent faibles même si la moyenne de l'indice de parité qui est de 0,89 montre que la scolarisation au primaire est plus favorable aux garçons qu'aux filles. Toutefois, les écarts de scolarité selon le genre sont surtout marqués dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord du fait de la persistance des pesanteurs socioculturelles pendant que la parité est atteinte dans les autres parties du pays (cf. tableau 11 en annexe).

Graphique 2.10: Évolution du taux brut de scolarisation dans le primaire par sexe



Graphique 2. 11 : Indice de parité par région liée au Taux Brut de Scolarisation 2009/2010



Source : Annuaire statistique MINEDUB, 2009/2010

En 2010, le Taux Net de Scolarisation (TNS) au plan national était de 87,9. Ainsi, la proportion d'enfants en dehors d'âge scolaire était estimée à 26 % de l'effectif scolaire. Les statistiques indiquent que 5 % avaient moins de 6 ans, âge officiel d'entrée du cycle et 15 % ont plus de 11 ans, âge limite de scolarisation au primaire.

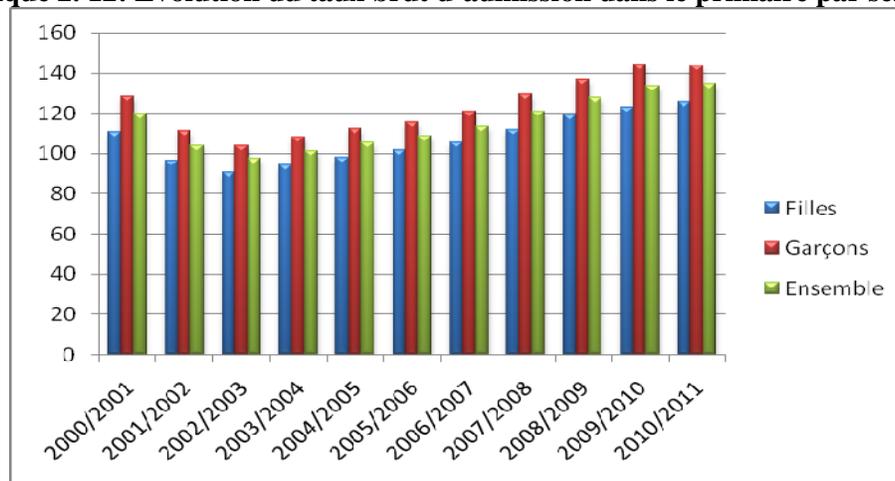
Amélioration de l'efficacité interne du cycle

D'importants progrès quantitatifs ont été réalisés par le Cameroun dans l'admission en première année du primaire :

- le TBA en 1ere année du primaire /Class 1 est passé de 73% en 2000 à 123% en 2012 soit une évolution de 50 points en douze ans;
- le Taux d'achèvement a évolué de 49% en 2000 à 73% en 2012 soit une progression de 24 points.

D'une manière générale, la rétention reste faible : 3 enfants sur 5 suivent leur scolarité jusqu'à la fin du cycle.

Graphique 2. 12: Evolution du taux brut d'admission dans le primaire par sexe



Source :

Selon les analyses, si les conditions de scolarisation observées en 2009/2010 se maintiennent pour les années à venir, le Taux Brut d'Achèvement (TBA) du primaire serait à l'horizon 2015, de 86,5 %, tandis que le Taux Net d'Achèvement (TNA) serait de 70 % avec comme conséquence 30 % d'élèves qui abandonneront en cours de cycle.

Amélioration de l'encadrement pédagogique

L'encadrement pédagogique dans l'enseignement primaire au Cameroun est assuré par 77 236 personnels exerçant dans les écoles tous ordres confondus. Ce personnel est réparti de la manière suivante : 52 411 pour les écoles publiques, soit 68 % du total ; 24 157 pour les écoles privées, soit 31 % ; 668 intervenants dans les écoles communautaires, soit environ 1 %. Il apparaît que la région du Centre concentre 20,1 % du personnel enseignant dans les écoles primaires, suivie du Littoral avec 14,3 %, soit autant que les régions de l'Adamaoua (4,2 %), l'Est (4,7 %) et le Sud (5,0 %) réunies. Viennent ensuite, les régions de l'Ouest avec 12,9 %, du Nord-Ouest avec 11,9 %.

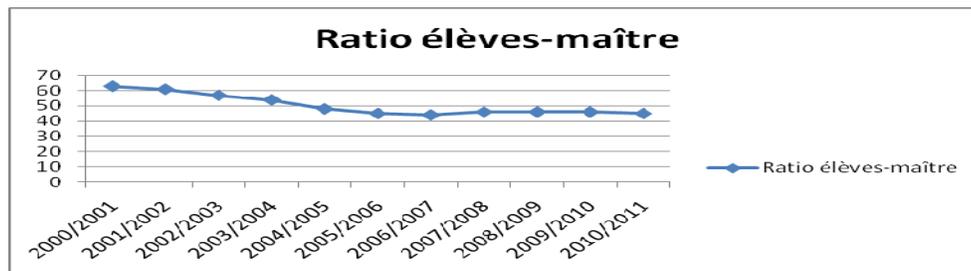
L'effectif des femmes dans le personnel enseignant des écoles primaires représente 47,7 % dont 46 % pour le public, 52 % pour le privé formel et 15 % dans le primaire communautaire.

Dans les écoles primaires publiques, près de 21 % du personnel sont encore des maîtres de parents. Autrement dit, pour 5 enseignants des écoles primaires publiques, 1 est pris en charge par les parents. Mais, le changement de statut de certains maîtres des parents et le recrutement de nouveaux enseignants au cours de l'année scolaire 2009/2010 ont réduit de 6 % l'importance de cette catégorie d'enseignants instables au sein des écoles primaires publiques.

Le nombre d'enseignants qualifiés a plus que doublé entre 2006 et 2011 (le taux d'enseignants qualifiés passe ainsi de 32.39 % à 67.01 %). Dans la même veine, on observe une amélioration du ratio élèves/enseignant qui est passé de 63/1 en 2000/2001 à 45/1 en 2010/2011 ce qui rapproche le Cameroun de la cible de 40/1 prévue pour 2020 par le DSCE.

L'amélioration de l'encadrement pédagogique au cours de la période s'est traduite également par une augmentation du taux de transition du primaire au secondaire (celui-ci passe de 47.83 % en 2006/2007 à 52.34 % en 2009/2010).

Graphique 2. 14 : Evolution du Ratio élèves/enseignant (REE) dans l'enseignement primaire de base



Source :

2.2.2. Défis et mesures prises

Pour réaliser l'achèvement primaire universel, le Cameroun a identifié un certain nombre de défis à savoir :

- Universaliser l'accès à l'enseignement primaire en scolarisant tous les enfants de 6 à 11 ans ;
- Réduire les disparités à l'intérieur du cycle (*zone de résidence, sexe, statut des enseignants*) ;
- porter le taux de rétention à 100 % en 2015 ;
- Améliorer les taux d'encadrement, d'achèvement, de redoublement (le ramener à 5% en 2015), de transition (le porter à 70% en 2015) ;
- Améliorer le taux de possession des manuels scolaires par les élèves et les enseignants en le faisant passer de 1 livre /12 élèves à 1 livre /3 élèves à l'horizon 2015 ;
- Relever le niveau de financement consacré au primaire en portant à 50%, la part du budget public consacré au secteur de l'éducation à l'enseignement primaire ;
- réduire la part relative du privé qui est actuellement de 22% à 12% en 2015, la scolarisation primaire étant un devoir de l'Etat.

Mesures prises

Pour relever ces défis, les mesures suivantes sont envisagées :

- sensibilisation de la communauté éducative et les parents sur la nécessité de scolariser leurs enfants ;
- la mise en œuvre effective du programme de contractualisation des enseignants à travers le recrutement de 37 200 enseignants pour la première opération depuis 2006 et 9 000 entre 2014 à 2016 ;
- Poursuite de la formation initiale et continue des enseignants ;
- renforcement de la gratuité dans l'enseignement primaire à travers la fourniture des manuels scolaires aux écoles primaires publiques pour améliorer le taux de possession du manuel scolaire en le faisant passer de 12 élèves pour un manuel à 3 élèves pour 1 manuel ; ceci venant s'ajouter à la suppression des frais de scolarité ;
- identification des groupes vulnérables et adoption des mesures adéquates pour leur intégration dans le système ; lutte contre la corruption (*Mise en place de la Cellule Anticorruption au MINEDUB*) ;

➤ amélioration de l'environnement scolaire par la construction des points d'eau, des latrines séparées ainsi que la construction et l'équipement des salles de classe en tables-bancs avec priorité aux zones défavorisées.

2.3. RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS DES JEUNES ET DES ADULTES

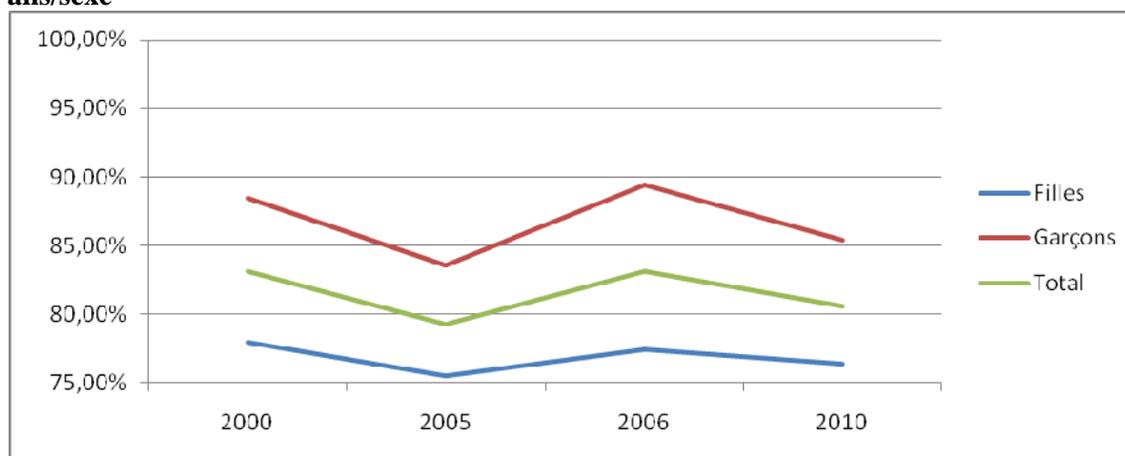
Le constat dressé par le Plan d'Action National de l'EPT (PAN-EPT) s'agissant des besoins éducatifs des jeunes et des adultes montrait que l'offre d'éducation était globalement insuffisante : les risques limitant les possibilités pour les jeunes d'apprendre très élevés, les programmes scolaires trop théoriques et en déphasage avec les besoins du marché de l'emploi, les ressources financières et humaines insuffisantes, le taux d'alphabétisation des jeunes et des adultes encore insatisfaisant, l'Education de Base Non Formelle (EBNF) socialement méconnue.

Pour mieux évaluer cet objectif l'analyse portera sur les indicateurs suivants : taux d'alphabétisation des jeunes, taux brut de scolarisation du premier et du 2nd cycle, évolution de la part de l'Enseignement Technique et Professionnel.

2.3.1. Progrès accomplis

Le taux d'alphabétisme des jeunes a connu une évolution en dents de scie marquée par une baisse de trois points au cours de la décennie 2000 - 2010. L'analyse par sexe montre que cette baisse affecte plus les garçons que les filles (5 points contre 1). Ainsi, le Cameroun se rapproche davantage de la cible de 90% qu'il s'était fixée dans le PAN- EPT (cf. tableau 14 en annexe).

Graphique 2.15: Évolution du taux d'alphabétisme chez les jeunes de 15 – 24 ans/sexe

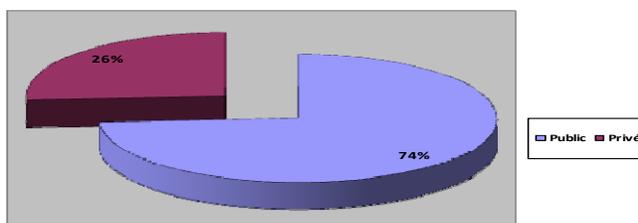


Source :

Evolution des effectifs scolarisés dans l'enseignement secondaire

La répartition des effectifs par type d'enseignement est en faveur de l'ESG qui l'emporte sur l'ESTP avec 74% des effectifs contre 35.70%. Pour ce qui est des effectifs de l'ESG, ils sont passés de 617 283 en 2000/2001 à 1 252 592 en 2010/2011, soit une évolution de 49,36% en dix années avec une forte emprise du public qui représente 74% des effectifs de l'ESG contre 26% pour le privé.

Graphique 2.16: Pourcentages des effectifs dans l'ESG par ordre d'enseignement en 2010/2011



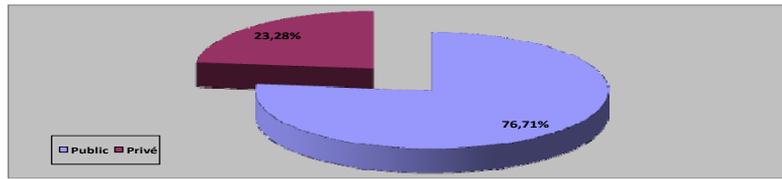
La répartition des effectifs par cycle, montre qu'ils ont connu un accroissement continu. En effet, ces effectifs sont passés de 438 283 élèves à 911 468 pour le premier cycle et de 179 000 à 341 129 pour le second cycle soit une évolution de 48,08% et de 52,47% respectivement.

Les effectifs dans l'enseignement secondaire technique se présentent comme suit : 146 469 élèves en 2000/2001 et 321 860 élèves en 2010/2011, soit une augmentation de 45,50%. Par cycle, ces effectifs sont passés de 107 134 élèves à 219 722, pour le premier cycle, soit un accroissement de 48,75% et de 37 185 élèves à 102 138, pour le second cycle, soit une augmentation de 36,40%.

En 2000/2001, la part du public dans l'ESTP était de 57,99% des effectifs contre 42,01% pour le privé. Ces pourcentages sont respectivement passés en 2010/2011 à 76,71% et 23,28%. On note ainsi une décroissance des effectifs dans le privé en raison du caractère coûteux de ce type d'enseignement.

La croissance des effectifs de l'enseignement secondaire technique est également significative. Les effectifs scolarisés du premier cycle ont évolué de 61,10% en dix ans. Mais, cette évolution est beaucoup plus prononcée à partir de 2006. Une analyse par ordre d'enseignement révèle que le public scolarise 83,16% contre 16,74% pour le privé. Le second cycle présente les mêmes caractéristiques que le premier en termes de croissance et de disparité des effectifs.

Graphique 2.17: Pourcentages des effectifs dans l'ESTP par ordre d'enseignement en 2010/2011



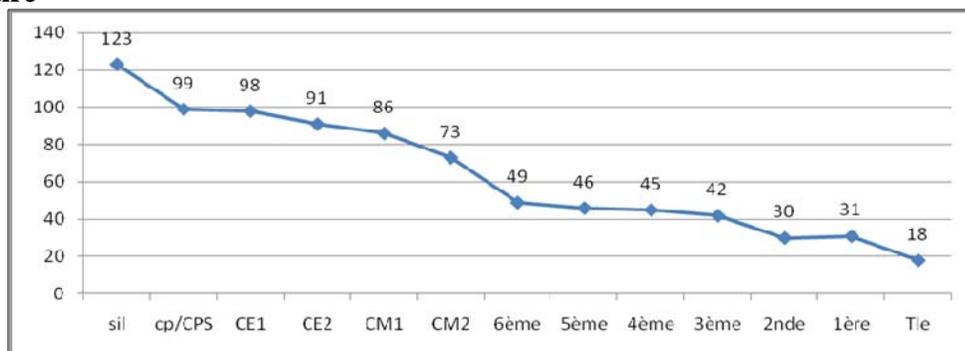
Évolution du Taux Brut de Scolarisation par niveau d'enseignement et de formation

Les TBS, reflète des effectifs, ont connu une progression constante dans les deux types de formation de l'enseignement secondaire soit une augmentation de 11.4 points pour le secondaire général et de 3.5 points pour le secondaire technique. Malgré cette évolution, le Cameroun reste loin de la cible de 70% qu'il s'est fixé, dans le PAN- EPT pour 2015. Le taux brut de scolarisation du 1^{er} cycle du secondaire est passé de 26 % en 2000 à 60 % en 2012, soit une progression de 34 points. Pour le second cycle du secondaire, il était de 16 % en 2000 et 36 % en 2012 correspondant à une progression de 20 points. La part des effectifs de l'enseignement technique et professionnel dans les effectifs du secondaire est passée de 19 % en 2000 à 21 % en 2012. En ce qui concerne la scolarisation de filles dans le secondaire, on note qu'elle a également connu une évolution constante à la hausse, passant de 314 908 en 2000/2001 (soit 44,53%) à 785 110 en 2011/2012 (soit 45,82%). Malgré cet accroissement des effectifs, le pourcentage des filles reste faible dans le secondaire.

Amélioration de l'efficacité interne dans le secondaire

Le taux de transition du premier au second cycle est allé croissant. En 2000, il était de 26,72% ; en 2010, il est monté à 52,34%. En matière de parité filles/garçons, il ressort que le taux de transition des filles au second cycle a évolué plus vite que celui des garçons. En effet, en 2000, le taux de transition des filles était de 25,42% contre 27,84% pour les garçons. La tendance s'inverse en faveur des filles dès 2006/2007, année scolaire pendant laquelle le taux des filles passe à 49,54% contre 46,49% pour les garçons et atteint 56,05% en 2010/2011. Cette évolution s'explique par les différentes mesures incitatives prises en faveur de la rétention de la fille à l'école ainsi que la mobilisation sociale en faveur de la mise en place d'un environnement socioculturel favorable à la scolarisation de la fille. Le graphique ci-dessous permet de visualiser le parcours scolaire moyen du primaire à la fin du secondaire.

Graphique 2.18: Profil pseudo-longitudinal de la scolarisation au primaire et au secondaire



Source : *Annuaire statistiques MINEDUB/MINESEC/Calcul du Secrétariat Technique.*

Les taux de redoublement ont connu une baisse sensible entre 2007/2008 et 2010/2011, passant de 14,88% à 11,44%, soit une baisse de 3 points. L'évolution par sexe montre que le taux de redoublement des filles a baissé de 4 points contre 3 pour les garçons dans la même période. D'une manière générale, il ressort que le Cameroun s'approche davantage de la cible de 10% qu'il s'est fixée dans le PAN-EPT et pourra probablement l'atteindre à l'horizon 2015.

Malgré la massification des effectifs au cours de la période, on peut relever, pour le déplorer, que la qualité et la pertinence des enseignements sont médiocres en raison de l'absence des plateaux techniques, l'obsolescence des infrastructures, l'absence de recyclage et de formations continues des enseignants bien que qualifiés, l'inadaptation des produits, les formations plus théoriques que pratiques, l'inadaptation des programmes par rapport à l'environnement du Cameroun.

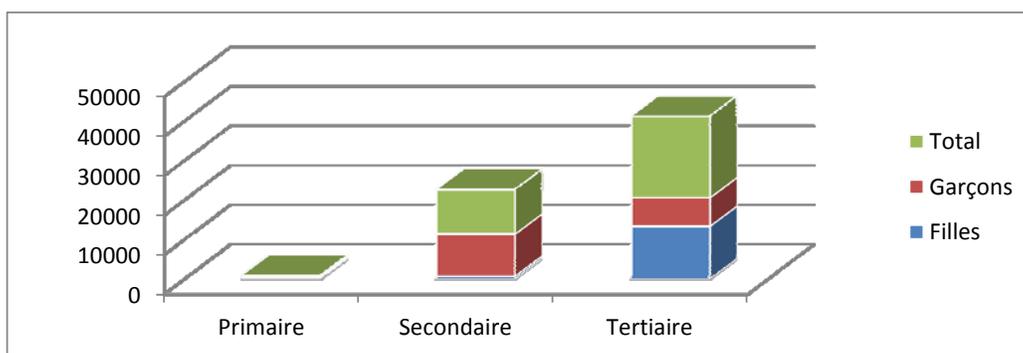
La répartition par sexe montre que les effectifs sont fortement masculinisés dans l'enseignement technique. Entre 2009 et 2012, les garçons représentaient plus de 60% des effectifs. On est donc encore éloigné de la parité qui est la cible à atteindre en matière de scolarisation pour ce type d'enseignement.

D'une manière générale, la part de l'enseignement technique dans le secondaire reste insignifiante. Elle est passée de 7,3% à 10,9% entre 2006/2007 et 2010/2011. Le premier cycle enregistre les taux les plus élevés pendant toute la période considérée, et se situe même sensiblement au-dessus de la moyenne nationale avec 10,9% de l'ESTP en 2010. Comme l'ESG, l'ESTP reste très éloigné de l'objectif de 70% fixé par le Cameroun.

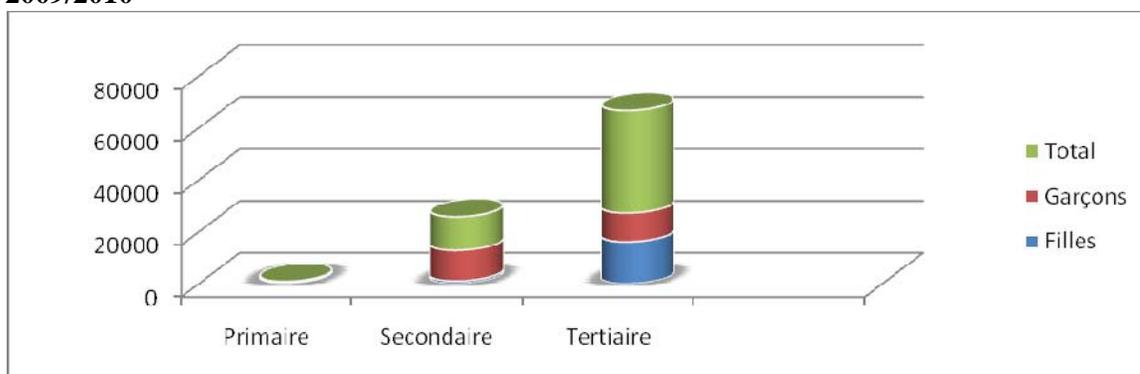
Progrès en matière de formation professionnelle

Les domaines sollicités par la formation professionnelle sont très variés. De façon non exhaustive on peut citer : l'industrie de l'habillement, le transport et télécommunications, les soins esthétiques, les bâtiments et travaux publics (BTP), finance, gestion et comptabilité, restauration et hôtellerie, tourisme, électricité, électronique et froid, informatique et services annexes, les métiers du bois, enseignement, mécanique.

Graphique 2.19: Répartition des effectifs des apprenants par sexe et par secteur en 2007/2008



Graphique 2.20 : Répartition des effectifs des apprenants par sexe et par secteur en 2009/2010



Toutefois, l'étude de la répartition des jeunes en formation indique une forte concentration dans les secteurs du tertiaire qui accueille à lui seul plus de la moitié des apprenants. L'évolution par sexe et par secteur d'activités entre 2007/2008 et 2009/2010 révèle :

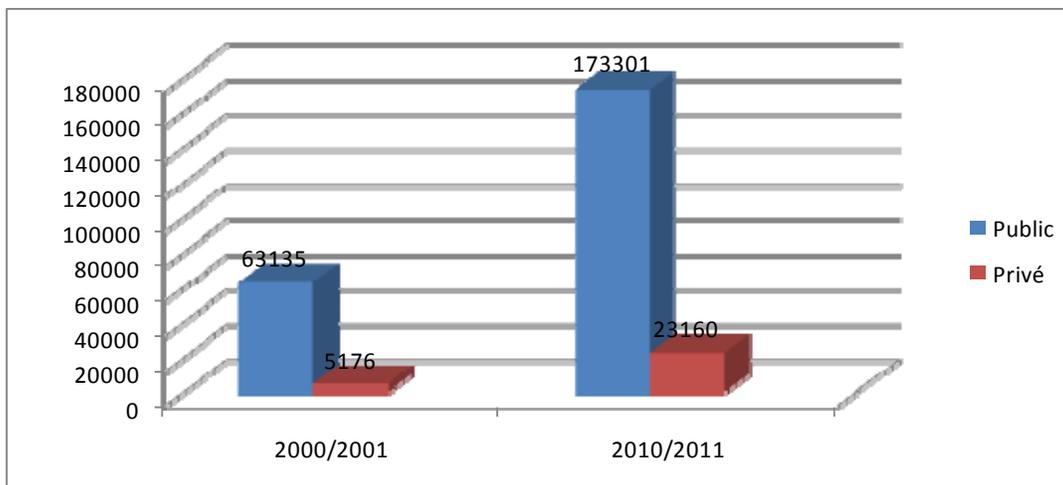
au niveau primaire, les filles représentent respectivement 58,15%, 55,55% et 17,73% des effectifs des apprenants. Leurs taux ont sensiblement baissé entre 2007 et 2008 et ont brutalement chuté en 2009, année pendant laquelle les filles ne représentent que moins de 1/5 des apprenants ; au niveau du secondaire, les pourcentages des filles sont de 5,84%, 6,37%, et 8,04%. Ces pourcentages ont sensiblement évolué à la hausse, mais les filles ne représentent que moins de 1/10 des effectifs des apprenants de ce secteur ; au niveau du tertiaire, elles représentent respectivement 64,87%, 66,88%, 57,57% des effectifs pendant la période considérée. Les filles constituent plus de la moitié des effectifs du tertiaire, même si on peut constater que ce pourcentage baisse 11 points la dernière année.

Le développement de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur a connu une croissance significative depuis 2000. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur général, les effectifs sont passés de 68 311 en 2000/2001 à 196 461 en 2010/2011. Cette évolution est marquée par une forte emprise du public qui représente 92,43% des effectifs en 2000/2001 contre 7,57% pour le privé. Toutefois, on

observe au cours de la période concernée une évolution de 3 points la part du privé qui est passée de 7,57% en 2000/2001 à 11,78% en 2010/2011.

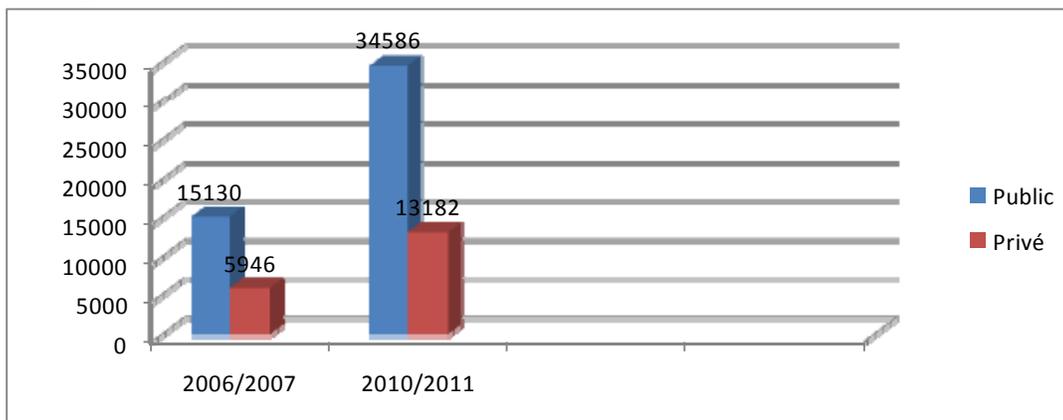
Graphique 2.21: Evolution des effectifs public privé dans l'enseignement supérieur de 2000/2001 à 2010/2011



Source :

Bien que les effectifs du public soient quantitativement plus importants, le privé enregistre cependant le taux d'évolution le plus important en valeur relative, puisque ses effectifs ont quadruplé pendant que ceux du public doublaient seulement pendant la période considérée.

Graphique 2.22: Evolution des effectifs par ordre d'enseignement (public/privé) dans l'enseignement supérieur de 2000/2001 à 2010/2011



Source :

S'agissant de l'enseignement supérieur technique, les effectifs ont plus que doublé entre 2006/2007 et 2010/2011. On observe également l'emprise du public sur le privé. En effet les effectifs du public sont passés de 15 130 en 2006/2007 à 34 586 en 2010/2011 soit un taux moyen de progression annuel de 8,74%. Pour ce qui est du privé les effectifs sont passés de 5946 à 13182 au cours de la période considérée. Le TBS a connu une variation

de 6 points entre 2006 et 2011 passant de 6,4% en 2006 à 11,8% en 2011. Tandis que le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 725 à 1228 pour la même période.

Entre 2006 et 2010, la forte augmentation globale des effectifs dans l'enseignement supérieur public ne s'accompagne que d'une faible modification dans la structure des effectifs selon le type et les grandes disciplines. Ainsi, le bloc constitué des Arts, Lettres et des Sciences Humaines et Sociales demeure prépondérant, même si on note une légère tendance à leur diminution au cours de la période concernée (de 67,2 % des effectifs à 62,2 %). Toutefois, cette évolution est partiellement compensée par une augmentation des effectifs dans les disciplines littéraires au sein des écoles de formation des enseignants.

2.3.2. Défis et mesures prises

En réponse à ces insuffisances, le Cameroun a entrepris de :

- Promouvoir la scolarisation de tous les enfants ;
- accroître les structures d'accueil et l'offre d'encadrement, notamment dans l'ESTP ;
- réviser les programmes d'enseignement pour les adapter à l'environnement socioéconomique ;
- accroître l'offre de formation dans les filières scientifiques et technologiques de l'enseignement secondaire et supérieur ;
- élaborer une politique nationale d'alphabétisation ;
- accroître les financements alloués au secteur de l'éducation et de la formation ;
- diversifier l'offre de formation pour réguler les flux.

Pour ce faire, le Cameroun se propose de :

- porter les TBS de 21,9% à 70% dans l'ESG, et de 6% à 70% dans l'ESTP en 2015 ;
- atteindre la parité F/G de l'ESG (de 0,87 à 1) et de l'ESTP (de 0,62 à 1) ;
- mettre à la disposition des apprenants un paquet solide de connaissances axées sur la maîtrise des savoir-faire requis sur le marché de l'emploi et préparant les bénéficiaires à la création d'emplois ;
- Professionnaliser l'enseignement supérieur en développant les filières technologiques ;
- Alphabétiser les non scolarisés et donner une formation professionnelle aux exclus du système scolaire à travers l'EBNF et les CEBNF.

Mesures prises

Dans le prolongement des mesures de promotion d'un EPU inclusif, les actions menées par les pouvoirs publics en faveur de l'accès des jeunes à besoins éducatifs spéciaux ont porté notamment sur :

➤ La facilitation de leur accès aux établissements publics d'enseignement secondaire et leur participation aux examens officiels, ainsi que l'amélioration de leurs conditions d'accueil dans les institutions universitaires d'Etat (Conformément aux Lettres Circulaires signées Conjointement par le MINAS avec le MINESEC (en 2006 et 2007) et avec le MINESUP (en 2008) ;

➤ la poursuite de la mise en œuvre plusieurs Conventions de partenariat signées par le MINAS notamment avec l'Institut Africain d'Informatique (IAI-Cameroun) le 25 mai

2005, pour la formation des personnes handicapées à l'utilisation de l'outil informatique et à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication ; l'Association Nationale des Aveugles du Cameroun (ANAC) et l'Association française Valentin HAUY (AVH), pour la création du Centre de formation en informatique adaptée à la déficience visuelle, opérationnel depuis le 24 novembre 2005; la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) le 22 mars 2006, pour la facilitation de la réinsertion socioprofessionnelle des personnes handicapées à travers l'appui aux ateliers d'initiation professionnelle créés au sein du CNRPH ; le Fonds National de l'Emploi (FNE) le 04 août 2006, pour la formation, l'appui à l'insertion et à la réinsertion socioprofessionnelle des personnes handicapées, et le placement professionnel des personnes formées ;

➤ la scolarisation et la formation professionnelle effectives de nombreux jeunes socialement vulnérables dans des établissements et organismes spécialisés sous tutelle du MINAS et plusieurs Centres Sociaux ;

➤ la création de 14 Services de l'Action Sociale (situation 2011) auprès des établissements scolaires (d'enseignement secondaire) et universitaires ;

➤ l'octroi de bourses scolaires/de formation et de primes d'excellence aux apprenants déficients méritants.

➤ Ainsi, une enquête menée par l'INS auprès des structures d'encadrement des jeunes socialement vulnérables, révèle qu'en 2011 19.015 Orphelins et autres enfants Vulnérables ont bénéficié d'une formation professionnelle en 2011, dont 696 ex-Enfants de la Rue, 44 enfants victimes de traite, 88 enfant maltraités, et 1658 enfants abandonnés.

2.4. AMÉLIORER LE TAUX D'ALPHABÉTISME DES ADULTES

2.4.1. Progrès accomplis

En 2000, quand le Cameroun s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des objectifs d'EPT, la situation par rapport à l'objectif n°4 indique l'inexistence d'une politique nationale en matière d'alphabétisation des adultes, une offre insuffisante et essentiellement privée ainsi qu'un manque de financements de la part du public.

Conscient du rôle que joue l'alphabétisation pour le bien-être des populations et le développement du pays, le Cameroun s'est engagé dans le cadre de l'élaboration de son Plan d'action National EPT 2002, à entreprendre des actions visant à atteindre l'objectif fixé. Pour évaluer cet objectif, nous allons examiner le taux d'alphabétisation des adultes de 15 ans et plus.

Selon le tableau tiré des Annales statistiques Fiche pays 2012 de l'UNESCO, le taux d'alphabétisme des adultes de 15 ans et + a évolué entre 2000 et 2010 passant de 68,41% à 71,29%. Il ressort que les hommes sont plus alphabétisés que les femmes. Toutefois, le rythme de progression est plus prononcé chez les femmes (58,72% à 64,80%), soit une évolution de 6,08 points en dix ans. Néanmoins, d'après le tableau, 3 317 393 adultes sont encore analphabètes en 2010 dont 61,54% de femmes.

L'évolution observée, même si elle reste timide pour les hommes, est à mettre au crédit des organisations de la société civile qui ont seules continué à combattre l'analphabétisme et l'illettrisme depuis la fin de la campagne d'alphabétisation de masse autour des années 80.

Toutefois, le transfert en 2011 du Programme National d'Alphabétisation au Ministère de l'Education de Base, traduit la volonté des pouvoirs à inverser cette tendance. C'est ainsi

que ce programme a été transformé en une structure technique au sein de ce département ministériel pour la conception, l'élaboration et le suivi des activités de ce domaine.

2.4.2. Défis et mesures

Pour relever le défi de l'alphabétisation des adultes le Cameroun s'est engagé à se doter d'une politique nationale d'alphabétisation et à mobiliser des financements pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, il a été question de :

- réhabiliter les structures nationales d'alphabétisation ;
- mettre sur pied une organisation technique et pédagogique adéquate, animée par une expérience nationale de haut niveau pour une mise en œuvre effective et efficace du Programme ;
- alphabétiser effectivement au moins 105 000 camerounais des deux sexes au cours de la phase pilote.

Avec la fin de la phase pilote achevée trois ans plus tard en décembre 2008, le rapport de l'évaluation du Programme déposé en août 2011 indiquait les résultats suivants :

- 2500 Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle ont été ouverts sur l'ensemble du territoire national ;
- plus de 2500 alphabétiseurs animateurs ont été formés aux nouvelles méthodes d'alphabétisation fonctionnelle ;
- trois types de supports didactiques d'alphabétisation ont été produits et diffusés dont des syllabus, 200 guides de l'alphabétiseur et 20 000 livrets de l'alphabétiseur ;
- 200 séries d'affiches problèmes produits ;
- 242 000 personnes alphabétisées dont 60 % de femmes entre 2005 et 2011 (120 000 personnes alphabétisées entre 2005 et 2008 et 122 000 personnes alphabétisées entre 2009 et 2011) ;
- 70 074 apprenants inscrits dans les Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle au cours de l'année 2011.

Vu l'ampleur de l'augmentation de la population de 15 à 25 ans et du nombre d'adultes analphabètes de 15 à 45 ans estimé à 2,9 millions, le Gouvernement travaille avec les partenaires pour élaborer une politique nationale d'alphabétisation et de l'éducation de base non formelle (EBNF) ainsi qu'un plan de développement de l'alphabétisation qui vont orienter les activités de ce sous-secteur pour l'après 2015.

2.5. PARITÉ ET ÉGALITÉ DES SEXES DANS L'ÉDUCATION

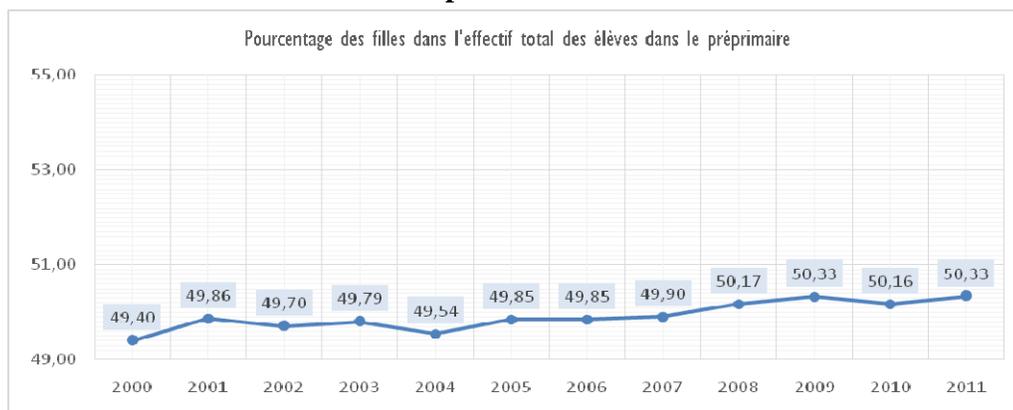
2.5.1. Progrès accomplis

Le paysage éducatif camerounais est marqué, comme tous les autres domaines de la vie nationale, par la nette emprise des hommes sur les femmes, à en juger par les indices de parité F/H à divers niveaux d'enseignement : 0,84 pour le primaire ; 0,87 pour le secondaire général, 0,62 pour le secondaire technique. A cela s'ajoute un faible taux d'alphabétisation chez les femmes de 15 ans et plus qui est de 58,72% contre 79,19% pour les hommes. En effet, les discriminations en matière d'éducation des filles affectent toutes les régions du pays ; mais cet état de choses connaît une acuité particulière dans les régions septentrionales du pays où le TBS des filles est de 46% dans l'Enseignement primaire et seulement de 8% dans l'enseignement secondaire général.

Bien que les femmes représentent environ 51 % de la population du Cameroun, on note en 2010, une forte emprise des hommes sur la quasi-totalité des domaines de la vie nationale. Le profil pays 2014 de l'EPT montre néanmoins en ce qui concerne le domaine de l'éducation, une amélioration marquée par un accroissement de 4 points de l'indice de parité de genre qui est ainsi passé de 0,85 en 2000 à 0,89 en 2012. Cette évolution est le résultat des améliorations observées en matière de parité dans les différents niveaux et domaines du secteur éducatif se traduisant par une amélioration des principaux indicateurs en matière de genre.

Evolution des effectifs des filles au niveau du pré primaire, du primaire et du secondaire

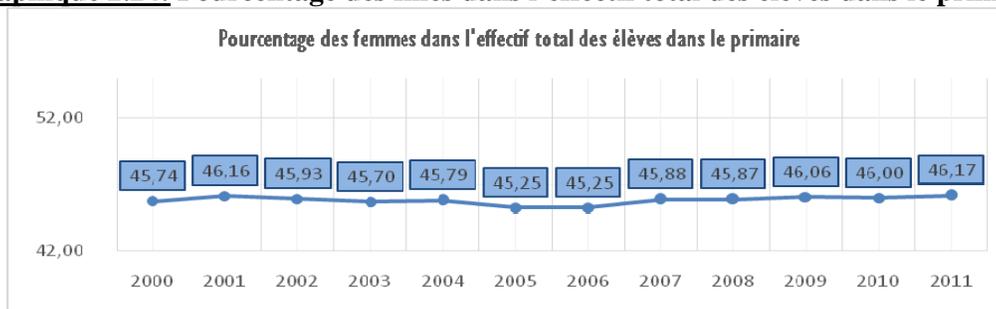
Graphique 2.23: Pourcentage des filles dans l'effectif total des élèves dans le pré primaire



Source: Fiche- pays Cameroun, V_2, ISU

Il ressort de l'analyse des graphiques ci-dessus que le pré primaire est marqué par une relative féminisation des effectifs des élèves, avec plus de 50% des filles. Ceci est le juste reflet de la tendance démographique qui veut que les effectifs des filles chez les moins de 5 ans soient supérieurs à ceux des garçons. Toujours est-il que ce pourcentage qui était inférieur à 50% entre 2000 et 2007, s'est accru pour atteindre 50,33% en 2011, ce qui atteste d'un engouement pour la scolarisation des filles dans le pré primaire.

Graphique 2.24: Pourcentage des filles dans l'effectif total des élèves dans le primaire

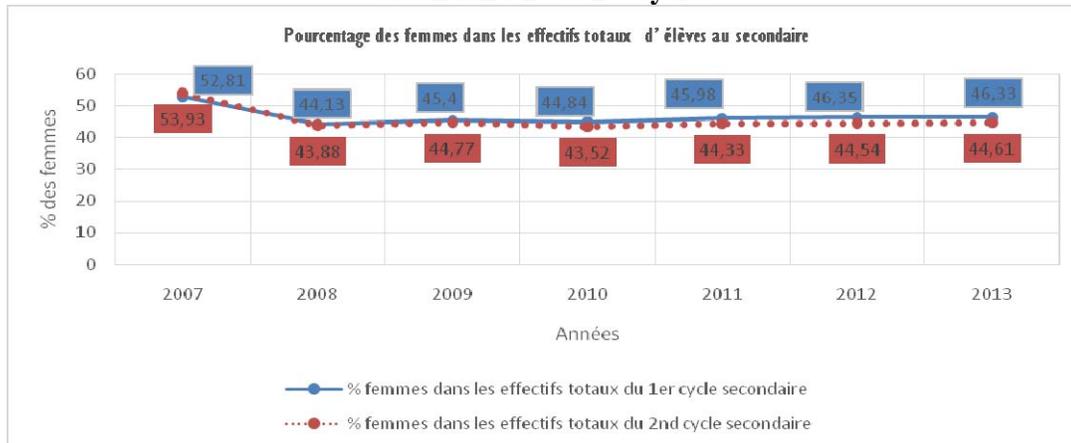


Source : Fiche- pays Cameroun, V_2, ISU

Que ce soit dans le primaire, le secondaire premier ou second cycle, la proportion des filles est inférieure à celle des garçons. Elle est dans l'ensemble inférieure à 47%. Sur une période de 12 ans, elle ne s'est accrue que de 0,43 pt dans le primaire, attestant ainsi d'une

faible évolution (fig. 2). Dans le secondaire, la situation est similaire ; après une diminution des effectifs de filles en 2008, l'on observe leur stabilisation à 46% au 1^{er} cycle et, à 44% au 2nd cycle (fig. 3). Cela procède de raisons qui relèvent de la tradition, du revenu et parfois de l'environnement scolaire.

Graphique 2.25: Pourcentage des filles dans l'effectif total des élèves dans le secondaire 1^{er} et 2nd cycles



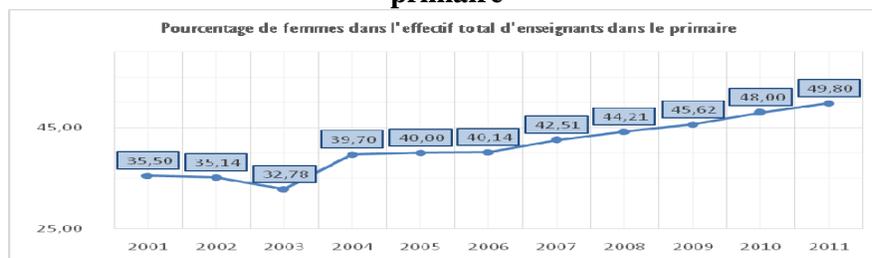
Source : Fiche- pays Cameroun, V_2, ISU

D'une manière générale, la préférence est donnée aux garçons en matière de scolarisation, les filles étant destinées aux travaux domestiques au mariage. L'environnement scolaire, du fait de l'absence de certaines commodités (toilettes séparées, points d'eau) et des attitudes des enseignants et même de certains camarades garçons (harcèlements, violence verbale et physique, viol, persécution), n'incite pas les parents à envoyer leurs filles à l'école et décourage ces dernières à y demeurer.

Pourcentage des femmes dans l'effectif total d'enseignants

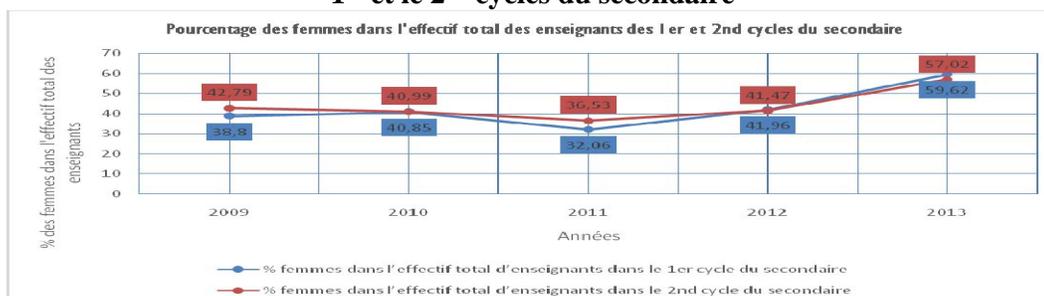
Au départ fortement masculinisée, le métier d'enseignant devient, de manière progressive, l'apanage des femmes. On est ainsi parti de moins de 40 % de femmes en 2001 à pratiquement 50% dans le primaire. Parallèlement dans le secondaire, la proportion des femmes est supérieure à 50% aujourd'hui. Le Programme d'Amélioration de l'Equité et de la Qualité de l'Education au Cameroun (PAEQUE), dans sa composante 1.1. Conversion des maîtres des parents en Instituteurs contractuels, entend renforcer cette tendance en privilégiant les femmes dans les contingents d'enseignants à contractualiser.

Graphique 2.26: Pourcentage des femmes dans l'effectif total d'enseignants du primaire



Source : Fiche- pays Cameroun, V_2, ISU

Graphique 2.27: Pourcentage des femmes dans l'effectif total des enseignants dans le 1^{er} et le 2nd cycles du secondaire

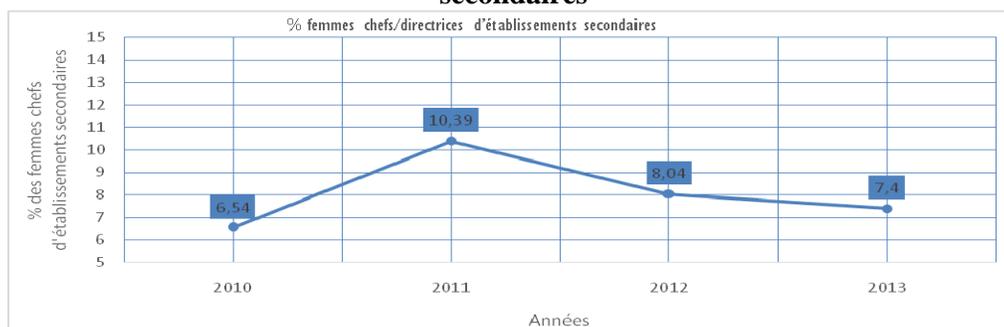


Source : Fiche- pays Cameroun, V_2, ISU

Pourcentage des femmes chefs d'établissements secondaires

La direction des écoles/établissements scolaires reste l'affaire des hommes. Ceux-ci accaparent plus de 90% de postes. On note toutefois une légère incursion des femmes qui, aujourd'hui occupent près de 8% des postes. Dans les grandes métropoles (Yaoundé, Douala), la plupart des établissements secondaires publics sont dirigés par des femmes.

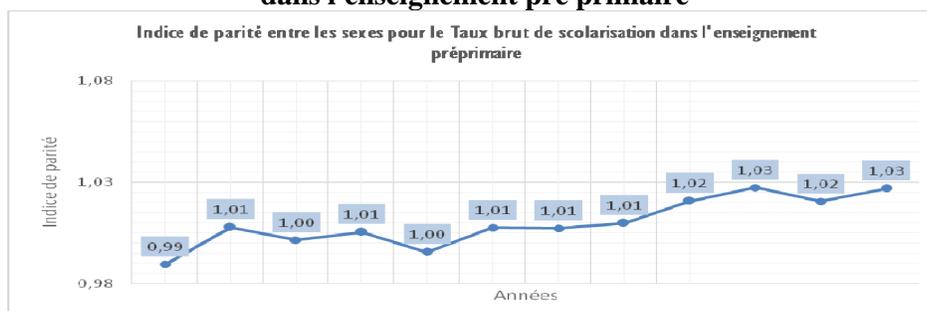
Graphique 2.28: Pourcentage des femmes chefs/directrices d'établissements secondaires



Source : Fiche- pays Cameroun, V_2, ISU

Evolution de l'indice de parité entre les sexes

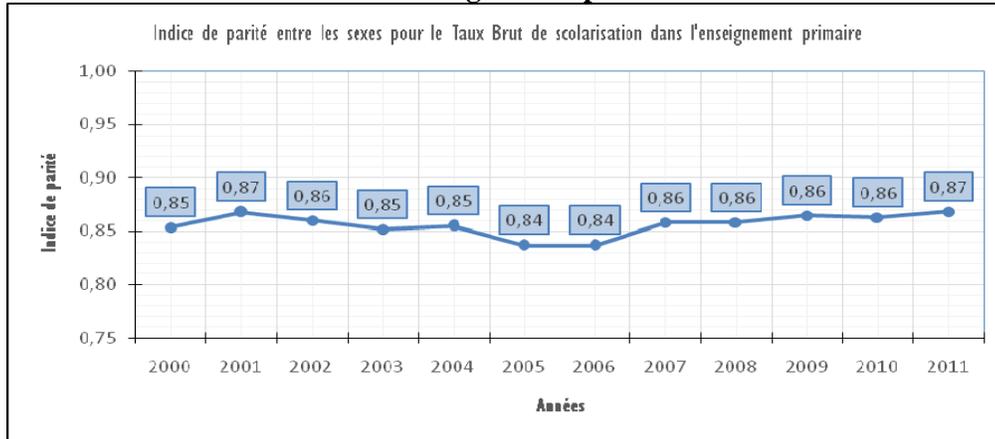
Graphique 2.29: Indice de parité entre les sexes pour le taux brut de scolarisation dans l'enseignement pré primaire



Source : Fiche- pays Cameroun, V_2, ISU

Dans ce niveau d'enseignement, la parité est largement atteinte, avec un indice de parité de 1,03 en 2011. Cet état de choses est la conséquence logique de la tendance démographique où les filles l'emportent chez les moins de 5 ans. Ceci ne devrait pour autant pas occulter l'engouement observé pour la scolarisation des filles.

Graphique 2.30: Indice de parité entre les sexes pour le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire



Source : Fiche- pays Cameroun, V_2, IS

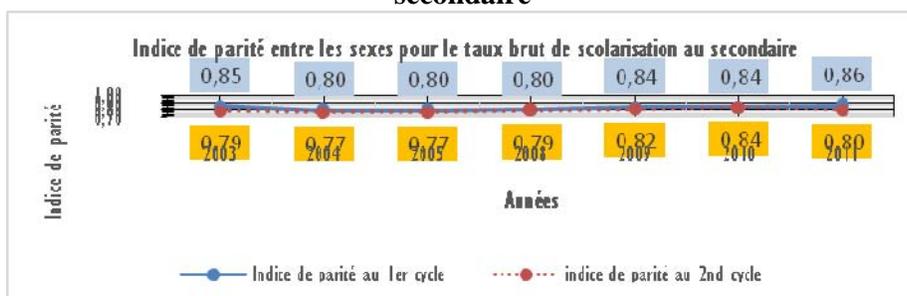
Les effectifs de l'enseignement primaire et du secondaire sont marqués par la domination des garçons. L'indice de parité ne saurait présenter une réalité différente. Il faut y voir les effets des pesanteurs socio culturelles, de la discrimination et des violences à l'égard des filles, de l'absence de commodités de base dans les écoles ainsi que de la pauvreté.

Graphique 2.31: indice de parité entre les sexes pour le taux d'achèvement au primaire



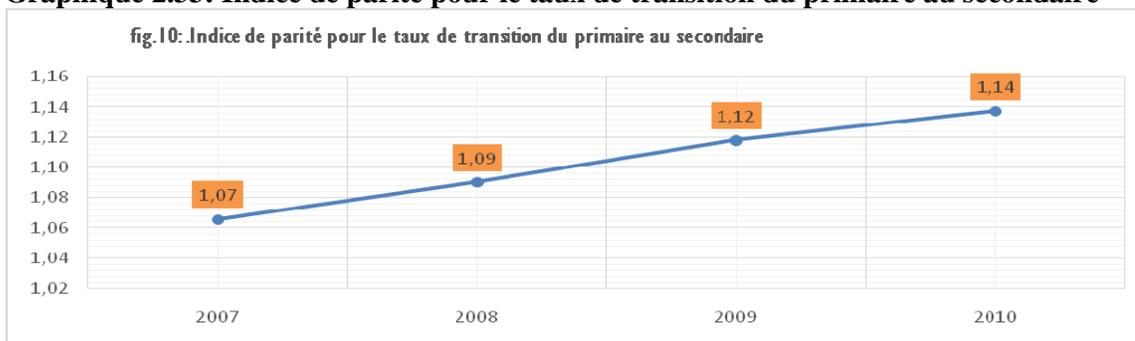
Source :

Graphique 2.32: indice de parité entre les sexes pour le taux brut de scolarité dans le secondaire



Source :

Graphique 2.33: Indice de parité pour le taux de transition du primaire au secondaire

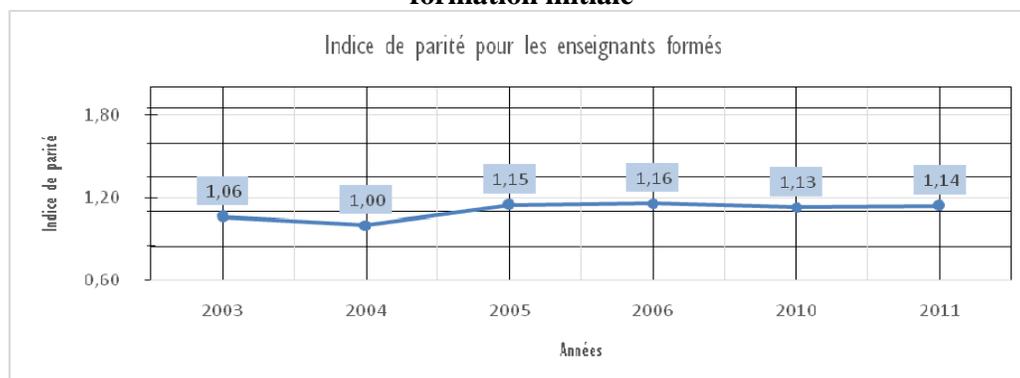


Source : Fiche- pays Cameroun, V_2, ISU

En dépit de la « discrimination » observée à l'endroit des filles par rapport au taux brut de scolarisation, au taux brut d'admission et au taux d'achèvement qui sont en faveur des garçons, l'on réalise qu'une fois la fille intégrée à l'école, ses performances sont supérieures à celles des garçons ainsi qu'en témoigne la figure ci-dessus, où la parité est en faveur des filles. L'écart semble par rapport aux garçons se creuser davantage si l'on s'en tient à l'évolution du taux de parité qui est passé de 1,07 en 2007 à 1,14 en 2010.

Indice de parité en matière de formation des enseignants

Graphique 2.34: indice de parité pour le pourcentage des enseignants ayant reçu une formation initiale



Source : Fiche- pays Cameroun, V_2, ISU

La parité entre les sexes en matière de formation initiale des enseignants est beaucoup plus accentuée chez les femmes dans le primaire. Au fil du temps, elle s'est progressivement consolidée, passant ainsi de 1,06 à 1,14 entre 2003 et 2011.

2.5.2. Défis et mesures

Pour inverser cette tendance, le Cameroun s'est engagé à « *éliminer les disparités de genre et accroître l'accès des filles à l'éducation* » au cours de la décennie de mise en œuvre de l'EPT. Porter les à cet effet, il s'est fixé pour objectifs de :

- indices de parité filles/garçons à 0,97 (EP), 0,97 (ESG) et à 0,92 (ESTP)
- élever le taux de scolarisation des filles ;Accroître le nombre de femmes dans les Centres d'Education de Base Non Fonctionnelle (CEBNF) et les Centres d'Etudes à Distance (CED).

Pour inverser cette tendance et accroître l'accès et la rétention des filles à l'école, le gouvernement avec l'appui de ses partenaires entend :

➤renforcer auprès des communautés où les pratiques discriminatoires à l'égard des filles restent vivaces, des campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille

➤doter les écoles de commodités élémentaires (toilettes séparées, points d'eau) ;

➤Rendre effective la gratuité de l'école primaire publique

➤mettre à la disposition des élèves des rations sèches et des kits scolaires.

➤renforcer les capacités des formateurs à l'approche genre pour réduire les comportements et attitudes des enseignants sources de désaffection des classes par les jeunes filles.

➤octroyer des bourses scolaires aux filles pour les encourager à s'inscrire dans des filières scientifiques et technologiques.

➤Organiser des formations pédagogiques intégrant les questions de genre

2.6. QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

2.6.1. Progrès accomplis

En 2000, la qualité de l'éducation au Cameroun souffre d'un certain nombre d'insuffisances, notamment :

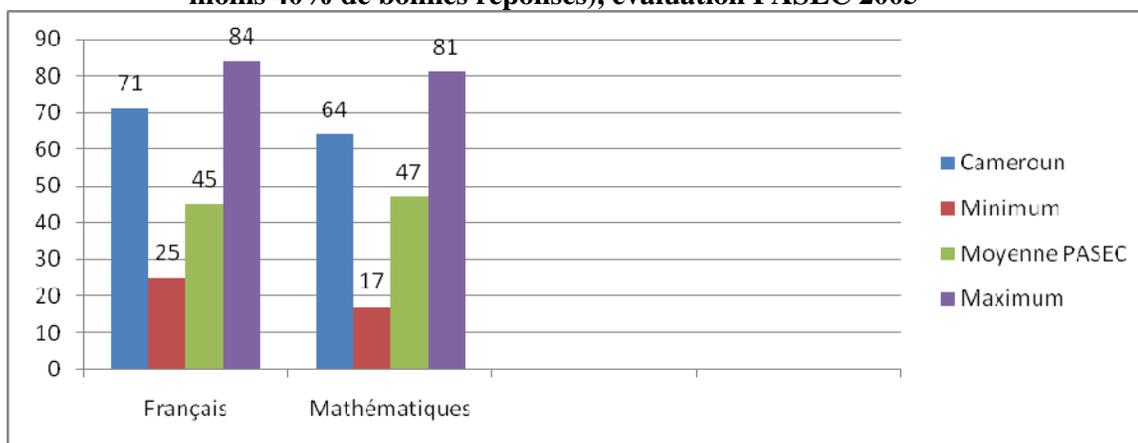
- l'inadéquation des méthodes d'enseignement ;
- l'insuffisance des manuels scolaires et de matériel didactique ;
- un déficit criard en personnels enseignants qualifiés ;
- de faibles acquis scolaires des élèves ;
- la non utilisation des langues locales dans l'acquisition des connaissances.

Cependant, si l'on observe une évolution satisfaisante par rapport au pourcentage d'enseignants qualifiés (de 53,11 % à 67,01% pour le primaire entre 2007 et 2010 ; de 22,60% en 2001 à 41,04% en 2010 pour le secondaire) ainsi qu'à l'amélioration de l'encadrement pédagogique (de 63 élèves pour 01enseignant en 2000 à 45 élèves pour 01 enseignant en 2011 pour le primaire) l'analyse des données montre qu'en ce qui concerne la rémunération des enseignants, le Cameroun reste en dessous de la moyenne des pays comparatifs (4,4 fois le PIB/H dans le primaire et 6,6 fois le PIB/H dans le secondaire). Ces données en 2011 sont de 2,7 fois le PIB/H pour le primaire et de 6,9 fois le PIB/H pour le secondaire

Par ailleurs, le niveau des acquis scolaires des élèves du primaire qui était plutôt bon il y a une quinzaine d'années, s'est progressivement détérioré en raison du faible taux de possession du manuel scolaire par les élèves (13 élèves pour 1 manuel) et l'évolution mitigée des commodités telles que la disponibilité du branchement électrique, de l'eau potable et des toilettes dans les établissements scolaires. Ce qui montre la difficulté du Cameroun à atteindre la qualité de l'éducation envisagée à l'échéance fixée.

Amélioration des acquis d'apprentissage

Graphique 2.35: Proportion d'élèves du primaire ayant le niveau minimal requis (au moins 40% de bonnes réponses), évaluation PASEC 2005



Source : profil pays EPT, 2014

S'agissant de la qualité du processus en termes de résultats d'apprentissages chez les élèves, le graphique ci-dessus montre qu'en 2005, la proportion des élèves Camerounais de 5^{ème} année du primaire ayant le niveau minimal requis aussi bien en français qu'en mathématiques est au-dessus de la moyenne africaine et se rapproche même des valeurs maximales africaines qui sont de 84 et 81, respectivement.

Les résultats des études menées sur les acquisitions des élèves en 2013 montrent que la qualité des apprentissages qui était plutôt bonne il y a une quinzaine d'années (PASEC 2005) s'est progressivement détériorée : à peine un quart des élèves du primaire réussit aux tests de langue et de mathématiques. S'agissant du premier cycle du secondaire, on note également une faible qualité des apprentissages due à de nombreux redoublements et abandons. La rétention n'est que de 70,4% en 2012.

Evolution du nombre et du pourcentage des enseignants formés par niveau d'enseignement (pré primaire, primaire, 1^{er} et 2nd cycle secondaire) et par sexe

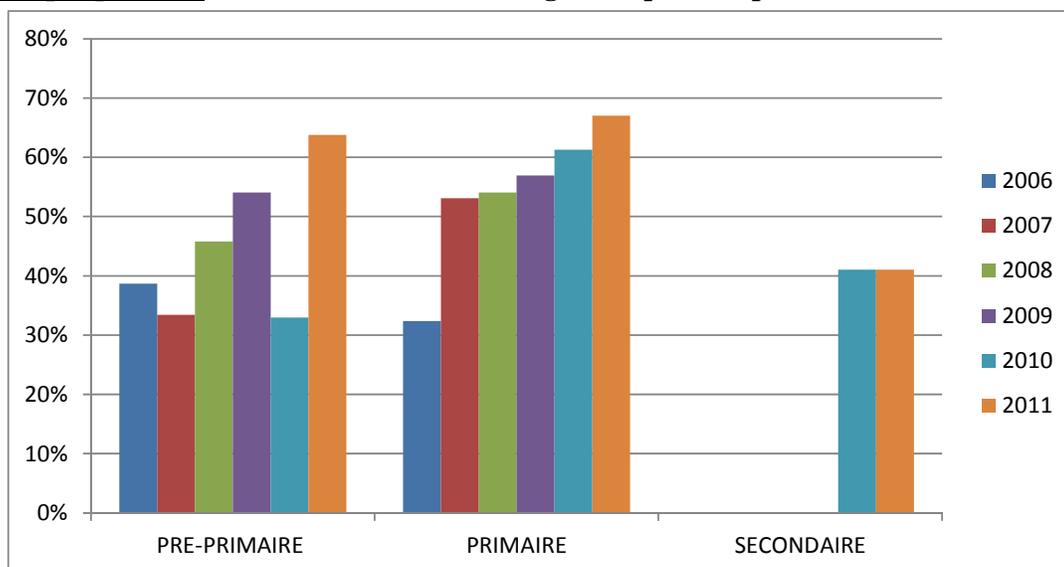
Partant des années 2005/2006, les données de l'UNESCO montrent que les effectifs d'enseignants dans le préscolaire ont évolué de 67 081 à 78 903 en 2010/2011. En revanche, le pourcentage d'enseignants formés qui était de 48,42% en 2005/2006 a chuté entre 2006/2007 et 2009/2010 avant de remonter à 48,26% en 2010/2011. Ce qui pourrait s'expliquer par l'opération de recrutement d'enseignants formés pendant cette période qui a favorisé la migration de la plupart des enseignants du préscolaire majoritairement privé vers le primaire public.

Quant au primaire, on observe une évolution croissante des effectifs du personnel enseignant, de 42 873 en 2000/2001 à 78 903 en 2010/2011 avec une accélération à partir des années 2005/2006, due au lancement de la première opération de recrutement des

enseignants formés en faveur des établissements primaires publics. Cette opération a fait passer le pourcentage des enseignants formés de 61,77% en 2005/2006 à 71,15% en 2010/2011.

La répartition par sexe des enseignants qualifiés montre qu'en 2005/2006, 67% des femmes enseignantes étaient formées en 2005/2006 contre 71,55% en 2010/2011. Pour ce qui est des hommes, on est passé de 58,05% à 62,77% au cours de la même période. Au niveau du pré scolaire, les effectifs d'enseignants ont considérablement augmenté entre 2000 et 2011, passant de 42 873 à 78 903.

Graphique 2.36: Evolution du taux d'Enseignants qualifiés par niveau d'instruction

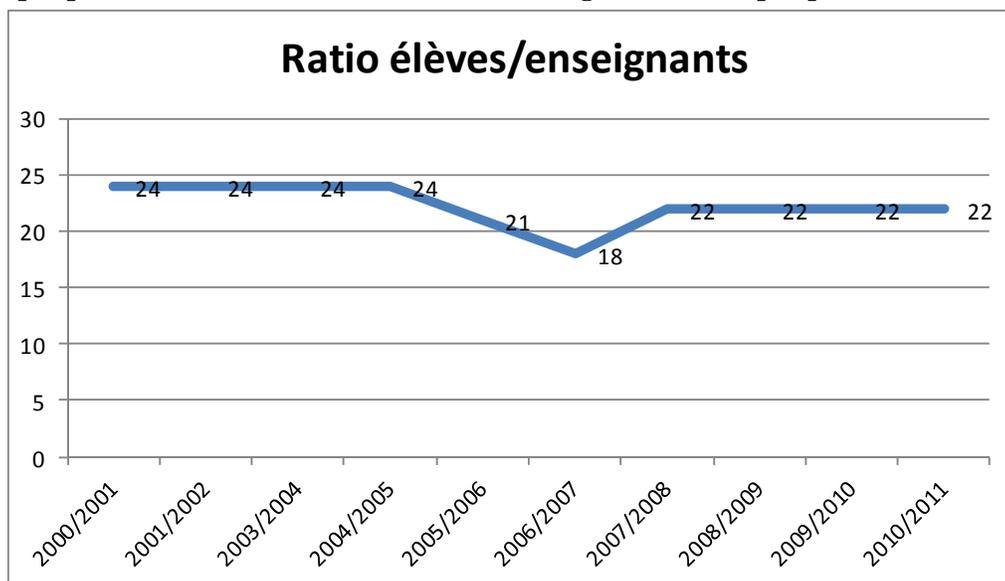


Bien que les données de l'UNESCO et celles des annuaires statistiques du MINEDUB ne soient pas identiques, on observe la même tendance évolutive de l'accroissement du pourcentage du personnel enseignant formé au cours de la même période.

Le recrutement d'enseignants, tant par l'Etat que par le secteur privé, a accru la proportion d'enseignants qualifiés. Ainsi, dans le pré primaire, de 33,40 % en 2007, le taux d'évolution des enseignants qualifiés est passé à 63,80 % en 2010. Dans la même période, il est passé dans le primaire de 53,11 % à 67,01 %, tandis que dans le secondaire, ce taux qui était de 22,60 % en 2001, a atteint 41,04 % en 2010. La répartition par sexe des enseignants qualifiés se présente ainsi : 40,82 % des enseignants qualifiés du pré primaire sont des femmes, et 47,99 % des hommes ; dans le primaire, les 67,15 % d'enseignants qualifiés sont de sexe féminin, et 62,77 % de sexe masculin ; dans l'enseignement secondaire, le taux des enseignantes qualifiées est de 42,47 %.

Il ressort que le pourcentage des enseignants qualifiés a connu une évolution satisfaisante. D'une manière générale, le taux d'enseignants qualifiés (préscolaire, primaire et secondaire) est estimé aujourd'hui à 58,95% dont 50,14% de femmes. Malgré ces progrès considérables, plus de 40% d'enseignants non qualifiés encadrent encore les apprenants. Le primaire enregistre le taux le plus élevé d'enseignants qualifiés. La disparité la plus importante en matière de qualification se trouve entre le secteur public et le secteur privé (cf. tableau 27 en annexe).

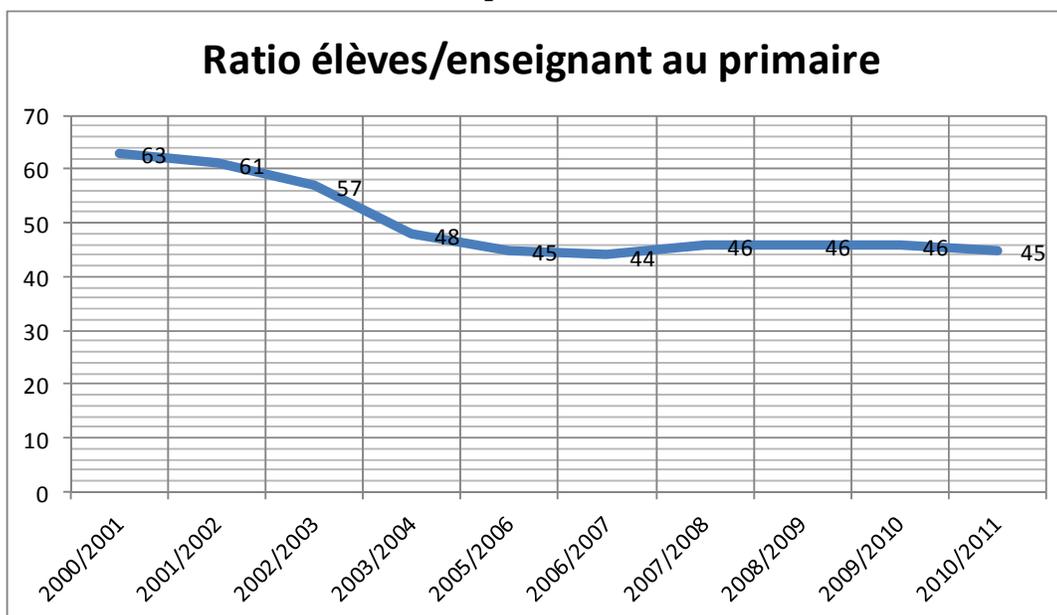
Graphique 2.37: Evolution du ratio élèves/ enseignant dans le pré primaire



Source :

Le ratio élèves/enseignant dans le pré primaire est resté identique de 2000 à 2005 soit, 24/1 (24 élèves pour un enseignant). Ce taux d'encadrement s'est amélioré entre 2006 et 2007, passant de 21/1 à 18/1 avant de remonter et se stabiliser à 22/1 de 2008 à 2011.

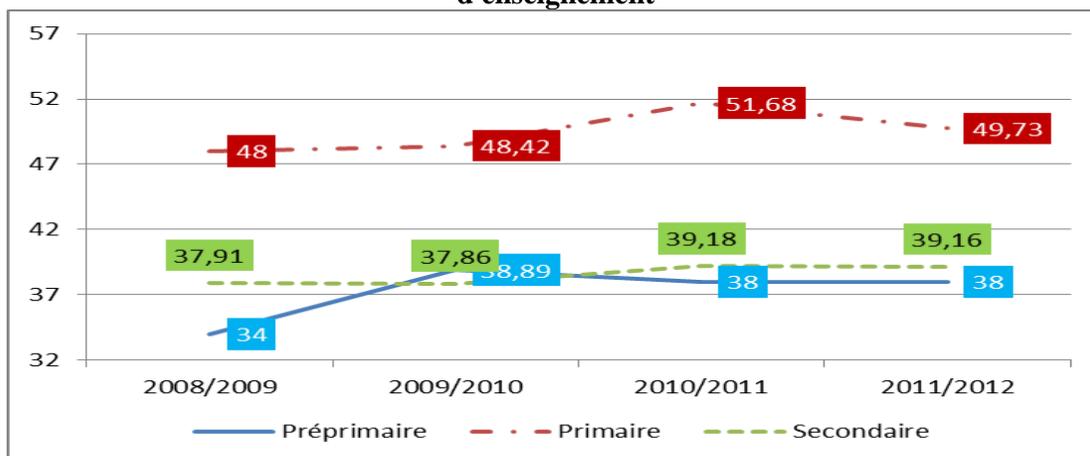
Graphique 2.38: Evolution du Ratio élèves/enseignement (REE) dans l'enseignement primaire



Source

On observe une nette amélioration du ratio élèves/enseignant dans le primaire qui passe de 63/1 en 2000/2001 à 45/1 en 2010/2011 et qui est due aux diverses opérations de recrutement des enseignants qualifiés en faveur du primaire (cf. tableau 28 en annexe).

Graphique2.39: Evolution du nombre d'élèves par classe et par niveau d'enseignement



Source :

Dans le préscolaire, le nombre d'élèves par salle de classe qui était de 34 élèves en 2009/2010 est passé à 38. Ce qui traduit une légère dégradation de l'encadrement due probablement à l'augmentation des effectifs du préscolaire. Cette évolution n'est pas allée de pair avec celle des infrastructures d'accueil.

Les données concernant le primaire ne permettent pas d'appréhender la qualité en matière de structures d'accueil dans le contexte camerounais qui est marqué par des classes à double flux et/ou des classes multigrades.

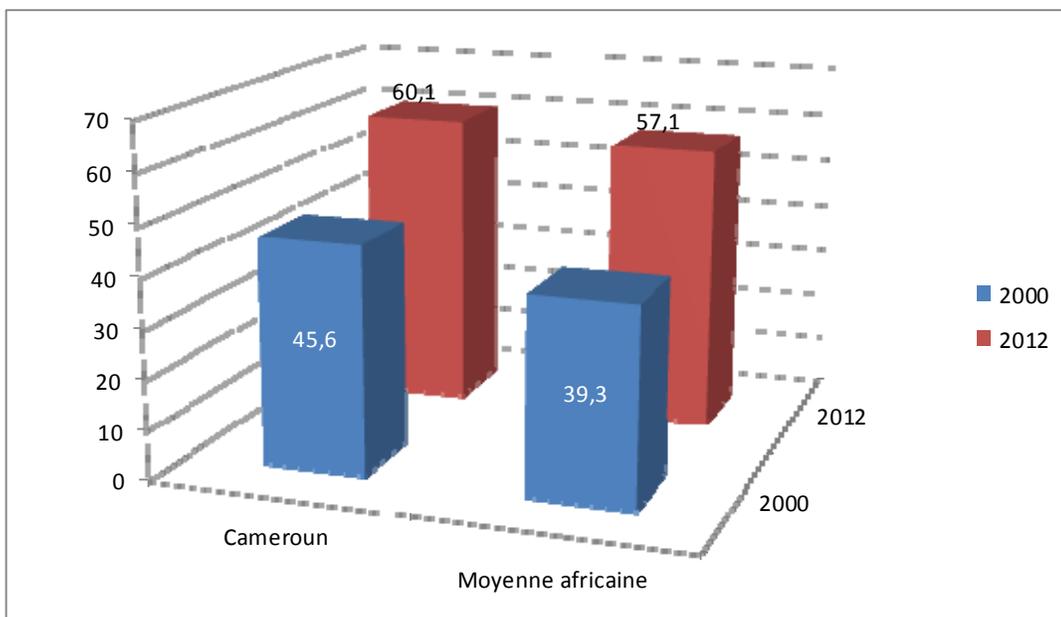
Au secondaire, l'encadrement se dégrade compte tenu du flux des élèves qui viennent du primaire et qui exercent une pression sur le secondaire. C'est ainsi que le ratio élèves/salle de classe est passé de 37,91 à 39,16 entre 2008/2009 et 2010/2011.

En dehors du pré primaire, les chiffres présentés ici sont des moyennes qui ne traduisent pas la réalité du terrain qui est différente selon qu'on se trouve en zone urbaine où les effectifs sont pléthoriques et en zone rurale où ceux-ci sont faibles (cf. tableau 29 en annexe).

Amélioration de l'environnement scolaire

- **Amélioration des conditions de travail des enseignants**

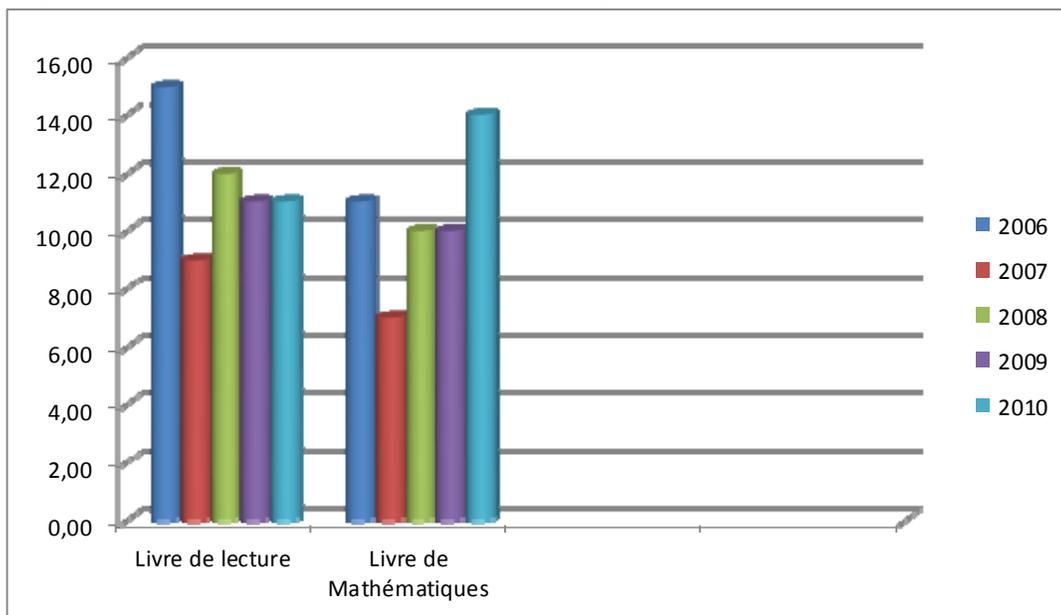
Graphique 2.40: Indice de développement EPT



Source :

- Disponibilité de manuels scolaires

Graphique 2.41: Evolution du nombre d'élèves par manuel scolaire



Source

Le taux de possession du manuel scolaire par les élèves est dans l'ensemble très faible (13 élèves/manuel). Il est passé de 15 à 11 pour le livre de lecture et de 12 à 14 pour le livre de mathématiques entre 2006 et 2010. Ces taux montrent la difficulté du système éducatif camerounais à atteindre la qualité à l'échéance fixée (cf. tableau 30 en annexe).

- Evolution des commodités

La disponibilité du branchement électrique, de l'eau potable et des toilettes des élèves nous servira d'indicateurs pour évaluer l'évolution des commodités dans les établissements scolaires. Bien qu'il n'y ait pas de cible bien déterminée par rapport à l'environnement scolaire, on sait néanmoins le rôle que jouent les commodités de base comme l'eau, les toilettes, et l'énergie électrique dans la rétention des élèves dans les campus. L'absence des deux premières dans une école peut tout simplement entraîner des absences aux cours, ou l'arrêt de la scolarisation. Quant au troisième, il est un support indispensable pour l'enseignement de certaines disciplines comme les TIC que le Cameroun veut généraliser dans son système éducatif. Idéalement, tout établissement scolaire devrait être doté de ces commodités. Des efforts ont d'ailleurs été faits dans ce sens. C'est ainsi que le pourcentage des établissements disposant d'un branchement électrique a évolué entre 2006 et 2010 passant de 43,84% à 44,90% pour le pré primaire et de 15,16% à 19,06% pour le primaire. Pour le secondaire ce pourcentage est de 83,48% en 2010. L'évolution du taux de couverture des établissements scolaires en eau potable est timide pour le pré primaire et significative pour le primaire. Cette couverture prend en compte à la fois les branchements au réseau national de distribution d'eau et les forages. Mais ce progrès demeure insuffisant, puisque plus de 50% d'établissements scolaires en moyenne ne disposent pas encore d'eau potable.

La non disponibilité des données dans le pré primaire et le secondaire n'a pas permis à l'équipe de faire une évaluation complète de cette commodité. Néanmoins, on observe dans le primaire que plus de 50% des établissements disposent de toilettes. Selon l'annuaire statistique du MINEDUB 2006/2007, 50,88% d'entre elles étaient séparées pour prendre en compte la dimension genre. Toutefois, ce taux a connu une baisse au fil des ans passant de 59% en 2006 à 53,48 % en 2010, soit une diminution de cinq (5) points. La création régulière de nouveaux établissements scolaires primaires qui ne s'accompagne pas souvent de la mise en place de ces commodités pourrait expliquer la baisse observée.

Efficacité interne du système

En près de dix ans, l'espérance de vie scolaire a évolué de plus de 50%. Mais cette évolution, selon le RESEN 2013, est parmi les plus basses, comparée aux autres pays consacrant le même pourcentage de leur PIB à l'éducation. Dans ces pays, la durée de vie moyenne à l'école est de 12,3 années. Le score de 10,6 est la résultante des ressources limitées que le Cameroun mobilise en faveur de l'éducation. Cette limitation des ressources n'affecte pas seulement la durée de vie moyenne des élèves à l'école, elle a également un impact sur l'évolution des commodités scolaires.

2.6.2. Défis et mesures

Pour améliorer la situation ci-dessus décrite, le Cameroun s'est engagé à :

- améliorer le niveau des acquis d'apprentissage en lecture, écriture et calcul ;
- améliorer la qualité des apprentissages et des évaluations ;
- améliorer le taux d'encadrement pédagogique ;
- améliorer l'environnement scolaire pour le rendre attractif et propice à l'apprentissage;
- mobiliser des financements nécessaires au développement du système éducatif ;
- améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif ;
- promouvoir l'accès aux TIC dans le système éducatif et la formation ;
- adapter les formations à l'environnement socio-économique ;
- améliorer la santé en milieu scolaire et universitaire. ;

Mesures

Pour répondre au défi d'une éducation de qualité, le gouvernement se propose d'engager des mesures suivantes : reformer les programmes de tous les niveaux afin d'introduire de la cohérence et la continuité entre les cycles, les niveaux et les types d'enseignement ; rendre accessibles et disponibles les manuels scolaires et matériels didactiques par l'élaboration d'une nouvelle politique de manuels scolaires et de matériels didactiques en renforçant l'édition locale et la coédition, en libéralisant les circuits de distribution par la création d'un fonds spécial pour la mise en place des bibliothèques et en créant une brigade de contrôle pour le suivi du processus de gestion du manuel scolaire ; développer et mettre en place un plan d'enseignement /apprentissage de la lecture à l'école primaire ; améliorer l'environnement scolaire, renforcer l'encadrement de proximité des enseignants ainsi que la mise en place d'une politique de formation continue efficace. Sur le plan pédagogique, la méthode globale, jusque-là utilisée pour l'apprentissage de la lecture, a été remplacée par la méthode syllabique. Ces mesures devraient améliorer le score de la lecture chez les élèves, et de façon incidente, celui de la maîtrise des autres apprentissages.

Une des stratégies arrêtées à Dakar qui concourt à la qualité est la gouvernance éducative. A ce sujet, le Cameroun a un certain nombre de mesures. Après la promulgation de la loi sur la décentralisation, le ministère de l'éducation de base a confié aux collectivités territoriales décentralisées la gestion de certaines de ses compétences, comme la construction des salles de classes, la gestion du paquet minimum. Mais bien avant la décentralisation, la gestion des personnels de l'Etat a été décongestionnée. Ainsi la gestion des actes de carrière des personnels de l'éducation a été rétrocédée aux ministères en charges de l'éducation à travers le projet SIGIPES. De même, la gestion des mutations des enseignants, la nomination des directeurs d'écoles, ont été confiée aux délégués régionaux des mêmes ministères qui sont plus au fait des besoins des établissements en personnels. Ces mesures contribuent à la célérité du traitement des dossiers d'une part, et d'autre part, à un meilleur déploiement des effectifs dans les établissements scolaires.

Toujours dans le registre de la gouvernance, le décret n°2001/041 du 19 février 2001 a créé les conseils d'écoles des établissements. Ces conseils sont composés de tous les membres de la communauté éducative (l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées, les élites locales, les APEE), et sont des espaces d'orientation et de décision. Cette loi actualise le souci de gestion participative et démocratique de l'école, gage de la bonne gouvernance.

SECTION 3 - MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES DE L'EPT

Cette section porte sur les politiques, programmes, initiatives en faveur de l'EPT, leurs mises en œuvre et les défis et enjeux majeurs à leurs exécutions.

3.1. DESCRIPTION DU CADRE STRATÉGIQUE

Le Gouvernement camerounais a entièrement souscrit aux prescriptions du Cadre d'Action de Dakar tant en ce qui concerne les objectifs fixés que la mise en œuvre des stratégies préconisées. Cet engagement du Cameroun en faveur de l'EPT s'est traduit notamment par l'élaboration d'un plan d'action national de l'EPT (PAN-EPT) validé en 2002 par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative (Experts nationaux, partenaires Techniques et financiers, représentants de la Société civile...).

Mais le non encaissement du PAN-EPT dans un cadre macro-économique global ajouté aux conditionnalités imposées par les bailleurs de fonds pour accéder à l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT (IMOA) ont conduit le gouvernement à élaborer une stratégie globale de l'éducation qui a été endossée par les bailleurs de fonds en 2006. En effet, la stratégie du secteur de l'Education de 2006 s'inscrivait dans la perspective de la mise en œuvre des grandes orientations majeures du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) (2005) ainsi que des engagements internationaux du Cameroun (notamment les OMD et l'EPT comme objectifs à atteindre en 2015).

Ainsi pour atteindre l'ensemble des objectifs de l'EPT à l'échéance de 2015, le Cameroun, avec l'aide des partenaires au développement (UNESCO, Banque Mondiale, UNICEF, PNUD, etc) a élaboré une stratégie globale du secteur de l'éducation qui définit les priorités ci-après en vue de la promotion des différents objectifs de l'EPT.

Priorité 1 : renforcement de l'encadrement de la petite enfance à travers la promotion des initiatives communautaires destinées au développement harmonieux du jeune enfant.

Priorité 2 : élargissement de l'accès à l'éducation et promotion de la rétention dans le système jusqu'à l'achèvement du cycle tout en corrigeant les disparités ; en mettant un accent particulier sur le renforcement de la scolarisation des filles et des garçons vivant dans les zones d'éducation prioritaires, ainsi que des enfants issus de parents pauvres et vulnérables, sans oublier les minorités, les enfants déplacés ou réfugiés. Il s'agit également d'améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif à travers :

- La réduction significative des déperditions scolaires ;
- L'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique ;
- La révision des curricula ;
- La promotion de la santé en milieu scolaire.

Priorité 3 : promotion de l'apprentissage des jeunes et des adultes en accordant la priorité à la promotion d'un enseignement technique et professionnel aux niveaux secondaire et supérieur.

De manière spécifique, il est question pour ce qui est du primaire et du secondaire de :

- introduire de nouvelles filières ;
- réformer les sections artisanales rurales et ménagères (SAR /SM) ;
- introduire des modules technologiques dans l'enseignement général ;
- promouvoir la formation professionnalisante au niveau du supérieur.

Priorité 4 : mise en place d'un programme national d'alphabétisation dont les activités de lutte contre l'analphabétisme devront s'étendre à travers tout le territoire national.

Priorité 5 : amélioration de la qualité de l'éducation (efficacité interne et qualité du service éducatif) à travers entre autres :

- le développement de la petite enfance ;
- la réduction des déperditions scolaires ;
- l'amélioration de l'encadrement pédagogique ;
- la réforme des programmes d'enseignement et leur professionnalisation ;
- le développement et la valorisation de la recherche ;
- la promotion de l'accès et de la disponibilité des manuels scolaires et matériels didactiques pour les élèves et enseignants ;
- la promotion de l'accès aux TIC dans le système de formation ;
- l'amélioration de la gestion et de la gouvernance du système éducatif.

3.2. MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES NATIONALES

L'analyse des données dans la section 2 qui précède, révèle une évolution positive avec une tendance à la hausse mais parfois contrastée des principaux indicateurs de l'EPT depuis 2000 au Cameroun. Bien que les cibles visées n'aient pas été atteintes, des progrès sensibles ont néanmoins été accomplis. C'est dire que des efforts sont encore à faire pour atteindre les objectifs fixés ; d'où la nécessité de questionner les stratégies mises en œuvre pour chaque objectif.

3.2.1-Education et protection de la petite enfance (EPPE)

Le faible intérêt des pouvoirs publics par rapport à cet objectif pourtant nécessaire pour améliorer la qualité du système éducatif, s'est traduit par l'absence d'une véritable politique du développement de la petite enfance entraînant de ce fait l'abandon de l'encadrement de cette tranche de la population au secteur privé. Ceci a eu pour conséquences l'aggravation des inégalités de scolarisation entre les riches et les pauvres d'une part, entre les zones rurales et urbaines d'autre part. De même, le taux élevé de mortalité infantile qui est demeuré constant au cours de la période observée relève de cet état de choses.

Au regard du faible développement de l'EPPE dans les zones rurales et compte tenu du coût relativement élevé du pré-primaire, le gouvernement envisage le développement du pré-primaire sur la base communautaire. Il est question d'étendre la couverture préscolaire en mettant en place des Centres Préscolaires Communautaires (CPC) gérés par les communautés locales avec l'implication réelle des communes qui prendront en charge les salaires des personnels d'appoint. Ceci permettra aux tout-petits de bénéficier d'activités d'éveil devant faciliter leur transition dans le cycle primaire. Il s'agit aussi, dans la même perspective, de former les encadreurs de la petite enfance et d'élaborer un programme d'enseignement approprié.

Pour ce qui est de la santé des tout- petits, le Gouvernement a pris des mesures visant à assurer leur protection. Il en est ainsi de la systématisation de la vaccination des enfants de moins de 5 ans à travers le Programme Elargi de Vaccination (PEV) et même des Journées Nationales de vaccination (JNV). L'objectif en est de prévenir des maladies telles que la Poliomyélite, la tuberculose, la coqueluche, la rougeole, la diphtérie, l'hépatite B, la fièvre jaune, etc. Parallèlement, le Gouvernement a décidé de la gratuité des soins des enfants de moins de 5 ans contre le paludisme qui est la première cause de mortalité chez les enfants de cet âge.

3.2.2-Universalisation de l'enseignement primaire

L'enseignement primaire au Cameroun bénéficie de nombreux apports ayant contribué à son développement (Etat, PTF, Société Civile, ONG, Secteur privé), ce qui fait qu'il n'est pas éloigné de sa cible, en dépit de la persistance des zones de sous scolarisation. Entre autres mesures prises en vue de l'universalisation de l'enseignement primaire, on peut relever :

Au plan institutionnel :

- Le caractère obligatoire de l'enseignement primaire ;
- La suppression par le Chef de l'Etat des frais de scolarité dans le public ;
- Le transfert de certaines compétences de gestion de l'école primaire aux Communes à la faveur de la décentralisation

Au plan pédagogique :

- La suppression des redoublements à l'intérieur d'un niveau ;
- Le recrutement des enseignants pour améliorer le ratio élèves/enseignant : 37 200 pour la première opération et 9000 pour la seconde ;
- La fourniture des manuels scolaires aux écoles primaires publiques pour améliorer le taux de possession du manuel scolaire en le faisant passer de 12 élèves pour 1 livre à 3 élèves pour un livre, et partant, la qualité des acquis scolaires des élèves en lecture et en mathématiques.

Au plan des infrastructures et des équipements, il s'agit d'améliorer l'accès à l'école primaire à travers une amélioration de l'environnement scolaire par la construction des points d'eau, des latrines séparées, des salles de classe (3000 par an) et l'équipement des salles de classe en tables-bancs, avec priorité aux zones défavorisées.

3.2.3-Besoins éducatifs des jeunes et des adultes

Les obstacles à la réalisation des besoins éducatifs des jeunes et des adultes sont : l'offre d'éducation insuffisante, les menaces sur les possibilités d'apprendre, des programmes scolaires et universitaires en déphasage avec les préoccupations du milieu, l'offre de formation professionnelle insuffisante et inadaptée.

Pour venir à bout des obstacles identifiés ci-dessus, le gouvernement a préconisé un certain nombre de stratégies visant à adapter les formations des jeunes aux besoins de la société.

Ainsi s'agissant de l'enseignement secondaire général qui reste confronté au problème de pertinence (filières en vigueur datant de 40 à 50 ans et ne correspondant plus aux besoins actuels de la société et de l'économie, programmes d'enseignement démentiels et dépassés), la révision des curricula, la création des filières nouvelles répondant aux besoins de la société, le renforcement des plateaux techniques restent la préoccupation majeure des pouvoirs publics à l'heure de la quête pour l'émergence. Il est également envisagé la création de grands ensembles scolaires reposant sur la mutualisation des ressources, à l'instar de lycées scientifiques de référence.

Tout comme l'enseignement secondaire général, l'enseignement secondaire technique reste confronté au problème de pertinence et de qualité. Ainsi la nouvelle stratégie consiste à exploiter les potentialités offertes par les zones agro écologiques du pays pour promouvoir un enseignement secondaire technique répondant aux besoins de la société et de

l'économie. C'est dans ce sens que les pouvoirs publics préconisent la création de 10 lycées professionnels.

La question de l'accès se pose de façon particulière en formation professionnelle à un triple titre : (i) l'offre est majoritairement privée, (ii) le coût est très élevé, (iii) l'entrée d'un jeune en formation n'intervient pas toujours immédiatement après sa sortie du système scolaire. Le RESEN à partir de l'analyse des enquêtes de ménages établit que le nombre de bénéficiaires de la formation professionnelle est largement supérieur à la quantité que pourraient générer les seules structures publiques ou privées recensées. Ce constat implique donc l'existence d'un puissant secteur informel de formation non encore maîtrisé.

Pour relever ces défis, la stratégie consiste à conduire des études avec l'appui des spécialistes de plusieurs disciplines. Les résultats de ces études permettront de maîtriser l'environnement de la formation professionnelle, du monde du travail et du partenariat entre le secteur public et le secteur privé. En outre, au regard de la position transversale de la formation professionnelle au sein du système, les résultats de ces études permettront d'accroître l'employabilité de la population active en adéquation avec les besoins du système productif et d'affiner la politique de gestion des flux que le Gouvernement lui assigne.

Il s'agit ensuite d'organiser l'offre de formation existante à travers la création de nouveaux types de structures et modes de formation. L'offre publique de formation s'exprimera à travers les centres de formation aux métiers, issus de la transformation des actuelles SAR/SM, le Centre national de formation des formateurs et de développement des programmes, les centres multifonctionnels de promotion des jeunes (CMPJ).

S'agissant de l'enseignement supérieur, pour accueillir les flux sortant du secondaire, le gouvernement a décidé de diversifier l'offre publique de formation du supérieur en développant les formations courtes (IUT, formation en 2 ans) dans les filières technologiques et professionnelles, en augmentant les effectifs des étudiants de ces filières et en portant la part du privé qui était de 14,9% en 2011 à 20% en 2022. En outre, la modification de la pondération au profit des filières scientifiques et technologiques sera favorisée par l'augmentation du nombre de bacheliers dans ces filières, conséquence de la politique d'augmentation des effectifs menée au niveau du secondaire dans les disciplines scientifiques. Les mesures ci-après seront prises à l'effet de favoriser une meilleure régulation des flux:

- Développer la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur afin de produire des ressources humaines de qualité dans les domaines stratégiques définis dans le DSCE ;
- Moderniser et professionnaliser les établissements facultaires classiques afin de les rapprocher durablement des milieux socioprofessionnels et d'adapter les formations offertes à la demande des entreprises aux fins de garantir l'employabilité des diplômés ;
- Structurer, améliorer et valoriser la recherche et l'innovation universitaires ;
- Assurer l'internationalisation de l'enseignement supérieur afin de renforcer le système national de la recherche et de l'innovation universitaires ainsi que les transferts de technologie.

Pour alléger la formation de type présentiel, les approches innovantes comme les formations ouvertes à distance ou de type hybride (à l'image de l'Université virtuelle de Yaoundé récemment développée) seront encouragées. Le gouvernement entend par ailleurs développer des passerelles et des articulations entre le supérieur et la formation professionnelle dans le but de diversifier l'offre de formation de ce sous-secteur pour un enseignement supérieur qui tienne compte de l'emploi et des exigences économiques du pays.

D'une manière générale, la stratégie du gouvernement visant à répondre aux besoins éducatifs des jeunes et des adultes consiste à développer l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques et technologiques, promouvoir une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes, développer une politique commune de construction et de réhabilitation des infrastructures ; et à court terme, renforcer les plateaux techniques dans l'enseignement secondaire général, technique et professionnel.

3.2.4-Améliorer le taux d'alphabétisme des adultes

Le Cameroun s'était engagé non seulement à atteindre à l'horizon 2015, l'objectif visé qui était d'améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, notamment des femmes, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente, mais en plus, à œuvrer pour que les disparités observées par sexe et par région disparaissent progressivement. Or en 2000, la situation de l'alphabétisation indique l'inexistence d'une politique nationale en la matière, une offre essentiellement privée et un manque de financements.

Pour faire face à cette situation, le Cameroun s'est fixé pour objectifs de :

- se doter d'une politique nationale d'alphabétisation ;
- mobiliser des financements adéquats ;
- Porter l'indice de parité F/H de 0,78 à 0,88 et le taux d'alphabétisation fonctionnelle (TAF) à 70 % à travers la mise en œuvre d'un programme opérationnel.

Pour atteindre les objectifs fixés, un certain nombre de stratégies ont été préconisées à savoir :

- élaborer une politique nationale d'alphabétisation ;
- mener une campagne de sensibilisation pour obtenir l'adhésion des populations à la politique nationale d'alphabétisation ;
- mobiliser sociale en faveur d'une Politique Nationale d'Alphabétisation Fonctionnelle ;
- lancer la mise en œuvre du Plan National d'Alphabétisation ;
- faire un plaidoyer en faveur de la promotion, du développement et de la généralisation de l'Alphabétisation Fonctionnelle des adultes par l'implication des acteurs publics, des collectivités locales et des organisations de la société civile ;
- faire un plaidoyer en faveur d'un financement adéquat de l'alphabétisation ;
- recruter des bénévoles comme alphabétiseurs bénéficiant d'une prime de 20.000F par mois et d'un vélo pour leur faciliter les déplacements d'un coin à un autre ;
- élaborer et mettre en œuvre un Programme National d'Alphabétisation (PNA) suivant l'approche du 'faire-avec'. C'est-à-dire que l'Etat a donné aux organisations de la société civile la possibilité d'élaborer, de mettre en œuvre les activités de lutte contre l'analphabétisme.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote du Programme National d'Alphabétisation (PNA), il avait été procédé au recrutement, sur une base contractuelle, de 2500 alphabétiseurs qui ont servi dans l'ensemble des 2500 Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) ouverts à cet effet à partir de 2005. C'est ce même personnel qui formait aussi bien dans l'alphabétisation initiale (Apprentissage des disciplines instrumentales) que dans l'alphabétisation fonctionnelle (développement des compétences de vie courante et des activités génératrices de revenu, etc.).

Cependant la mise en œuvre de ces différentes stratégies a rencontré un certain nombre de difficultés qui expliquent les progrès mitigés par rapport à la cible de 2015. Parmi ces difficultés, l'on peut citer :

- les pratiques socioculturelles défavorables à l'alphabétisation ;
- la méconnaissance de l'importance et des avantages de l'alphabétisation ;
- la faible implication des leaders d'opinion ;
- Le bénévolat des alphabétiseurs ;
- L'absence d'un document de politique nationale pour orienter les actions de ce sous-secteur et encadrer les interventions des différents acteurs ;
 - L'absence d'un système d'information pour collecter et produire les données du sous-secteur ;
 - Une faible mobilisation des financements.

3.2.5-Parité et égalité des sexes dans l'éducation

Pour promouvoir la parité et l'égalité des sexes dans l'éducation, le gouvernement s'est employé avec l'appui de ses partenaires à organiser auprès des communautés où les pratiques discriminatoires à l'égard des filles restent vivaces, des campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation de la jeune fille. Il s'agissait aussi de doter les écoles de commodités élémentaires (toilettes séparées, points d'eau) et de procéder à la distribution des rations sèches et des kits scolaires. Dans la même veine, il était question de renforcer les capacités des formateurs à l'approche genre pour réduire les comportements et attitudes des enseignants sources de désaffection des classes par les jeunes filles. Au niveau du secondaire, des mesures incitatives à l'instar des bourses scolaires ont été adoptées pour encourager la scolarisation des filles. Ce qui a contribué à améliorer le taux brut de scolarisation des filles à tous les niveaux du système éducatif.

Pour ce qui est des effectifs des femmes parmi les enseignants, le Programme d'Amélioration de l'Équité et de la Qualité de l'Éducation au Cameroun (PAEQUE), dans sa « composante 1.1. : Conversion des maîtres des parents en Instituteurs contractuels », entend renforcer la tendance à la parité en privilégiant les femmes dans les contingents d'enseignants à contractualiser.

S'agissant de la proportion des femmes parmi les responsables à divers niveaux, on relève de manière générale une volonté politique visant à accroître les effectifs des femmes dans toutes les sphères de la vie nationale. En politique par exemple, aucune liste électorale ne peut être validée si un certain pourcentage de femmes n'y figure pas. De même, dans les administrations, un effort est fait dans le sens de promouvoir les femmes.

Sur le plan de la politique globale sur la parité, le Gouvernement a créé le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF). Ce ministère est chargé, entre autres de « *l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures relatives au respect des droits de la femme camerounaise dans la société, à la disparition de toute discrimination à l'égard de la femme et à l'accroissement des garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, social et culturel...* ». S'y ajoute l'appui des partenaires au

développement (UNICEF, UNESCO, PLAN, BANQUE MONDIALE, etc...) qui à travers divers programmes œuvrent à l'équité de genre. Entre autres actions mises en œuvre dans ce cadre, on peut relever les campagnes de sensibilisation, l'octroi de bourses scolaires, de kits scolaires et de rations sèches. L'aménagement de l'environnement scolaire, etc.

3.2.6-La qualité de l'éducation

Pour y arriver, le gouvernement a beaucoup investi dans la formation des enseignants. Selon l'annuaire statistique du MINESEC 2011/2012, les structures de formation (ENIEG) des enseignants du pré primaire et du primaire ont évolué, passant dans le secteur public d'une école de formation par région à une école de formation par département, soit 57 écoles de formation au total. Le secteur privé quant à lui en compte 40. Les ENIET (qui forment les instituteurs de l'enseignement technique, lesquels encadrent les élèves du premier cycle du secondaire de l'enseignement technique) n'ont pas connu une évolution aussi heureuse ; dans le secteur public, leur nombre n'a guère évolué depuis les années 80 : 05 ENIET pour former les enseignants du premier cycle de l'enseignement technique. Le secteur privé quant à lui en compte 04. Cette disparité aura également des incidences sur l'encadrement des élèves dans l'enseignement technique.

S'agissant du secondaire, les écoles normales supérieures existantes jusqu'en 2000 (ENS Yaoundé et ENSET de Douala) ont quantitativement accru l'offre de formation des enseignants du secondaire dès le début des années 90. Depuis 2008, 04 autres écoles normales supérieures (Maroua, et Bambili pour l'enseignement général, Bambili et Kumba pour l'enseignement technique) ont vu le jour, portant à 06 le nombre total de ces institutions de formation. Il s'en est suivi un accroissement des effectifs des enseignants qualifiés à tous les niveaux d'enseignement et une amélioration du ratio élèves/enseignant aux niveaux préscolaire et primaire. En effet, depuis 2006, plus de 30000 enseignants qualifiés ont été recrutés dans le préscolaire et le primaire, tandis que dans le secondaire, plus d'un millier d'enseignants qualifiés sont recrutés chaque année et ce depuis le milieu des années 90

Pendant la décennie de l'EPT, le Cameroun a également investi dans la création des établissements scolaires et la construction des salles de classe à tous les niveaux d'études. Ainsi, en 2003/2004, il y avait 4949 salles de classes dans le préscolaire et 72485 dans le primaire. En 2010/2011, le préscolaire en comptait déjà 10519, soit 5570 salles de classe de plus. Le primaire de son côté avait la même année 75776 salles de classe, soit 65257 de plus. Il faut noter que les 2/3 des salles de classe ont été construites dans le secteur public. Mais il faut ajouter que l'Etat n'a pas été le seul investisseur dans les écoles publiques ; les APEE ont aussi mis la main à la pâte. En effet, tant dans le primaire que dans le secondaire, ces associations sont à l'origine de la construction de nombreuses salles de classes, mettant ainsi en œuvre le concept de communauté éducative développé par l'Etat.

A ces investissements de la communauté éducative, il faut y ajouter ceux des partenaires au développement du Cameroun. C'est notamment le cas du Japon qui s'investit dans la construction des écoles. C'est aussi le cas de la France qui, à travers le C2D, finance la construction des salles de classes. Ce sont tous ces efforts qui ont contribué à la diminution du ratio nombre d'élèves par salle de classe.

Une des stratégies arrêtées à Dakar qui concourt à la qualité est la gouvernance éducative. A ce sujet, le Cameroun a adopté un certain nombre de mesures à la suite de la promulgation de la loi sur la décentralisation. C'est ainsi que le Ministère de l'Education de Base a confié aux collectivités territoriales décentralisées la gestion de certaines de ses

compétences, comme la construction des salles de classes, la gestion du paquet minimum. Mais bien avant la décentralisation, la gestion des personnels de l'Etat a été décongestionnée. Ainsi la gestion des actes de carrière des personnels de l'éducation a été rétrocédée aux ministères en charges de l'éducation à travers le projet SIGIPES. De même, la gestion des mutations des enseignants, la nomination des directeurs d'écoles, ont été confiées aux délégués régionaux des mêmes ministères qui sont plus au fait des besoins des établissements en personnels. Ces mesures contribuent à la célérité du traitement des dossiers d'une part, et d'autre part, à un meilleur déploiement des effectifs dans les établissements scolaires.

Toujours dans le registre de la gouvernance, le décret *n°2001/041 du 19 février 2001* a créé les conseils d'écoles des établissements. Ces conseils sont composés de tous les membres de la communauté éducative (l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées, les élites locales, les APEE), et sont des espaces d'orientation et de décision. Cette loi actualise le souci de gestion participative et démocratique de l'école, gage de la bonne gouvernance.

3.3. BONNES PRATIQUES

SECTION 4 – PERSPECTIVES POUR L'APRES 2015

4.1. LEÇONS TIRÉES DE CHAQUE OBJECTIF

Les sections précédentes ont décliné les objectifs et stratégies de mise en œuvre de l'EPT au Cameroun depuis 2000. Il en ressort de nombreux progrès dans le sens de l'atteinte des objectifs visés. Cependant en se fondant sur nombre d'indicateurs de progrès, on est quasiment certain que les cibles visées ne seront pas atteintes à l'horizon 2015, en raison d'un certain nombre de contraintes ayant émaillé la mise en œuvre de l'EPT. Parmi les contraintes majeures on peut signaler :

- l'insécurité qui prévaut aux frontières du pays et qui a amené les autorités à y consacrer davantage d'attention et de moyens ;
- l'afflux des réfugiés consécutifs à l'instabilité des pays voisins qui a un impact sur les indicateurs d'éducation (nombre d'élèves par salle de classe, ratio élèves/maître, taux de possession du manuel etc.) ;
- les catastrophes naturelles, notamment les inondations dans les parties septentrionales du pays qui font que les écoles étant devenues des d'accueil des populations sinistrées ne peuvent plus fonctionner.

S'il reste que les stratégies mises en œuvre en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT seront poursuivies au regard des priorités que s'est fixé le Cameroun dans sa nouvelle stratégie de 2013, force est de reconnaître qu'il s'impose aujourd'hui un impératif d'alignement des objectifs de l'EPT sur ceux du développement du pays. Ainsi, le Cameroun s'est fixé trois principales priorités pour l'agenda post 2015:

- améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux d'éducation et formation, notamment en portant le Taux Brut de préscolarisation à 40 % en 2020, en réduisant les disparités de toutes sortes dans les enseignements primaire et secondaire, en mettant en place l'enseignement fondamental, en diversifiant l'offre de formation professionnelle, en développant l'offre d'enseignement supérieur dans la perspective de la professionnalisation et du renforcement des filières scientifiques et technologiques, en développant une alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes et les adultes, en poursuivant une politique commune de construction et de réhabilitation des infrastructures ;
- améliorer la qualité des apprentissages tout en adaptant leurs contenus à l'environnement socioéconomique ; ceci passe également par une politique de promotion de la recherche action et de la recherche développement au sein du secteur de l'éducation et par l'amélioration de la santé en milieu scolaire et universitaire ;
- améliorer la gouvernance et le pilotage du système éducatif en renforçant la déconcentration et la centralisation du système, en améliorant la gestion des ressources humaines, en renforçant les capacités de planification du système, en améliorant la transparence dans la gestion des ressources.

D'une manière globale, il s'agit en de dépasser le cadre d'acquisition des connaissances élémentaires pour adapter les objectifs de l'EPT au contexte du pays en mettant davantage

l'accent sur la professionnalisation des formations dans l'enseignement secondaire, supérieur et la formation professionnelle. **Financement de l'éducation**

4.2. ENJEUX ET TENDANCES FUTURES

Le Cameroun s'engage à effectuer sur le long terme des actions suivantes :

- Croissance régulière des ressources budgétaires du secteur passant de 16.29 % en 2011 à 22% en 2020 ;
- Mobilisation des ressources à travers la pression fiscale et l'amélioration des arbitrages budgétaires intersectoriels en faveur de l'éducation et de la formation, selon les projections suivantes :
 - Maîtrise de la crise des prix alimentaires de 2008-2009 ;
 - Maîtrise des prix des carburants ;
 - Maîtrise des dépenses de soutien des catastrophes naturelles (inondations) ;
 - Bonne gestion des crises politiques et religieuses dans les pays voisins (RCA, Nigéria, Tchad) afin de minimiser de lourdes dépenses de sécurité ;
- Recherche de nouveaux partenaires extérieurs : les apports extérieurs au secteur éducatif camerounais sont en effet plus modestes que dans beaucoup de pays comparables ;
- réglementations plus strictes vers la partie haute du système, ou adoption des mécanismes de partage de financement pour les segments du système éducatif qui ne correspondent pas à un droit à l'éducation gratuite.

Sur le court terme, l'état s'engage à encourager :

- en dépenses, les dépenses en capital du secondaire, de la formation professionnelle et du supérieur ;
- en ressources, les apports des partenaires techniques et financiers et du budget d'investissement public ;
- la recherche de plusieurs nouveaux partenaires extérieurs acceptant de couvrir les besoins de financement ;
- l'augmentation du budget d'investissements publics en tenant compte du partage sectoriel de ce budget d'investissement qui varie en fonction des grands projets de construction approuvés par le gouvernement ;
- la participation de nouveaux partenaires au financement de l'éducation ;
- la mise en place de nouvelles stratégies de dépenses permettant de faire des économies d'échelle : à travers l'utilisation optimale des enseignants dans le secondaire permettra de faire des économies de près de 10 milliards de FCFA et d'équilibrer l'affectation des ressources intra sectorielles pour investir dans la qualité.

Le financement de l'éducation résulte d'apports multiples et à des degrés variés. Au rang des contributeurs figurent l'Etat, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les acteurs privés, les milieux socioprofessionnels, les APEE et les ménages. Les différents apports se déclinent ainsi qu'il suit :

- Au Niveau du Préscolaire, l'Etat assurera la sensibilisation des communautés et des CTD qu'il subventionnera pour la mise en place des CPC en zone rurale, encouragera l'implication des autres partenaires à y investir à l'instar de l'UNICEF ainsi que l'initiative

des opérateurs privés pour le financement du volet formel du préscolaire dans les centres urbains au moyen de subventions ;

- au regard du caractère obligatoire et gratuit du primaire et de l'enseignement fondamental qui reste sa priorité, l'Etat assurera l'essentiel du financement avec toutefois une ouverture à tout concours extérieur à l'instar de celui du Partenariat Mondial Pour l'Education (PME). Dans cette perspective, s'engage à porter son financement de 36 % en 2011 à 45% (moyenne régionale) à l'horizon 2020 ;

- la réalisation des infrastructures et l'acquisition des équipements, l'appui au fonctionnement des établissements, le financement des dépenses pédagogiques et de personnel ;

- Au niveau de l'enseignement secondaire, l'apurement des fichiers permettra une estimation réelle de la masse salariale du secondaire en diminution par rapport aux estimations actuelles. S'agissant du second cycle et de la formation professionnelle, l'Etat assurera le financement des infrastructures et des équipements, du fonctionnement des établissements ainsi que des dépenses pédagogiques et de personnel ;

- Au niveau de l'enseignement supérieur, l'Etat financera une partie des besoins à travers des subventions et des allocations budgétaires d'investissement au bénéfice des Universités ;

- Il maintiendra aussi sa politique d'assistance aux cibles vulnérables et assurera la promotion de l'excellence. Dans ce cadre, l'Etat prendra en charge les dépenses liées aux salaires, au renforcement du personnel, aux programmes de développement et à la recherche. Les stratégies à mettre en œuvre dans ce secteur porteront sur les éléments suivants :

- la création d'un fonds compétitif alimenté par des contributions publiques et privées, géré par l'Agence pour la modernisation des Universités, pour promouvoir la recherche universitaire et l'innovation pédagogique. Un texte précisera les modalités de son organisation et de son fonctionnement ;

- l'implication des institutions d'enseignement supérieur publiques dans la recherche de financements complémentaires. Ceci emportera une intensification des activités génératrices de revenus (AGR) à l'exemple de l'Université/entreprise ;

- la mise en place d'un mode de financement par objectif, basé sur la contractualisation entre l'Etat et les institutions, avec des mécanismes d'évaluation des résultats ;

- la rationalisation des contributions des bénéficiaires directs de l'enseignement supérieur en modulant les taux des droits d'inscription des étudiants en fonction de certaines formations professionnelles ;

- la rationalisation des contributions des bénéficiaires institutionnels au développement de l'enseignement supérieur en sensibilisant les départements ministériels et collectivités publiques à intégrer les composantes de développement des ressources humaines dans leur plan de formation, en y intégrant des provisions de mise en œuvre par l'enseignement supérieur ;

- Au niveau de l'alphabétisation et de l'Education de Base Non Formelle, le financement sera assuré par l'Etat et les PTF ;

- L'apport des PTF sera aussi d'une grande importance pour le secteur de l'éducation et de la formation à tous les niveaux en termes d'investissements, de renforcement des capacités des ressources humaines, d'élaboration des curricula, etc.

Des revues sectorielles annuelles et des concertations diverses offriront l'occasion d'évaluer cet apport ;

- Le gouvernement, soucieux de créer ou de renforcer un environnement incitatif, développera un partenariat large, efficace et mieux organisé, avec divers acteurs et partenaires : collectivités locales, confessions religieuses, communautés locales, ONG, entreprises, particuliers, PTF. Ce partenariat qui devra être codifié s'exercera dans la gestion scolaire, les financements, les appuis multiformes et/ou la mise en œuvre des politiques publiques.

4.3. POLITIQUES PRIORITAIRES ET PRINCIPALES STRATÉGIES

Le système reçoit un financement public qui pourrait être augmenté en toute hypothèse, il est assez clair que les ressources publiques pour l'éducation sont dans une zone faible au Cameroun et qu'il y a une marge raisonnable pour les augmenter.

Aussi, s'agira-t-il :

- d'améliorer la gestion des ressources financières ;
- de limiter autant que possible la circulation d'espèces au sein du système éducatif, en déléguant l'engagement de crédits de fonctionnement « cartons » jusqu'à l'endroit où ces crédits seront utilisés ;
- de prendre des textes réglementaires clairs spécifiant les modalités de partage des crédits de fonctionnement entre les établissements administratifs ou d'enseignement ;
- de généraliser progressivement la dynamique des projets d'école ou d'établissement qui améliorent la connaissance que les parents et partenaires externes ont des flux financiers. Une étude préparatoire a été réalisée sur ce terrain, l'administration en a validé les conclusions et réalisera une expérimentation dans une centaine d'écoles. Par ailleurs le gouvernement mettra en place un plan de formation des gestionnaires de l'éducation avec l'appui de l'OIF.

La stratégie de 2013 a identifié plusieurs problématiques face auxquelles le gouvernement a pris un certain nombre de mesures qui visent, entre autres, à :

- améliorer les taux d'encadrement des élèves du primaire à travers le recrutement en nombre et en qualité des enseignants, la qualité de l'offre de l'éducation et la gestion pédagogique (ressources matérielles et humaines);
- élaborer le plan national d'enseignement / apprentissage de la lecture au Cameroun dans le but d'améliorer les acquis d'apprentissage en cette matière ;
- introduire dans la formation initiale des maîtres, un cours sur l'utilisation du manuel de lecture et de mathématiques ;
- distribuer des manuels scolaires dans les écoles primaires publiques du Cameroun afin de ramener le taux de possession du manuel scolaire de 13 élèves pour un manuel à 3 ;
- développer l'enseignement technique et professionnel pour répondre aux besoins qualitatifs et introduire la professionnalisation à l'enseignement supérieur ;
- mobiliser les financements pour le développement du système éducatif.

Les efforts du Cameroun lui ouvrent de nouvelles perspectives notamment son admission dans le Global Partnership for Education (GPE) qui a consenti un appui financier aux initiatives camerounaises de plus de 26 milliards de francs CFA au lieu de 3 milliards initialement prévus pour l'amélioration de la qualité de son système éducatif.

Cet apport financier extérieur significatif vient soutenir les efforts de financement nationaux qui vont vers l'accroissement des ressources budgétaires du secteur qui devrait passer de 16.29 % en 2011 à 22% en 2020. Etant donné que le système éducatif camerounais souffre d'un sous financement malgré les apports multiples des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les acteurs privés, les milieux socioprofessionnels, les APEE et les ménages, le Cameroun s'est engagé à porter le financement de l'enseignement primaire de 36 % en 2011 à la moyenne régionale de 45% à l'horizon 2020.

Le Cameroun dispose de fortes chances d'atteindre en 2020 les cibles projetées. Cependant, de nombreux aléas dus au climat d'insécurité, aux catastrophes naturelles telles que les inondations, aux épidémies (VIH-SIDA, paludisme, etc.) et à la pauvreté ambiante, constituent de réelles menaces qui pourront empêcher le Cameroun de réaliser à échéance les objectifs de l'EPT.

Pour atteindre l'ensemble des objectifs de l'EPT à l'échéance de 2015, le Cameroun, avec l'aide des partenaires au développement, a élaboré une stratégie globale du secteur de l'éducation qui définit les priorités ci-après en vue de la promotion des différents objectifs de l'EPT.

Priorité 1 : renforcement de l'encadrement de la petite enfance à travers la promotion des initiatives communautaires destinées au développement harmonieux du jeu enfant.

Priorité 2 : élargissement de l'accès à l'éducation et promotion de la rétention dans le système jusqu'à l'achèvement du cycle tout en corrigeant les disparités ; en mettant un accent particulier sur le renforcement de la scolarisation des filles et des garçons vivant dans les zones d'éducation prioritaires, ainsi que des enfants issus de parents pauvres et vulnérables, sans oublier les minorités, les enfants déplacés ou réfugiés. Il s'agit également d'améliorer l'efficacité et la qualité du service éducatif à travers :

- La réduction significative des déperditions scolaires ;
- L'amélioration de la qualité de l'encadrement pédagogique ;
- La révision des curricula ;
- La promotion de la santé en milieu scolaire.

Priorité 3 : promotion de l'apprentissage des jeunes et des adultes en accordant la priorité à la promotion d'un enseignement technique et professionnel aux niveaux secondaire et supérieur.

De manière spécifique, il est question pour ce qui est du primaire et du secondaire de :

- Introduire de nouvelles filières ;
- Réformer les sections artisanales rurales et ménagères (SAR /SM) ;
- Introduire des modules technologiques dans l'enseignement général.
- Pour ce qui concerne le niveau supérieur, de promouvoir la formation professionnalisante y compris pour les facultés.

Priorité 4 : mise en place d'un programme national d'alphabétisation dont les activités de lutte contre l'analphabétisme devront s'étendre à travers tout le territoire national.

Priorité 5 : amélioration de la qualité de l'éducation (efficacité interne et qualité du service éducatif) à travers entre autres :

4.4. RECOMMANDATIONS

Les mesures ci-après seront prises à l'effet de favoriser une meilleure régulation des flux:

- Développer la composante technologique et professionnelle de l'enseignement supérieur afin de produire des ressources humaines de qualité dans les domaines stratégiques définis dans le DSCE ;
- Moderniser et professionnaliser les établissements facultaires classiques afin de les rapprocher durablement des milieux socioprofessionnels et d'adapter les formations offertes à la demande des entreprises aux fins de garantir l'employabilité des diplômés ;
- Structurer, améliorer et valoriser la recherche et l'innovation universitaires ;
- Assurer l'internationalisation de l'enseignement supérieur afin de renforcer le système national de la recherche et de l'innovation universitaires ainsi que les transferts de technologie.

BIBLIOGRAPHIE

- Arrêté n°201/PM du 08/11/2007 fixant les modalités d'exécution du Programme « **Education Pour Tous** » au Cameroun.
- Décision n°4701/B1/1464/MINEDUB/SG/DAJ/EPT de la 15/04/2014 portant création et désignation des membres de l'Equipe Nationale d'Evaluation de l'Education Pour Tous 2015.
- Le profile EPT de la CEEAC 2012.
- Plan d'Action Nation de l'EPT (Octobre 2002), Document validé
- Stratégie Sectorielle de l'Education au Cameroun (Juin 2006)
- Annuaire statistique /MINESEC (2009 – 2010)
- Annuaire statistique /MINESEC (2010 – 2011)
- Annuaire statistique /MINENEC (2011 – 2012)
- Annuaire statistique /MINEDUB (2010 – 2011)
- Annuaire statistique /MINEDUB (2006 – 2007)
- Annuaire statistique / MINAS (2012)
- Annuaire statistique / MINEDUB (2007 – 2008)
- Rapport d'analyse des données statistiques / MINEDUB (2008 – 2009)
- Rapport d'analyse des données statistiques /MINEDUB/DPPC/Cell/Planification (2009 – 2010)
- Report on the programm for the recruitment of teachers by contract in Cameroon
- Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011, statistiques comparées sur l'éducation dans le monde (Institut de Statistique de l'UNESCO)
- Le financement de l'éducation en Afrique subsaharienne (Institut de Statistique de l'UNESCO)
- Le système d'éducation et de formation du Cameroun dans la perspective de l'émergence
- Rapport d'analyse des données statistiques/MINEDUB/DPPC/Cell/Planification
- Draft document of the sector wide approach/education (MINEDUB – MINESEC-MINEFOP)
- Stratégie sectorielle de l'éducation – draft (2012 -2020)
- Bilan du programme de contractualisation des instituteurs au Cameroun (2007 - 2011)
- Opportunities lost : the impact of grade repetition and early school leaving
- Rapport d'analyse des données relatives à la carte scolaire – MINEDUB (2007-2008)
- Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP)

- Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE)
- Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation/MINEPAT (2013–2020)
- Recueil de données mondiales sur l'éducation, statistiques comparées sur l'éducation dans le monde /Institut de statistique de l'UNESCO (2010)
- L'Education de Base en chiffres - dépliant/DPPC (édition 2009/2010)
- L'Education de Base en chiffres – dépliant / DPPC (édition 2011/2012)
- Stratégie du Secteur de l'Education / MINEDUB (Juin 2001)
- Rapport Mondial sur le suivi de l'EPT (2013/2014)
- Questionnaire EPT 2014
- Etude de cas sur l'approche adoptée par le Cameroun pour l'atteinte des objectifs de l'EPT.

ANNEXES

Tableau 1 : Structure des dépenses courantes (2011)

	Primaire	Secondaire (*)	Supérieur
Cameroun	36%	50%	14%
Moyenne régionale	45%	32%	21%
Cameroun/moyenne régionale	80%	156%	67%

Source : Resen Cameroun, 2013. () Y compris la formation professionnelle (2%).*

Tableau 2 : Evolution des finances publiques et de la dépense pour l'éducation (exécution)

Années	Dépenses de l'Etat (milliards FCFA courants)			Dépenses d'éducation de l'Etat (Milliards FCFA courants)				Ratios des dépenses publiques	
	Dépenses courantes	Dépenses opérationnelles (*)	Dépenses en capital	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Dépenses totales	Dépenses courantes en F 2011	Dépenses totales éducation /PIB	Dépenses courantes éducation /Dépenses opérationnelles de l'Etat
1995	496	194	47	67	9	75	101	1,7%	35%
2000	612	304	156	137	14	152	179	2,3%	45%
2002	625	426	178	196	21	217	242	2,9%	46%
2007	1 387	824	342	226	21	247	278	ND	27%
2008	1 575	998	480	299	41	340	320	3,3%	30%
2009	1 578	1 261	463	327	76	402	340	3,6%	26%
2010	1 772	1 395	561	354	44	398	365	3,4%	25%
2011	1 888	1 628	566	343	30	373	343	3,0%	21%

Source : Resen Cameroun, 2013. () : Hors service de la dette.*

Tableau : mobilisation des ressources publiques pour le secteur de l'éducation (2007-2011)

ANNEES	Dépenses d'éducation en % du PIB	Dépenses totales éducation/ dépenses totales Etat

2007	3,14%	20 %
2008	3,04%	16,4%
2009	3,84%	20%
2010	3,67%	19,7%
2011	3,19%	16,3%

Source : Resen Cameroun, 2013

Tableau : Evolution des parts du public et du privé dans les établissements

Niveaux	Part du public		Part du privé	
	2006-2007	2010-2011	2006-2007	2010-2011
Préscolaire	38%	36%	62%	64%
Primaire	79%	78%	21%	22%
Secondaire général	77 %	74%	23%	26%
Secondaire technique	71%	77%	29%	23%
Supérieur	88 %	85%	12%	15%

Source : Resen Cameroun, 2013.

Tableau 3 : Evolution du taux brut de scolarisation (TBS) dans le pré-primaire par sexe

	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Filles	13,36	13,89	14,50	18,19	19,92	19,71	21,35	25,25	26,79	28,64	30,36
Garçons	13,26	13,87	14,42	18,27	19,77	19,57	21,14	24,73	26,08	28,07	29,57
Ensemble	13,31	13,88	14,46	18,23	19,85	19,64	21,24	24,99	26,43	28,35	29,96

Source : Base UNESCO, 2012

Tableau 4 : Répartition des effectifs scolarisés du préscolaire par ordre d'enseignement en 2009/2010

	Public	Privé	Ecoles communautaires	Total
Effectifs	109 770	196 159	10 793	316 722

Source : Annuaire statistique du MINEDUB 2009/2010

Tableau 5 : Evolution du pourcentage d'enfants inscrits dans le pré-primaire par ordre d'enseignement

	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Public	39,64	38 ,67	37,90	35,67	ND	38,46	38,71	34,32	35,14	34,66	38,61
Privé	60,36	61,33	62,10	64,33	ND	61,54	62,29	65,68	64,86	65,34	61,39

Source : UNESCO, 2012

Graphique 1 : Pourcentage d'enfants inscrits dans les établissements privés du pré-primaire

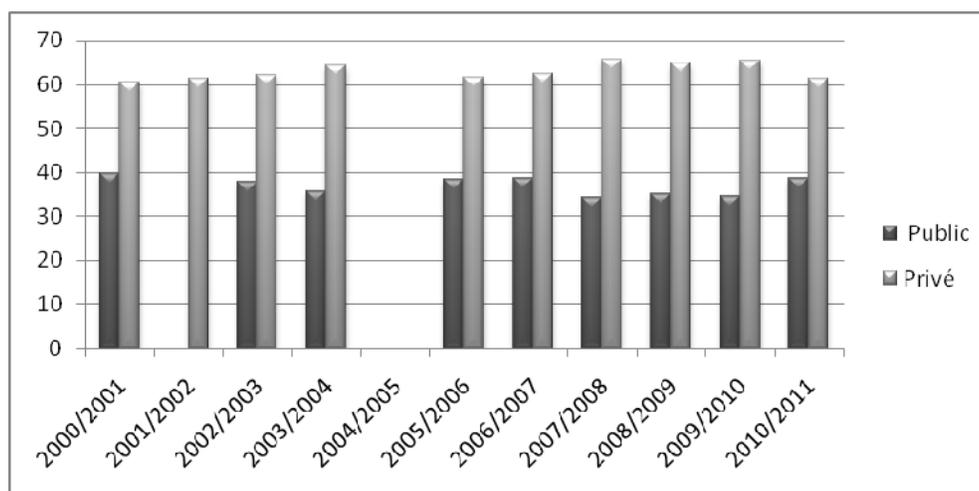


Tableau 6 : Répartition des effectifs scolaires par zone d'implantation des écoles

Zone urbaine	Zone rurale
218 251	98 471

Source : annuaire statistique MINEDUB : 2009/2010

Tableau 7 : Répartition par sexe et par ordre d'enseignement des effectifs du personnel enseignant dans le préscolaire 2009/2010

	Hommes	Femmes	Total
Public	67	5.445	5.512
Privé	388	8.298	8.686
Préscolaire Communautaire	33	409	442

Source : annuaire statistique MINEDUB : 2009/2010

Tableau 8 : Evolution du ratio élèves/ enseignant dans le pré-primaire

	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Nb élèves total	125 674	132 339	138 716	175 970	193 567	195 183	217 284	263 855	287 885	316 722	339 519
Nb enseignants total	42 873	45 089	49 042	55 266	62 280	67 081	70 230	69 544	72 344	76 655	78 903
Ratio élèves-maître	24	24	24	23	24	21	18	22	22	22	22

Source UNESCO, 2012

Tableau 9 : Diminution du taux de mortalité infantile (0 à 5 ans)

	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Taux de mortalité infantile (o/oo)	85,90	85,40	84,90	84,20	83,70	83,10	82,60	81,80	81,10	79,90	79,20

Source : UNESCO, 2012

Tableau 10 : Evolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement primaire

	2000/ 2001	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010
Effectifs	2.724.000	2.799.000	2.907.000	2.967.000	2.959.000	3.120.000	3.201.000	3.351.000	3.510.000

Source : Statistiques MINEDUB 2009/2010

Tableau 11 : Evolution du TBS dans l'enseignement primaire par sexe

	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Filles	110,59	96,49	90,40	94,05	97,80	101,73	105,64	112,00	119,10	123,14	125,53
Garçons	128,38	111,42	103,82	108,11	112,54	115,72	120,79	129,47	136,57	143,96	143,40
Ensemble	119,54	104,00	97,15	101,13	105,22	108,77	113,27	120,79	127,89	133,62	134,52

Source : UNESCO, 2012

Tableau 12 : Evolution du taux d'achèvement du primaire d'une cohorte

	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Filles	50,91									

		53,57	54,75	48,58	48,57	51,75	68,44	69,15	72,39	72,15
Garçons	53,48	62,52	65,38	57,16	57,15	62,42	81,15	81,93	84,93	84,28
Ensemble	52,20	58,07	60,10	52,89	52,89	57,11	74,83	75,57	78,70	78,25

Source : UNESCO, 2012

Tableau 13: Evolution du ratio élèves/enseignant dans l'enseignement primaire

	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Ratio élèves-maître	63	61	57	54	48	45	44	46	46	46	45

Source UNESCO, 2012

Tableau 14: Evolution du taux d'alphabétisme des jeunes de 15-24 ans/sexe

	2000	2005	2006	2010
Filles	77,96	75,5%	77,48	76,42
Garçons	88,42	83,59%	89,42	85,40
Total jeunes	83,10	79,3%	83,14	80,57

Source : Fiche pays- Cameroun1 V2. Xls ISU

Tableau 15: Répartition du personnel du primaire par région et par ordre selon les sexes

	Public			Privé formel			Communautaire (Parent + CBNEF)			Ensemble		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Cameroun	28 263	24 148	52 411	11 550	12 607	24 157	57 1	97 8	66 8	40 384	36 852	7723 6
Adamaoua	1 518	1 234	2 752	278	79	357	90	08	98	1 886	1 321	3202 7
Centre	4 019	5 051	9 070	2 698	3 752	6 450	21	14	35	6 738	8 817	1555 5
Est	1 628	1 542	3 170	265	164	429	29	15	44	1 922	1 721	3 641
Extrême-Nord	6 248	1 673	7 921	654	82	736	24 9	16	26 5	7 151	1 771	8 922
Littoral	1 721	2 604	4 325	3 281	3 444	6 725	02	02	04	5 004	6 050	1105 4
Nord	3 723	1 524	5 247	300	71	371	13 5	08	14 3	4 158	1 603	5 761

Nord-Ouest	2 320	2 726	5 046	1 703	2 390	4 093	2 2	17	39	4 045	5 133	9 178
Ouest	3 715	3 883	7 598	1 189	1 148	2 337	23	17	40	4 927	5 048	9 975
Sud	1 830	1 653	3 483	215	144	359	0	0	0	2 045	1 797	3 842
Sud-Ouest	1 541	2 258	3 799	967	1 333	2 300	0	0	0	2 508	3 591	6 099

Source : Annuaire statistique MINEDUB 2009/2010

Tableau 16 : Evolution du nombre d'enseignants qualifiés

	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006 /2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009 /2010	2010/ 2011
Nbre total d'enseignants	42 873	45 089	49 042	55 266	62 280	67 081	70 230	69 544	72 344	76 655	78 903
% Femmes	35,50	35,14	32,78	39,70	40,00	40,14	42,51	44,21	45,62	48,00	49,80
% d'enseignants formés	68,06	68,53	62,74	61,77	57,39	67,15
Femmes	70,80	68,59	68,06	67,32	61,04	71,57
Hommes	66,72	68,50	59,20	58,05	54,02	62,77

Source : UNESCO, 2012

Tableau 17: Evolution des effectifs scolarisés dans les domaines de l'alphabétisation, du secondaire, de la formation professionnelle et du supérieur entre 2000 et 2010

Niveau d'enseig.	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Alphabétisation					63738	96262	160 000	97027	81377
Secondaire Général	617283	618147	669129	761963	792 476	913 521	1 009784	1114549	1 252 592
1er Cycle	438283	467520	504586	576760	570794	628759	720795	808657	911 463
Public	311181	326613	354666	392431	439 961	452 939	600177	608420	688 100
Privé	127102	138907	149920	184329	130833	175820	120618	200237	223 363
2nd Cycle	179000	150627	164543	185293	221682	284762	288989	305892	341 129
Public	127090	107012	126828	126828	173261	196685	224170	213819	238 864
Privé	51190	43615	47644	58465	48421	88077	64819	92 073	102 265
Secondaire Technique	116469	141757	137044		184434	213245	258868	274938	321860
1er Cycle	107134	104572	102009		132805	153611	175339	198001	219 22
Public	62138	66887	65248		94549	110 030	136066	156783	182727
Privé	44996	37685	36761		38256	43581	39273	41218	36995
2nd Cycle	9335	37185	35035		51629	59634	83529	76937	102138
Public	22818	19509	18381		36010	36282	43568	46526	64189
Privé	15521	17576	16654		15619	23352	39961	30411	37949
Formation									

Profession.				/	32317	44420	49442	54000
Public				/	14008	14002	13238	12500
Privé				/	18309	30418	36204	41500
Enseig. Sup					132101	150932	182353	209043
Enseig. Sup. général					111025	126924	147153	168264
Public					100580	114 141	131378	148796
Privé					10445	12783	15775	19468
Enseig. Sup. Techno. & Prof.					21076	24008	35200	40779
Public					15130	16731	26219	29696
Privé					5946	7277	8981	11083

Source : Tableau élaboré sur la base des Annuaire statistiques publiés par le MINEDUB, le MINESEC et le MINESUP entre 2006 et 2011 et le MINEFOP.

Tableau 18: Evolution des effectifs scolarisés dans les centres de formation professionnelle

	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Public	32317	44420	49442	54000
Privé	14008	14002	13238	12500
Total	18309	30418	36204	41500

Source : DSSEF 2013

Tableau 19: Evolution des TBS dans le supérieur et du nombre d'étudiants par habitants

	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
TBS	6,4%	7,3%	8,9%	10,1%	11,8%
Nombre d'étudiants pour 100 000	725	811	960	1077	1228

Source : DSSE 2006 et DSSEF 2013

Tableau 20: Evolution des effectifs des étudiants dans le supérieur

	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	..	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Général										
Public	63135	71091		78790		100580	114141	131378	148796	173301
Privé	5176	6616	7213	7000		10445	12783	15775	19468	23160
Total 1	68 311	77705	ND	85790		111025	126 924	147153	168 264	196 461
Technologique et professionnel										
Public	ND	ND	ND	ND		15130	16731	26219	29696	34586
Privé	ND	ND	ND	ND		5946	7277	8981	11083	13182
Total 2	ND	ND	ND	ND		21076	24 008	35 200	40 779	47 768
Total (1+2)	ND	ND	ND	ND		32 101	150 932	182 353	209 043	244 229

Source : DSSE 2006 et DSSEF 2013

Tableau 21: Evolution des effectifs du supérieur par type et grandes disciplines

Années	2006	2007	2008	2009	2010		
Domaine d'études	Nombres	%	Nombres	Nombres	Nombres	Nombres	%
Formation des enseignants	7 871	7,3 %	8 249	9 532	17 552	21 136	11,1 %
Sciences de l'éducation	924	0,9 %	1 117	1 385	1 957	2 357	1,2 %
Arts, Lettres et Sciences Humaines	19 009	17,6 %	20 706	24 171	28 635	34 483	18,2 %
Sciences Juridiques	26 215	24,3 %	27 329	30 412	33 314	40 117	21,1 %
Sciences Economiques et de Gestion	27 390	25,3 %	29 054	32 986	36 044	43 405	22,9 %
Sciences	20 980	19,4 %	22 374	25 187	31 428	37 846	19,9 %
Ingénierie	4 390	4,1 %	5 344	5 393	6 372	7 674	4,0 %
Sciences de l'Ingénieur (hors IUT)	487	0,5 %	635	741	1 374	1 655	0,9 %
Agroalimentaire (hors IUT)	315	0,3 %	355	398	556	670	0,4 %
IUT (Bac +2)	2 981	2,8 %	3 716	3 617	3 822	4 602	2,4 %
Agriculture (hors IUT)	607	0,6 %	638	637	620	747	0,4 %
Sciences vétérinaire (hors IUT)	0	0,0 %	0	38	133	160	0,1 %
Santé	1 303	1,2 %	1 537	1 768	2 162	2 556	1,3 %
Total général	108 082	100 %	115 710	130 872	157 997	189 734	100 %

Tableau 22 : Répartition des crédits de l'éducation de base, exercice 2013
(en milliers de FCFA)

Numéro et du programme	Dépenses courantes (fonctionnement)	Pourcentage Dépenses courantes	Dépenses Capital (investissement)	Pourcentage capital	Total
Universalisation du cycle primaire	91 504 035	60.59 %	8 621 859	42.89 %	100 125 894
Appui au développement du préscolaire	9 779 222	6.47 %	1 058 000	5.26 %	10 837 222
Gestion et gouvernance éducative	13 700 354	9.07 %	10 335 141	51.41 %	24 035 495
Alphabétisation, éducation non formelle et promotion des langues nationales	36 034 389	23.86 %	858 000	4.26 %	36 119 389
TOTAL	151 018 000	100 %	20 100 000	100 %	171 118 000

Source : Loi des finances, 2013

Tableau 23: Evolution des dépenses publiques exécutées d'éducation-formation (en milliards de FCFA)

Milliards de FCFA	2002	2008	2009	2010	2011
Dépenses courantes	182.4	277.8	331.6	364.3	363.7*
MINEDUB	69.0	87.9	105.9	132.6	133.0*
MINESEC	88.7	147.2	179.7	176.3	166.5*
MINESUP	24.7	39.8	42.8	52.2	50.9
MINEFOP	-	2.9	3.2	3.1	11.2
Dépenses d'investissement	21.0	44.8	70.1	44.0	34.8
MINEDUB	-	21.1	37.3	14.9	9.9
MINESEC	-	16.3	20.8	18.3	15.5
MINESUP	-	5.6	9.9	9.0	6.9
MINEFOP	-	1.8	2.2	1.8	2.5
TOTAL	203.4	322.6	401.7	408.3	398.5
Dépenses personnels	-	200.7	248.9	278.4	292.0
Dépenses pour Biens et Services		65.5	70.4	71.5	69.8
% Biens et Services	16.7%	23.5%	21.2%	19.5%	16.7%
% MINEDUB	37.8 %	31.6 %	31.9 %	36.4 %	37.1 %
% MINESEC	48.6 %	53.0%	54.2%	48.4%	45.8%
% MINESUP	13.5%	14.3%	12.9%	14.3%	14.0%
% MINEFOP	ND	ND	ND	ND	3%

Source : RESEN CAMEROUN 2013

*Le chiffre rapporté par le MINFI a été majoré de 4,8 milliards pour intégrer les recrutements de contractuels de l'année.

** Y compris les dépenses exécutées au niveau du MINFI.

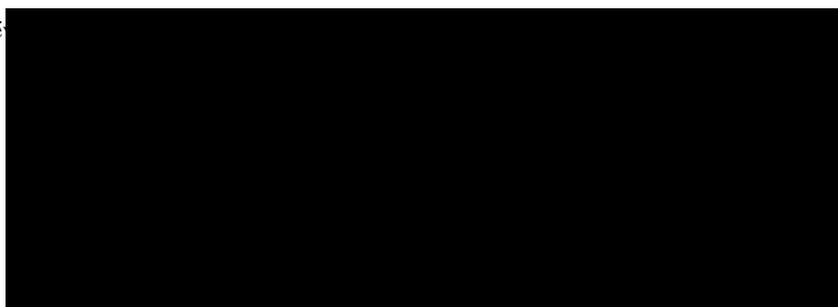
Tableau 24: Structure prévisionnelle du coût de l'objectif 4

Objectif	Coûts (milliards F CFA)			Part des types de coût (en %)		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Amélioration de 50% des niveaux d'alphabétisation des adultes et notamment des femmes d'ici à 2015	29	16	44	65	35	100

Source : PAN-EPT, 2002

Graphique : part prévisionnelle des types de coût (%)

Graphique : Coûts pré



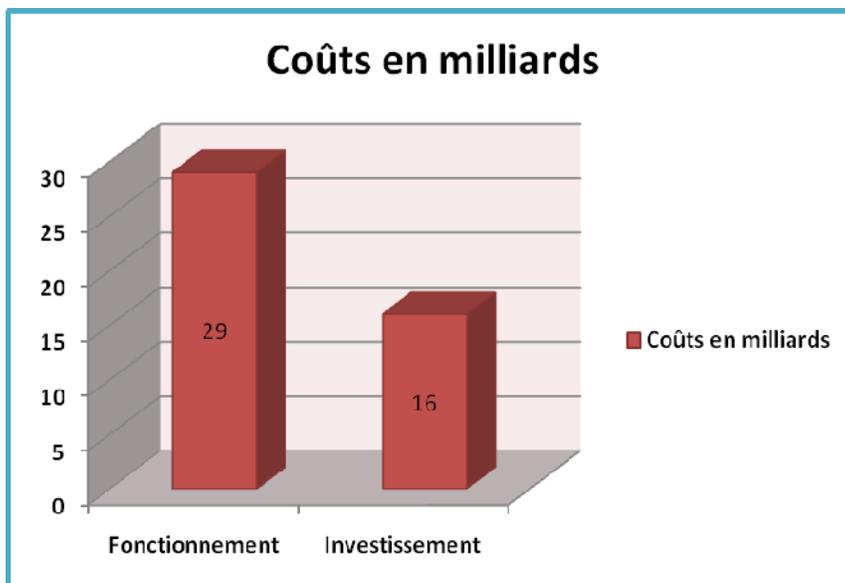


Tableau 25 : Evolution des effectifs de filles en pourcentage par niveau d'instruction (pré primaire, primaire, 1^{er} et 2nd cycle du secondaire) de 1999/2000 à 2010/2011

Précolaire												
Années	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Nb total d'élèves	12236	12567	13233	13871	17597	19356	19518	21728	26385	28788	31672	33951
% Filles	6	4	9	6	0	7	3	4	5	5	2	9
	49,40	49,86	49,70	49,79	49,54	49,85	49,85	49,90	50,17	50,33	50,16	50,33
Primaire												
Nb total d'élèves	22370	26890	27416	27985	29790	29777	29981	31203	32014	33506	35103	35851
	83	52	27	23	11	81	35	57	77	62	96	73
% Filles	45,74	46,16	45,93	45,70	45,79	45,25	45,25	45,88	45,87	46,06	46,00	46,17
Secondaire												
Nb total d'élèves	69966	84827	...	82306	75158	78420	11276	12686	14215	15744
	9	6		8	0	3			91	55	56	51
% Filles	...	44,53	...	45,29	43,83	43,84	44,15	45,20	45,37	45,51
% Filles ETFP	...	37,85	...	40,00	40,00	40,00	38,61	37,50	36,98	36,57
1er cycle du secondaire	60764	53194	55621	78160	89613	97797	11311
				7	8	1			2	4	5	82
% des filles	45,77	44,03	44,04	44,22	45,40	45,38	45,98
% des filles au 1er cycle de l'ETFP	40,00	40,00	40,00	38,99	36,39	35,87	35,46
2ème cycle secondai	21542	21963	22799	34608	37252	44358	44326
				1	2	2			9	1	1	9

re												
% des filles	43,95	43,34	43,34	44,00	44,72	45,36	44,33
% des filles au 2ème cycle de l'ETFP	40,00	40,00	40,00	37,66	39,83	39,35	38,97

Source : UNESCO, Fiche pays – Cameroun, 2012

Tableau 26 : Evolution des dépenses en personnels dans le budget de l'éducation de base

Rubriques	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montant	%	Montant	%
Budget général (BG)	139 878 000 000		152 582 638 700	
Budget d'investissement (BI)	10 000 000 000	7.14 % du BG	10 906 600 000	7.14 du BG
Dépenses de fonctionnement (BF)	129 878 000 000	82.28 % du BG	141 676 038 700	92.85 % du BG
POURCENTAGE PAR RAPPORT AU Budget de Fonctionnement				
Dépenses totales en personnels	108 565 000 000	83.58% du BF	120 353 000 000	84.94 %
Stages	714 000 000	0.54 % du BF	714 000 000	0.50 %
Biens et Services	19 579 000 000	15.07 %	19 427 038 700	13.71 %
Autres	10 200 000 000	0.78 %	11 820 000 000	0.83 %

Source : Loi des finances 2013

Tableau : le nombre moyen de personnes formées avec succès par CAF entre 2005 et 2008.

REGION	PAR ANNEE				PAR TRANCHE D'AGE			PAR SEXE	
	2005	2006	2007	2008	30 ans et moins	31-50 ans	plus de 50 ans	Hommes	Femmes
ADAMAOUA	19	22	16	20	28	42	7	60	17
CENTRE	23	12	15	23	23	21	17	26	34
EST	32	35	27	26	5	18	2	6	21
EXT- NORD	19	29	28	36	50	48	5	58	50
LITTORAL	4	8	6	11	3	12	8	6	16
NORD	23	33	35	38	36	36	16	35	37
NORD-OUEST	62	22	18	20	9	31	5	6	33
OUEST	20	22	29	32	17	36	15	5	52
SUD	14	12	16	11	24	10	5	14	26
SUD-OUEST	25	30	17	22	17	33	6	10	44
Moyenne nationale	22	23	23	25	24	30	11	22	34

Source: Evaluation de la Phase Pilote du Programme National d'Alphabétisation, août 2011

Graphique : Nombre d'abandons

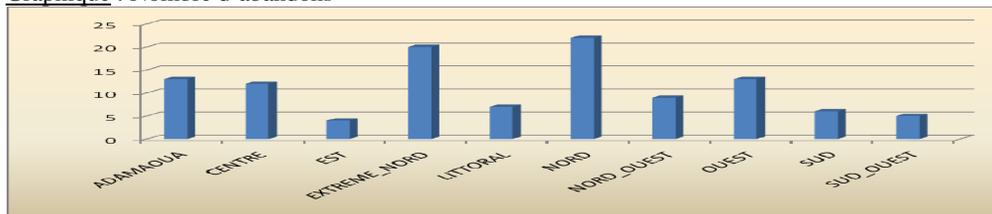


Tableau 27: Evolution du taux d'enseignants qualifiés par niveau d'instruction

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pré primaire	38,69	33,40	45,77	54,04	32,98	63,80
Primaire	32,39	53,11	54,05	56,94	61,27	67,01
Secondaire	ND	ND	ND	ND	41,04	41,04

Source : Annuaire statistiques MINEDUB et MINESEC

Tableau 28: Evolution ratio élèves/enseignant dans l'enseignement primaire

	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011
Ratio élèves-maître	63	61	57	54	48	45	44	46	46	46	45

Source UNESCO, 2012

Tableau 29: Evolution du ratio élèves/salle de classe et par niveau d'enseignement.

Année	2000/ 2001	...	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012
Pré primaire	ND	...	12,01	33,96	34	38,89	38	38
Primaire	60	...	48,37	49,29	48	48,42	51,68	49,73
Secondaire	48	...	ND	ND	37,91	37,86	39,18	39,16

Source : DSSE 2001, et Annuaire statistiques du MINEDUB et du MINESEC

Tableau 30: Evolution du taux de possession du manuel scolaire dans le primaire

	2006	2007	2008	2009	2010
Livre de lecture	14,93	8,82	12	11	11
Livre de maths	11,29	6,78	10	10	14

Source : Annuaire statistiques MINEDUB